ANNUAL REPORT

2012-2013

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

28 June 2013
The Honourable Marie-Claude Blais, Q.C.
Minister of Justice and Attorney General
Province of New Brunswick

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Dear Minister Blais,

I am pleased to deliver to you the Annual Report of the New Brunswick Securities Commission for the fiscal year 1 April 2012 to 31 March 2013 for submission to the Legislative Assembly of New Brunswick.

The Annual Report outlines the operational and business results of the Commission's efforts to achieve its mandate. Our organization is committed to providing protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices, and to fostering fair and efficient capital markets and confidence in those markets here in New Brunswick.

Respectfully submitted,

Original signed by

David G. Barry, Q.C.
Chair and Chief Executive Officer

TABLE OF CONTENTS

Results....2
Message from the Chair and CEO....4
Makeup of the Commission....6
- Orientation and education of members....7
- Board committees....8
- Remuneration and expenses....9

Message from the Executive Director....12
About us....14
- Organizational profile....15
- What's important to us....17
- 2012-2013 Quick Facts....22
- Resources....26
- Membership....28

2012-2013 Activities....30
Management's Discussion and Analysis....45
Management's Responsibility and Certification....57
Auditor's Letter....58
Financial Statements....59
Notes to the Financial Statements....63

Sound investing.
Confident markets.

RESULTS

INVESTOR PROTECTION

Last year, nearly half

48%

of New Brunswick residents were aware that they should call us if they have concerns about investments, marking three consecutive years

of increases.

We increased our participation at trade shows and gave more investor education presentations in locations around the province,

resulting in a 250% increase

in the number of people with whom we were able to engage.

96% of

New Brunswickers consider reporting investment fraud to be important, and 10% would report suspicious activity to the Commission as opposed to other agencies.

Awareness among New Brunswickers of our Invest in Knowing More campaign and its investor protection messages

grew by 6%.

The number of Commission media mentions, including pickup of our news releases and investor alerts, increased by

more than 25%.

FOSTERING FAIR AND EFFICIENT CAPITAL MARKETS

The number of days required for the review of registration applications with New Brunswick as the principal regulator – including those from firms requiring an additional review by the Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC) – was

reduced by 30% last year.

In 2012-13 our turnaround time for clean submissions has been consistently less than

ten days.

The number of attendees at our Fullsail Learning the Ropes educational events increased by 14.2% meaning even more entrepreneurs, accountants, lawyers, investors and business owners in the province received important capital-raising information.

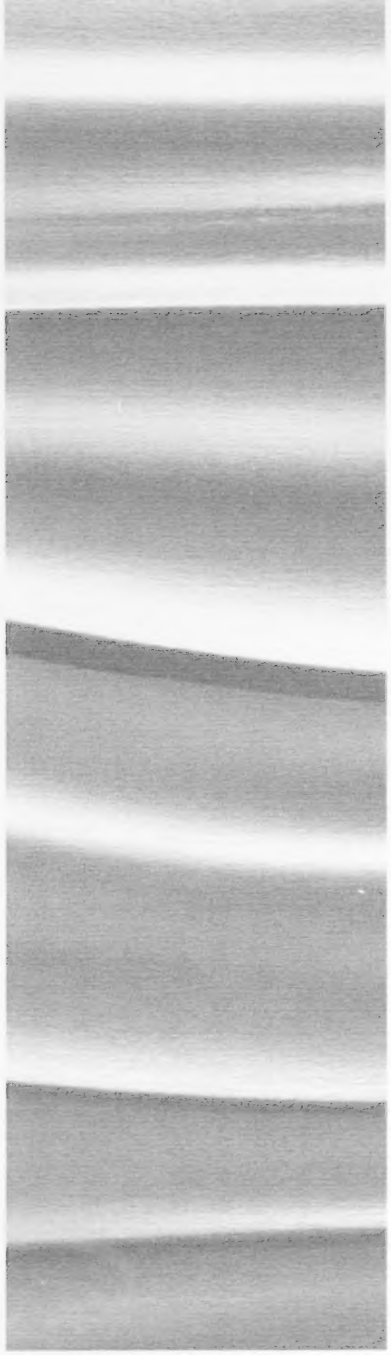

MESSAGE

MESSAGE FROM THE CHAIR AND CEO

On behalf of the members and staff of the New Brunswick Securities Commission, I am pleased to present our 2012-2013 Annual Report.

Fiscal 2012-2013 was a year of steady progress on a variety of fronts.

We continue to participate in discussions and initiatives that will shape the regulatory framework for securities administration on a provincial and national level. Our memberships in, and extensive involvement with the Canadian Securities Administrators (CSA) and the North American Securities Administrators Association (NASAA) give us a global perspective that is now so important in securities and financial services regulation.

Through the CSA we are exploring the potential benefits and competing considerations of introducing a statutory fiduciary, or 'best interest' standard for advisers and dealers when providing advice to retail clients. We have undertaken a comprehensive review of the exempt market, including crowdfunding; we are continuing the construction of a regulatory framework for derivatives as a means to enhance the control of systemic risk to our financial systems; and we have participated in the point of sale initiative responsible for designing a summary document to inform mutual fund investors about proposed purchases before they acquire them. A summary document approach is also being applied to scholarship funds and will be applied to exchange traded funds.

As securities regulation has now been determined to be provincial jurisdiction, fiscal 2012-2013 saw a new mandate for the Canadian Securities Transition Office (CSTO), and a second extension to its existence in the 2013-14 federal budget. These extensions signify Ottawa's intention to continue to seek a co-operative approach to improving the national framework for securities regulation.

We continue to work with the CSA and the provincial Council of Ministers to improve our regulatory structure. Provincial and territorial governments have reacted to the Supreme Court of Canada decision and have initiated discussions with the CSA and federal government to improve our national framework.

An expression of that focus continues to be our commitment to good governance at all levels of our organization. We set the bar high in terms of achieving our mandate in a manner that controls risk, maintains transparency and promotes our organizational values.

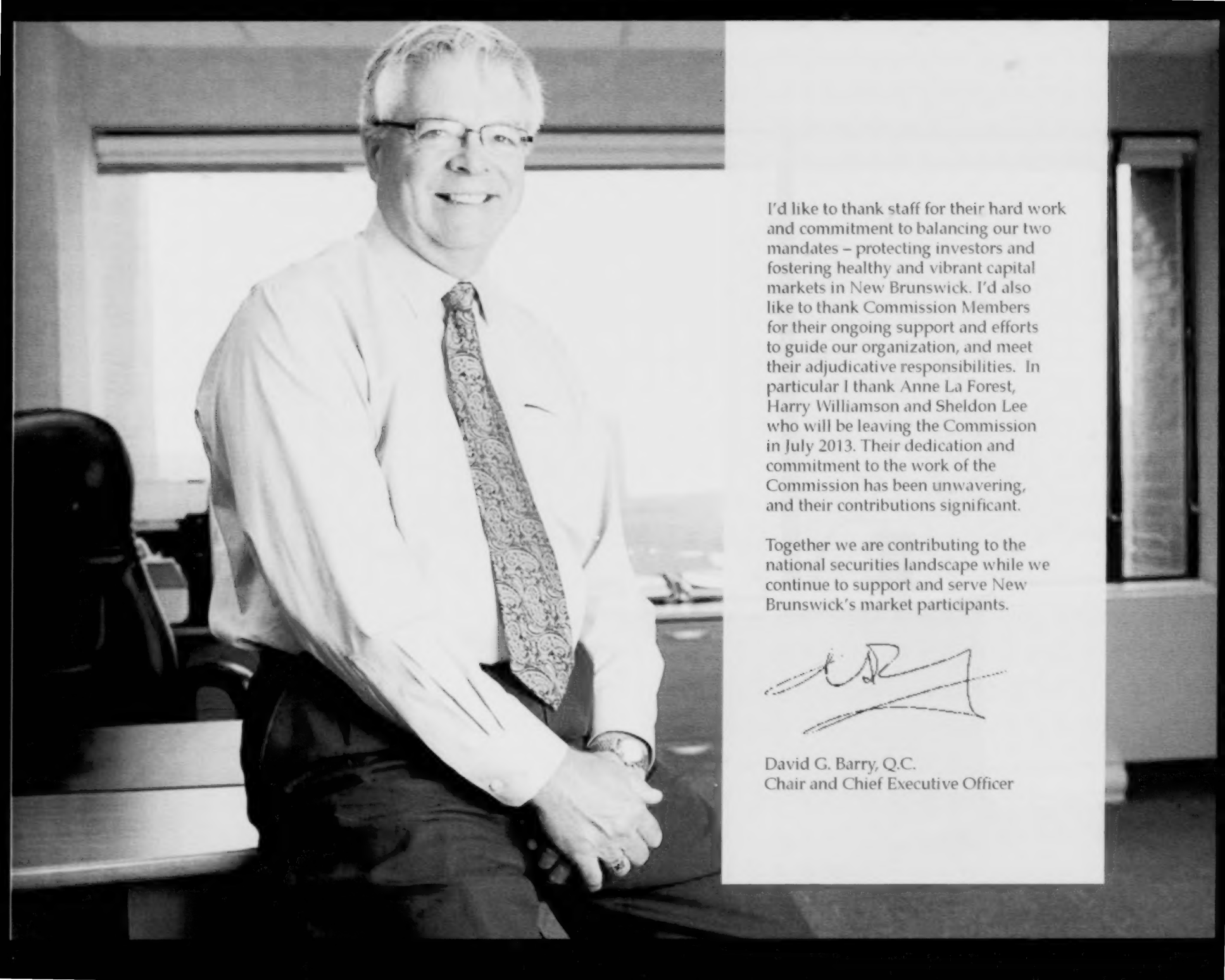

I'd like to thank staff for their hard work and commitment to balancing our two mandates – protecting investors and fostering healthy and vibrant capital markets in New Brunswick. I'd also like to thank Commission Members for their ongoing support and efforts to guide our organization, and meet their adjudicative responsibilities. In particular I thank Anne La Forest, Harry Williamson and Sheldon Lee who will be leaving the Commission in July 2013. Their dedication and commitment to the work of the Commission has been unwavering, and their contributions significant.

Together we are contributing to the national securities landscape while we continue to support and serve New Brunswick's market participants.

David G. Barry, Q.C.
Chair and Chief Executive Officer

MAKEUP OF THE COMMISSION

The Commission Board of Directors is comprised of six members, who, together, are accountable to the government through the Minister of Justice and Attorney General for the proper administration of the *Securities Act*, and are responsible for providing and maintaining the Commission's system of governance.

David G. Barry, Q.C.
Anne La Forest
Sheldon Lee
Kenneth Savage
Céline Robichaud-Trifts
Harry H. Williamson, Q.C.

COMMISSION MEMBERS

Six Commission members apply their expertise in the areas of management oversight, policy development and adjudication. They review resource allocation, risk management, financial reporting policies and the effectiveness of internal controls and management information systems. As policy-makers, members consider regulatory initiatives and priorities, review and approve rules and policies, and recommend changes to the *Securities Act*. In their quasi-judicial role, members also adjudicate regulatory and enforcement matters.

David G. Barry, Q.C.
Appointed 2009

COMMISSION CHAIR

One member is Chair and Chief Executive Officer of the NBSC. Reporting to the Minister, the Chair presides over Commission meetings and is ultimately responsible for the overall performance and management of the organization.

Anne La Forest
Appointed 2004 and renewed two times.

LEAD MEMBER

Our Governance Policy provides that the five independent members designate a Lead Member to ensure that the Commission functions independently of management. The Lead Member convenes the members to meet in the absence of the Chair and management and, in consultation with the members, establishes the agenda, and presides at such meetings. The Lead Member presides and acts as Chair in the absence or inability of the Chair to act at any Commission meeting.

Denise A. LeBlanc, Q.C.
Tracey K. DeWare[1]
Guy G. Couturier, Q.C.
Enrico A. Scichilone[2]

SUPPLEMENTARY MEMBERS

The Commission also draws upon the expertise of three supplementary members, who serve on adjudicative panels as the need arises.

1. Tracey K. DeWare resigned her position as a supplementary member when she was appointed to the Court of Queen's Bench on 21 June 2012.
2. Enrico A. Scichilone was appointed a supplementary member on 21 November 2012.

Orientation and education for members

New members must participate in a two-day orientation program. This mandatory training provides an overview of the Canadian and New Brunswick securities regulatory landscape, as well as an overview of our operations, financial affairs, legal framework, governance practices and role as a quasi-judicial adjudicative tribunal. There were no new members appointed during the 2012-2013 fiscal year.

New supplementary members must also participate in a one-day orientation session introducing them to the Commission's role as an adjudicative tribunal, hearings on enforcement matters, securities law and administrative law. A briefing is also given on our compliance and enforcement functions. One new supplementary member was provided with orientation in the 2012-2013 fiscal year.

The Commission places high value on continuing education and programs including mandatory group sessions which are held throughout the year.

Commission members:
Anne La Forest, Kenneth Savage, David G. Barry, Q.C., Harry H. Williamson, Q.C., Sheldon Lee, Céline Robichaud-Trifts

All six members participated in each of our 2012-2013 Continuing education sessions, which included:

April 2012	**Financial Services Regulation**	
	Presenter:	David Wild, Chairperson, Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority
October 2012	**A Guide to Compliance with Laws, Policies and Fair Information Practices**	
	Presenter:	Robert P. Doherty, former Information Access and Privacy Co-ordinator for Nova Scotia
October 2012	**Reporting Issuer Management System (RIMS) and System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR)**	
	Presenters:	Nathalie Thibodeau and Alex Wu, New Brunswick Securities Commission
February 2013	**Investor Engagement Report**	
	Presenter:	Andrew Nicholson, New Brunswick Securities Commission
February 2013	**Registration**	
	Presenter:	Alex Wu, New Brunswick Securities Commission

Board committees

In 2012-2013, the Commission had three standing committees: Audit, Human Resources and Governance, and Adjudicative. The terms of reference for each committee are in our Governance Policy available online. Membership on the Audit committee as well as the Human Resources and Governance committee is restricted to independent members. The Chair attends committee meetings by invitation, except for the Adjudicative Committee for which he is the Chair.

MEMBERS	MEETINGS					HEARINGS		
	Commission (11)	Special[1] (5)	Audit Committee (4)	Human Resources and Governance Committee (11)	Adjudicative Committee (2)	Hearing days	Hearing Preparation/ Deliberations/ Decision writing[6]	Exemptions and other applications
David G. Barry, Q.C.	11/11	5/5	4/4	11/11	2/2	1	0	9
Anne La Forest	10/11	4/5	3/3	6/6[3]	2/2	3	9	0
Sheldon Lee	11/11	5/5	4/4	2/2[2]	2/2	4	6.5	2
Kenneth Savage	11/11	5/5	3/4	11/11	2/2	5	6.5	2
Céline Robichaud-Trifts	11/11	6/6[5]	N/A	11/11	2/2	2	9	2
Harry H. Williamson, Q.C.	11/11	5/5	1/1[3]	7/7[2]	2/2	0	0	3
SUPPLEMENTARY MEMBERS	MEETINGS					HEARINGS		
	Commission (0)	Special (1)	Audit Committee (0)	Human Resources and Governance Committee (0)	Adjudicative Committee (2)	Hearing days	Hearing Preparation/ Deliberations/ Decision writing	Exemptions and other applications
Denise A. LeBlanc, Q.C.	N/A	N/A	N/A	N/A	2/2	6	21.5	N/A
Tracey K. DeWare[4]	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	1	2	N/A
Guy G. Couturier, Q.C.	N/A	N/A	N/A	N/A	2/2	4	14.5	N/A
Enrico A. Scichilone	N/A	1[5]	N/A	N/A	N/A	0	1	N/A

1. Special meetings included strategic planning and education sessions.
2. While not regular members of the Human Resources and Governance Committee, these members were invited to a specific meeting to participate in the Chair's evaluation.
3. In August 2012, Ms. La Forest resigned from the Audit Committee and was appointed to the Human Resources and Governance Committee and Mr. Williamson resigned from the Human Resources and Governance Committee and was appointed to the Audit Committee.
4. Tracey K. DeWare resigned her position as a supplementary member when she was appointed to the Court of Queen's Bench on 21 June 2012.
5. Mr. Scichilone participated in an orientation session following his appointment in November 2012. Ms. Robichaud-Trifts assisted with this orientation session.
6. Members and supplementary members who chair adjudicative panels have a more substantive role in drafting decisions.

Remuneration and expenses

Bylaw No. 1, General Business Affairs, provides the salary, retainers and service fees, as applicable, for the Chair, members, supplementary members, Committee Chairs and the Lead Member as set out below:

Role	Salary	Annual retainer	Service fees[1]
Chair and CEO	Up to $175,000	N/A	N/A
Members	N/A	$10,000 plus an additional $2,000 for Lead Member and Committee Chairs	$350
Supplementary members	N/A	$5,000	$350

1. Service fees are paid to Commission members for preparation work completed in advance of each Commission meeting. They are also paid to Commission members and supplementary members for their adjudicative functions, including hearing preparation, deliberations and time spent drafting decisions.

CHAIR and CEO: remuneration and expenses detail

In 2012-2013, the Chair and CEO received a basic salary of $172,750 plus employment benefits including health, dental and life insurance, vacation leave, parking and the use of a vehicle. In lieu of pension, the Chair and CEO also received a payment of $11,667 (the lesser of nine per cent of basic salary or one-half of the maximum allowable RRSP deduction limit).

In 2012-2013, the Chair and CEO's expenses, which include the operating costs of a vehicle, travel, meals, hotels, parking and education costs, were in the amount of $21,332.

MEMBERS: remuneration and expenses detail

In 2012-2013, members received remuneration amounts including the annual retainer and service fees applicable to their activities on behalf of the Commission. Those costs, and expenses related to travel, meals, hotels, parking and education are included below.

Member	Appointed or reappointed	Term end	Retainer	Service Fees	Allotment for Travel	Total Remuneration	Expense Reimbursement and Allowances
Anne La Forest[1] **Lead Member**	1-Jul-04 15-Jul-08 15-Jul-12	14-Jul-13	$12,000	$15,575	$1,600	$29,175	$2,680
Sheldon Lee	15-Jul-08	14-Jul-13	$10,000	$15,925	$1,400	$27,325	$3,065
Kenneth Savage, CA[1] **Committee Chair**	16-Aug-07 1-Jul-10	30-Jun-15	$12,000	$18,200	$1,800	$32,000	$2,822
Céline Robichaud-Trifts[1] **Committee Chair**	16-Aug-07 30-Jun-09	29-Jun-14	$12,000	$20,300	$2,300	$34,600	$6,729
Harry H. Williamson, Q.C.	15-Jul-08	14-Jul-13	$10,000	$13,300	$1,400	$24,700	$2,659

1. The Lead Member and committee chairs receive an additional retainer of $2,000 per year.

SUPPLEMENTARY MEMBERS: remuneration and expenses detail

In 2012-2013, supplementary members received remuneration amounts including the annual retainer, service fees applicable to their activities on behalf of the Commission, and payment for participation in orientation or education sessions relevant to the adjudicative functions they perform. Those costs and expenses related to travel, meals, hotels and parking are included below.

Supplementary Member	Appointed or reappointed	Term end	Retainer	Service Fees	Allotment for Travel	Total Remuneration	Expense Reimbursement and Allowances
Denise A LeBlanc, Q.C.	15-Jul-08 15-Jul-11	14-Jul-14	$5,000	$9,450	$1,000	$15,450	$1,418
Tracey DeWare[1]	1-Mar-11	21-Jun-12	$1,126	$1,250	$0	$2,376	$159
Guy Couturier, Q.C.	18-Sep-08 18-Sep-10	17-Sep-13	$5,000	$7,175	$1,200	$13,375	$4,599
Enrico Scichilone	21-Nov-12	20-Nov-15	$1,167	$1,050	$200	$2,417	$150

1. Tracey K. DeWare resigned her position as a supplementary member when she was appointed to the Court of Queen's Bench on 21 June 2012.

MESSAGE

MESSAGE FROM THE EXECUTIVE DIRECTOR

Engagement is a word we hear a lot these days. It's an important tool organizations must use to build relationships with those audiences that are affected by what we do. That is especially important here in New Brunswick.

This past year saw NBSC staff and management engage our audiences in several meaningful ways.

We saw an increased uptake of our education programs and workshops among a variety of audiences and stakeholder groups. The number of sessions held and the number of attendees increased over previous years, demonstrating in concrete terms the need that investors have for impartial and reliable information on investing and fraud prevention.

We reconfigured our approach to our investor protection awareness campaign, and saw immediate benefits in terms of increased awareness about where investors should call if they have concerns about suspicious investment activity.

Our crowdfunding event at the Wu Centre in Fredericton was very well attended, providing an opportunity for market participants to come together and share their views on this new capital-raising concept. Getting out ahead of this issue was important to us in terms of helping to foster healthy capital markets. It is also important to connect with stakeholders by building understanding and getting feedback on an emerging issue, its implications and related regulatory concerns.

This past year we obtained our first criminal convictions stemming from our investigations of those that violate the *Securities Act*. The cooperative relationships we maintain with law enforcement agencies and crown prosecutors in New Brunswick assist our investor protection mandate.

This past year also saw us strengthen our internal governance structures and enhance staff engagement through new communications vehicles, the implementation of a new privacy policy, and ongoing risk management initiatives.

We continue to work diligently to build relationships with stakeholders and to research and advise on legislative issues. We participate in a variety of ways with committees and

project groups at the CSA and NASAA and other organizations nationally and internationally to strengthen the securities regulatory framework in New Brunswick.

On behalf of the executive team, I'd like to thank staff for their continued efforts to achieve our mandate, and our members for their oversight and guidance this year.

The work that we do is making a difference.

Kenrick G. Hancox
Executive Director

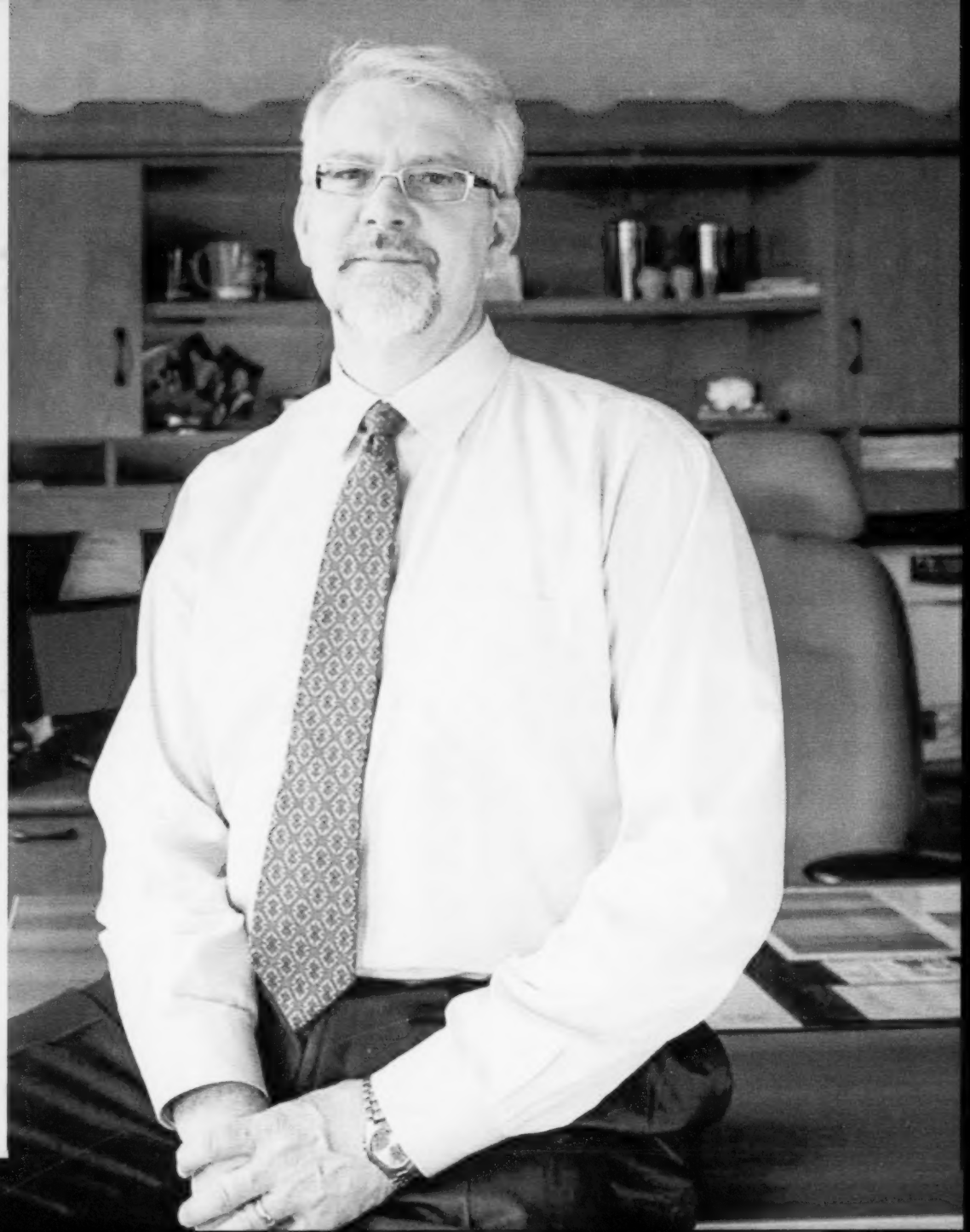

ABOUT THE NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION

Vision
A confident, dynamic and informed investment environment for New Brunswick

Mandate
Our legislative mandate is to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices; and to foster fair, efficient capital markets and confidence in capital markets.

Values
Leadership – we adhere to best practices and high standards to ensure regulatory and organizational excellence.

Integrity – we are fair, ethical, transparent and accountable for our actions.

Responsiveness – we provide proactive, efficient and timely services to our stakeholders.

Commitment – we invest in our staff by encouraging innovation and developing expertise, leadership and collaborative teamwork.

ORGANIZATIONAL PROFILE

Reporting through our Board of Directors to government, the Commission is organized into five functional areas, or Divisions, including: education and market development, regulatory affairs, enforcement, general counsel and executive management.

Government
(Minister of Justice)

Commission – acting as the board
(Chair and Commission Members)
Responsible for governance as well as independent adjudication of enforcement actions

Regulatory Affairs Division	Enforcement Division	Education and Market Development Division	General Counsel Division	Executive Management Division
Responsible for policy development, as well as direct oversight of issuers and registrants including registration, compliance and corporate finance.	Responsible for enforcing securities-related rules and regulations, including tip handling, investigations, and the legal work related to bringing proceedings before the Commission and preparing matters for prosecution in the Provincial Court.	Responsible for investor engagement, education and awareness. Also responsible for fostering and supporting capital market development in New Brunswick.	Responsible for supporting policy coordination, providing legal advice, and supporting the function and adjudicative responsibilities of the Commission.	Responsible for human resources, facilities, reception and records management.

Official languages

We fully embrace and recognize our obligations under New Brunswick's *Official Languages Act*. We are committed to providing quality services to the public in their official language of choice and to promoting a balanced use of both official languages within the workplace. The Commission continues to support the advancement of staff's French language skills through regular French instruction at the beginner, intermediate and intermediate-plus level. We are also striving to meet the spirit of New Brunswick's Language of Work Policy and Guidelines and have developed our own internal Language of Work Directive. Although the language of service and the language of work have separate applications, we view them as two sides of the same coin, and central to our commitment to both official languages.

Privacy

Our privacy statement is posted on our website and reflects our commitment to manage and protect information according to the *Right to Information and Protection of Privacy Act*, the *Securities Act* and our own policies, directives and procedures.

Public Interest Disclosure

The *Public Interest Disclosure Act* (PID Act) encourages employees in the provincial public service to report any wrongdoing that has occurred or is about to occur in the workplace that is potentially unlawful, dangerous to the public or harmful to the public interest. The Act protects employees from reprisal for disclosing these wrongdoings and provides a fair and objective process for those employees who are alleged to have committed a wrongdoing. There were no disclosures or claims made against a Commission employee under the PID Act in 2012-2013.

At right:
Manon Losier, General Counsel,
Ella-Jane Loomis, Legal Counsel,
Brian Maude, Legal Counsel

EFFICIENCY

To improve the efficiency of our registration process, in 2012-2013 we amended our procedures to streamline the background checking process, identify areas of focus based on the business category of the proposed registrant, and prioritize specific submission types. We reduced our review time for local applications by 30%. Our Regulatory Affairs Division has also continued its efforts to communicate the process and its requirements to sponsoring firms.

To improve the presentation of rules on our website, in 2012-2013 the General Counsel Division continued its efforts to provide consolidated rules and any amendments made to them by the CSA or the Commission. The consolidated versions are provided to ensure ease of reference by the public.

WHAT'S IMPORTANT TO US: Proactivity

- To maximize the pickup and exposure of our media releases – enhancing awareness of key issues and investor alerts among New Brunswickers – we re-tooled our approach to packaging this information in 2012-2013. We adapted our writing standards to match Canadian Press style, and adopted a storytelling approach that more closely matches the journalistic style of the provincial newspaper, i.e., including salient points up front, and creating a short and informative headline. Where possible, we continue to use statistics that quantify the issue at hand for New Brunswickers.

  Our releases are also distributed through our subscription lists, and posted on our website and social media channels to enhance their reach to our various target audiences.

- In response to the G20's call for increased regulatory oversight on derivatives markets, the CSA created a Derivatives Committee with the goal of developing and implementing a regulatory framework and rules governing this risky market. Two representatives from our Regulatory Affairs Division currently participate on the committee.

  Since November 2010, the CSA has published for comment a series of Consultation Papers that recommend proposals to regulate the Over The Counter (OTC) derivatives markets in Canada. In December 2012 the CSA published Model Provincial Rule Derivatives: Product Determination and Model Provincial Rule Trade Repositories and Derivatives Data Reporting. These Model Reporting Rules mark the first policy action resulting from the consultation and will pave the way for other future rules that are essential to the regulation of OTC derivatives transactions and the improvement of market transparency.

  In addition to these Model Reporting Rules, a number of future proposed model rules will be published for comment that relate to the key areas addressed by the Consultation Papers. Together, all the model rules will formulate a proposed regime for the regulation of the OTC derivatives markets.

WHAT'S IMPORTANT TO US: Teamwork

- Working together, the Education and Market Development Division and the Regulatory Affairs Division collaborated to develop a new Learning the Ropes presentation on capital raising in New Brunswick, called Accessing Capital. This idea, though always topical, was brought to the forefront in 2012-2013 when several provinces updated the rules regarding a specific exemption allowing companies to raise capital from anyone in their home province. The exemption, known as the Offering Memorandum exemption, was updated to allow companies to raise up to $500,000 as long as they provide potential investors with a completed Offering Memorandum document and financial statements, and individual investors did not purchase more than $2,000 of the company's stock. This allowed companies to forego the requirement and additional cost associated with procuring audited financial statements.

  Our new presentation outlines how the exemption works, provides information on lessons learned from prior applicants, and includes details on the effect the process would have on the Offering Memorandum document. It also outlines the option of pre-filing the Offering Memorandum document with the Commission.

  In 2012-2013, the Accessing Capital presentation was given in Moncton, Fredericton and Saint John, to almost 100 registered attendees.

WHAT'S IMPORTANT TO US: Teamwork, cont'd.

- Staff within the Education and Market Development Division collaborated to develop and launch Hot Topics, a blog associated with our Invest in Knowing More website. We also developed a comprehensive editorial calendar, based on research findings in the Canadian Securities Administrators (CSA) 2012 Investor Index, which will guide content development over time. The content of the posts ranges from fraud prevention alerts and tips to understanding the ins and outs of various types of investments, personal money management tips, and exploring why and how we make money decisions.

  We also schedule the timing of posts to ensure our subject matter is top-of-mind for New Brunswickers i.e.: a series on mutual funds was posted during the month leading up to RRSP deadline.

  Hot Topics posts, which can be found at www.investinknowingmore.ca, are shared and promoted on our social media channels, and have resulted in improved engagement results for our Facebook page and increased traffic to and time spent on our website.

At right:
Sara Wilson, Investor Services Coordinator
Gordon Fortner, Senior Investigator
Leanne Kinnear, Information and Records Management Coordinator

QUICK FACTS

2012-2013 Quick Facts

Year ending 31 December	2012	2011
CAPITAL MARKETS ACTIVITY*		
Small Business Investor Tax Credit (SBITC)		
Number of approved applications	100	64
Amount of investments ($)	17.6 M	16.6 M
Number of individual investors	397	372
Angel investment		
Number of angel investors in the First Angel Network (FAN)	92	92
Number of angel investors in FAN that were NB residents	32	31
Number of FAN investments in NB companies	0	1
Amount of FAN investments in NB companies	$0	$440,000
Venture capital investment		
Total Canadian venture capital investment (% change over year previous)	+73%	+32%
Total New Brunswick venture capital investment (% change over previous year)	+22%	+91%
Total invested in NB companies	$8M	$24M
Number of investments in NB companies	11	9

*Although the NBSC is not the source of the numbers quoted above, they are an indication of the overall health of New Brunswick's capital markets - and the work we do contributes to the development of our capital markets.

Year ending 31 March	2012	2011
EDUCATION ACTIVITY		
Number of unique visitors on our websites	125,431	18,805
Number of investor education sessions/workshops conducted	45	25
Number of investor education session/workshop attendees	1,359-1,459	600-700
Number of Learning the Ropes capital markets education sessions held	22	17
Number of Learning the Ropes capital markets education session attendees	572	501

Year ending 31 MARCH	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
REGISTRATION ACTIVITY					
Registered firms	392	392	365	296	283
Registered firms (NB head office)	5	5	5	7	7
Branches/sub-branches in NB	522	536	539	535	551
Registered individuals	9,406	9,200	8,732	7,848	7,555
Registered individuals (NB residence)	1,724	1,725	1,718	1,707	1,809

Year ending 31 MARCH	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
CORPORATE FINANCE ACTIVITY					
Reporting issuers	4,696	4,581	4,289	4,053	4,011
Reporting issuers (NB-based)[1]	8	8	9	9	7
Prospectus filings (Non-mutual funds)	436	467	598	578	352
Prospectus filings (Mutual funds)	207	217	194	210	224
Annual information forms[2]	1,100/1,180	1,224	1,205	1,250	1,152
Exempt distribution reports	398	404	290	313	291
Exemption applications (Non-Passport)	84	83	79	135	218
Cease-trade orders	1	0	0	1	1
Management cease-trade orders	1	0	0	0	1

1. The eight reporting issuers listed include Landdrill International Inc., which was cease traded in October 2012.
2. Eighty forms were filed on April 1 and 2, 2013 due to the fact that the filing deadline for 2012-2013 fell on a Sunday.

Year ending 31 MARCH	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
ENFORCEMENT ACTIVITY					
Complaints received	10	25	31	60	41
New files from other sources	17	22	23	24	0
Requests for assistance from other regulators	3	1	0	5	0
New matters	29	48	54	89	53
Matters concluded	35	41	62	83	43
MATTERS DEALT WITH BY ADJUDICATION (COMMISSION MEMBERS)					
Interim cease-trade orders	2 (10 parties)	3 (9 parties)	2 (7 parties)	4 (13 parties)	5 (19 parties)
Permanent/final cease trade orders	5 (12 parties)	2 (4 parties)	4 (11 parties)	3 (9 parties)	4 (11 parties)
Reciprocal cease-trade orders	1 (3 parties)	0	0	6 (28 parties)	4
Reprimands	0	0	1 (2 parties)	0	0
Exemption bans	7 (14 parties)	4 (12 parties)	4 (12 parties)	0	0
Registrants limited/banned from market	2	2	2	3	15
Settlements approved	3	1	3	4	5
Hearing days	10	18	13	14	20
MATTERS DEALT WITH IN PROVINCIAL COURT					
Quasi-criminal charges laid	13	0	0	0	0
Number of individuals charged	3	0	0	0	0
Findings of guilt or guilty pleas	10	0	0	0	0
Jail sentences imposed	10	0	0	0	0
FINANCIAL REMEDIES					
NBSC costs levied	$14,000	$30,000	$2,000	$3,000	$64,033
NBSC costs recovered	$4,000	$5,000	$0	$1,000	$34,000
Administrative penalties levied	$75,000	$1,523,000	$38,000	$177,500	$683,000
Administrative penalties recovered	$25,000	$50,000	$30,000	$7,500	$238,000
Funds ordered returned to investors	$1,787,000	$22,600	$33,000	$0	$160,000
Fund recovered to be returned to investors	$25,000	$11,000	$45,000	$12,000	$25,090

PENALTIES								
Date of sanction	Matter	Manner of conclusion		Administrative penalties ($)	Costs ($)	Disgorgement ($)		Unpaid Balance owing ($)
		Settlement	Contested	Imposed	Imposed	Imposed	Collected	
2008-09	Oagles, James H.	X		10,000	2,500			0
2008-09	Tracy, Jeannie	X		2,500	500			0
2008-09	First Global Ventures S.A., et al		X	225,000	23,033.35			248,033.35
2008-09	Lane, Robert E., et al		X	160,000	2,000			162,000
2008-09	Park, Sang	X		15,000	3,000			0
2008-09	Locate Technologies Inc., et al	X		200,000	25,000			0
2008-09	Niles, Harry, et al	X		60,000	5,000	160,000	73,090	151,910
2008-09	Legacy Associates Inc.	X		15,000	5,000			0
2008-09	Barrie White Capital Corporation, et al	X		8,000	1,000			0
2009-10	Adams, Barry	X		20,000				20,000
2009-10	Cody, Michael, et al			150,000	2,000			152,000
2009-10	Assante Financial Management Ltd.		X	7,500	1,000			0
2010-11	Briand, Harrison & Associates Corporation, et al	X		8,000	2,000			9,000
2010-11	WFG Securities of Canada Inc., et al	X		20,000				0
2010-11	S & L Transactions Ltd., et al	X		10,000	1,000	33,000	33,000	0
2011-12	Locate Technologies Inc., et al		X	1,248,500	11,750			1,260,250
2011-12	Villabar Real Estate Inc., et al	X		50,000	5,000			0
2011-12	Weeres, Steven Vincent & Donszelmann, Rebekah		X	225,000	13,575	22,600		261,175
2012-13	Mallett, George Wayne	X		15,000	2,000			0
2012-13	Trites, Andrew J.	X		10,000	2,000	12,000	12,000	0
2012-13	Andrew Mitchell Holdings Ltd., et al	X		50,000	10,000	1,775,000		1,835,000
TOTAL				$2,509,500	$117,358.35	$2,002,600	$118,090	$4,099,368.35

PRESENTATIONS AND WORKSHOPS AVAILABLE

Youth and teacher classroom presentations

- NBSC Education Programs for Your Classroom – (for teachers and instructors)
- Making Money Make $ense – Youth Money Management (for elementary school students)
- Making Money Make $ense – Youth Money Management (for middle school students)
- Making Money Make $ense – Youth Money Management (for high school students)

Lunch and learn presentations for the workplace

- Investing 101 – Back to Basics
- Investing 101 – Working With Financial Professionals
- Investing 101 – Investment Frauds and Scams Online and Offline

Healthcare professionals and senior outreach

- Senior Financial Abuse and Exploitation – Recognizing the Signs and How You Can Stop It (for healthcare and senior care workers)
- Protecting Your Retirement – Recognizing, Avoiding and Reporting Fraud and Financial Abuse (for seniors and their families)

Interactive presentations for women's groups

- I'm Worth It! – Financial Tips and Strategies for Women

Workshops and presentations for entrepreneurs, professionals and industry

- Learning the Ropes – Offering Memorandum
- Learning the Ropes – Are You Investment Ready?
- Learning the Ropes – Crowdfunding
- Learning the Ropes – Accessing Capital

PUBLICATIONS AVAILABLE

FRAUDS AND SCAMS

- Fraud Among Friends (PDF)
- Check Before You Invest (PDF)
- How to Spot a Scam Artist (PDF)
- Financial Concerns Checklist (PDF)
- Pocket Guide on Elder Investment Fraud and Financial Exploitation (PDF)
- Protect Your Money (PDF)
- Protecting Your Retirement (PDF)
- "Boiler Room" Scams - Could You Be Vulnerable? (PDF)
- Investment Fraud Checklist (PDF)

GENERAL INVESTING

- Investing Basics - Getting Started (PDF)
- Be an Informed Investor (PDF)
- Borrowing to Invest (PDF)

ABOUT US

- Introduction to Mutual Funds (PDF)
- Bonds at a Glance (PDF)
- Shares at a Glance (PDF)
- Understanding Mutual Funds (PDF)
- Investments at a Glance (PDF)
- Investments 101 (Youth) (PDF)

FINANCIAL ADVISERS

- Working With a Financial Adviser (PDF)
- Questions to Ask When Choosing a Financial Adviser (PDF)
- Financial Adviser Fees (PDF)
- When Your Broker Calls, Take Notes! (PDF)

FINANCIAL LITERACY

- Make It Count: A Parents Guide to Youth Money Management (PDF workbook)
- Make It Count for the Instructor (PDF Workbook)
- Sandwich Generation - Are You Caught in the Middle (PDF)
- I'm Worth It! – Financial Stories, Ideas and Strategies for Women (PDF workbook)

COMPLAINTS AND COMPENSATION

- Making a Complaint - A Guide for Investors (eMag format) or (PDF format)
- Seeking Compensation - A Guide for Consumers (external link)

MONEY MANAGEMENT WORKSHEETS AND WORKBOOK

- Money and Values Worksheet (PDF)
- Financial Roadmap Goal Setting Chart (PDF)
- Interactive Budget (Excel)
- Investment Planning Workbook (Word)

MEMBERSHIP

We are extensively involved with our Canadian and international regulatory partners, including Canadian Securities Administrators (CSA), North American Securities Administrators Association (NASAA) and Council of the Securities Regulators of the Americas (COSRA). We view these commitments as a way to build our knowledge base, reinforce inter-jurisdictional partnerships and relationships, and participate in regulatory thought-leadership activities designed to create a safer and more productive investment environment on a regional, national and international scale.

Because we have a finite pool of time and resources to dedicate to these organizations, we carefully evaluate each opportunity for participation. This allows us to effectively dedicate our resources according to the Commission's priorities, our operational context, and other criteria.

Our involvement includes but is not limited to:

CSA

- Chair of the CSA Standing Committee on Enforcement
- Member of 17 CSA Standing Committees
- Member of 21 sub-committees related to CSA Standing Committees
- Participant in 18 of 35 active CSA Project Committees
- Monitoring 17 of 35 active CSA Project Committees

NASAA

- Secretary of the NASAA Board of Directors
- Chair of the NASAA Canadian Zone Project Group – Enforcement Committee
- Chair of the Online Outreach and Social Media Project group
- Vice Chair of the NASAA Investor Education Committee
- Member of 4 other NASAA Committees or project groups

At right:
Jason Alcorn, Legal Counsel
Suzanne Ball, Associate General Counsel
Julie Lewicki, Receptionist and Administrative Support Officer
France Bouchard, Senior Administrative Support Officer

2012-2013

ACTIVITIES

In 2012-2013, our day-to-day operations were complemented by a series of initiatives and accomplishments that illustrate:

the **collaborative** approach we take to crafting cross-functional teams within our own organization and building partnerships with our stakeholders.

the **diligence** with which we operationalize our legislation through consistent compliance and enforcement practices.

the priority we place on being authentically **engaged** with our audiences through community engagement, education and investor protection initiatives.

the emphasis we place on being **responsive** to new ideas that will help us foster efficient and vibrant capital markets here in New Brunswick.

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Establishing engagement with New Brunswick investors

In 2012-2013 we established a set of six investor engagement objectives designed to help us develop a better understanding of New Brunswick investors, and to help investors build a genuine and beneficial relationship with the Commission. During the course of the fiscal year we held four events in three communities around the province.

Moving forward, it is our plan to combine investor engagement activities with other Commission activities, including tradeshows and education presentations, which already enjoy an established audience. We are also reaching out to established groups and organizations that host regular meetings, so we can give an About Us presentation as part of their agenda.

Leadership in financial and securities education

We saw many successes related to the education products and services developed this past year. Uptake across stakeholder groups improved, we expanded both the type of programs available and the audiences reached, and we caught the attention of our inter-jurisdictional partners – who are now delivering NBSC materials in other provinces. A little context clearly illustrates the importance of this work. The CSA 2012 Investor Index revealed that New Brunswickers lag behind the national average in terms of their savings and investment habits:

- As a province, fewer of us are saving for the future, and those that are saving are putting aside less.
- Only 40% of us use an investment advisor, and only 35% of those have done a background check on them.
- Of those who have an investment advisor, 64% don't know how much they pay them for the work they do.
- Our confidence when it comes to making investment decisions lags nearly 10% behind the national average.

engaged

Fraud Scene Investigator launch and contest

In March 2012, we launched the Fraud Scene Investigator website – a comic book-style educational tool allowing students the opportunity to role-play as an investigator and learn about protecting their money from frauds and scams. The launch was accompanied by a contest that ran until the end of May 2012. Students who completed a Fraud Scene Investigator Report after reading the comic had their name entered into a weekly draw, and also into a draw for a $500 bursary at the end of the contest.

The website received 408 unique page views during the 2-month contest period, and 18 students were entered in the final bursary draw. The site was also shared on various student bursary and awards websites that are still referring traffic back to the Invest in Knowing More site even though the contest is over. The winner of the bursary was Jeremy Dussault.

"It is with great pleasure that I write and thank you for financially supporting my educational endeavours…I am thrilled every day that I get to be in school, and I cannot thank you enough for your generous support, helping me achieve my dreams!"

Executive Director Rick Hancox presents Jeremy Dussault with his bursary.

Collaboration with Nova Scotia Securities Commission

Feedback on the Investing 101 Program has been positive overall, and this has resulted in various referrals to the Commission.

For instance, after a large international company located in Saint John participated in the program, the Nova Scotia office requested access. The Commission forwarded program materials to the Nova Scotia Securities Commission, which has now customized the program for their audiences.

Development and launch of the Financial Awareness program

In 2012-2013, we developed an interactive and fun Financial Awareness program using a game-show approach, through which we provided a relaxed forum for discussing financial and investment behaviours. Designed to be presented at public events such as trade shows or conferences, the program engages with the public to increase awareness of our products, and to educate and inform potential investors about investment decisions.

The pilot Financial Awareness program took place from 15-17 March at the Atlantic National Home Show in Saint John. Following a series of trial events, staff will consider the results and determine how to deliver this type of investor awareness education going forward.

Sara Wilson at the Atlantic National Home Show.

Elder Investment Fraud and Financial Exploitation program uptake

The Elder Investment Fraud and Financial Exploitation program includes a presentation offered to healthcare workers outlining why financial abuse is especially serious when it involves someone with diminished mental capacity (such as dementia or Alzheimer's). The presentation also references the additional resources available, including: a leave-behind pocket guide for healthcare professionals that includes the red flags of financial abuse, based on clinical and historical patient observation; a checklist that healthcare workers or family members can use to help start the conversation; resources for additional follow up; and contact information for reporting abuse.

In 2012-2013, in conjunction with World Elder Abuse Awareness Day, we promoted our program using a multi-faceted campaign including mailouts, news releases, social media outreach and new web content – including a dedicated section of the Invest in Knowing More website entitled Stop Financial Abuse. We were also able to run public service announcements on CBC radio in French and English, and post on the Rogers Community Bulletin Board in French and English. The campaign enhanced awareness of the program, and in the last fiscal year we delivered it to 100 participants at the Caraquet Hospital, the Miramichi Regional Hospital and Alzheimer's New Brunswick's "Alzheimer's Café".

Development and launch of the Investing 101 program

The Investing 101 program was created to address knowledge gaps revealed by the 2012 New Brunswick Investor Index survey. It was developed using a mixture of new and existing content, and packaged using a lunch and learn workshop complemented by online materials/quizzes and social sharing. It is presented in such a way to help people better visualize how they can incorporate what they learn into their everyday lives. The program targets busy professionals who can't make it to a weekend or evening presentation. We have received 16 requests for the Investing 101 program – both from organizations and from individuals.

Below: Marissa Rignanesi, Education Coordinator.

2012-2013
Compliance activity

Our compliance review processes are an important tool we use to ensure registrants are operating in accordance with the *Securities Act* and regulations. In 2012-2013, we conducted the following reviews.

Exempt Market Dealers: 15 reviews

The goal of our reviews of exempt market dealers was to gain an understanding of their investment practices in New Brunswick. Market participants included New Brunswick-based head offices of firms where the NBSC is the principal regulator; and branch office where the head office is located outside of New Brunswick, and for which we are not the principal regulator. We focused on reviewing dealer processes including Know Your Client, Know Your Product, relationship disclosure, marketing and referral arrangement processes.

Investment Dealers (IIROC Member Firms): 14 reviews

The goal of these reviews was also to gain an understanding of their investment practices in New Brunswick. Market participants were the same as above: New Brunswick-based head offices of firms where the NBSC is the principal regulator; and branch office where the head office is located outside of New Brunswick, and for which we are not the principal regulator. We focused on reviewing processes including client intake, client discovery, Know Your Client, Know Your Product, and suitability processes.

2012-2013
Enforcement activity

Those who breach New Brunswick securities laws or otherwise conduct themselves in a manner contrary to the public interest are investigated by staff of the Commission and may be subject to administrative penalties or criminal charges. These can include administrative sanctions ordered by the NBSC adjudicative panels, quasi-criminal charges imposed by the New Brunswick Provincial Court, and criminal charges brought by the police in the Provincial or Court of Queen's Bench systems.

Administrative sanctions of note

Full details about current and past hearing matters before NBSC adjudicative panels, including the matters listed below can be found on our website.

Crainshaw International Ltd. and Osbourne Worldwide Limited, both with purported offices in Belize, were permanently ordered to cease trading in December 2012 for unregistered sales solicitation and trading in the province of New Brunswick. The order was issued following a hearing into allegations that sales tactics used by the representatives of the companies were indicative of a possible boiler room operation. Staff's investigation into these companies was initiated following a complaint made by a New Brunswick resident who invested more than $12,000 in purported gold options.

James A. MacCallum, formerly of Moncton, was banned from trading in securities directly with the public after defaulting on more than $1.7 million in promissory notes issued to a small group of New Brunswick investors who loaned him money to be invested in exchange for interest payments. As part of a settlement agreement approved by the NBSC's adjudicative panel, he was also ordered to repay the losses to investors and pay $50,000 in penalties and $10,000 in costs. Neither MacCallum nor his company Andrew Mitchell Holdings (AMH) was registered to trade in securities in New Brunswick. The settlement agreement indicates that MacCallum has been suspended from the practice of law in New York, and that he is presently insolvent.

Wayne Mallett, a businessman from Little Shemogue near Moncton, was ordered to pay $15,000 in administrative penalties and $2,000 in costs as part of a settlement agreement approved by the NBSC's adjudicative panel in May 2012. Mallett agreed that he made misrepresentations to an NBSC investigator during a compelled interview. During the interview in question, he denied having a working relationship with a particular company selling investments in New Brunswick when, in fact, he was working on behalf of the company. Mallett is also prohibited from soliciting money for any investment-related activity until 2015.

MI Capital Corporation of Hong Kong and **One Capital Corp. Limited** of Singapore were permanently cease-traded in June 2012 for unregistered sales solicitation in the province of New Brunswick. The order was issued following a hearing into allegations that salespersons solicited at least five residents to invest in gold options, using repeated, persistent telephone calls. Staff's investigation was initiated following a series of complaints made by New Brunswick residents.

NNR N.Natural Resources and eight other companies incorporated at the same address in Shediac are subject to an interim order to cease trading issued in August 2012. Staff's investigation began following receipt of an inquiry about one of the companies, and then was expanded to include eight other companies – all registered at the same business address, a P.O. box hosted by a small and unrelated business service outlet. Staff alleged that none of these companies appear to have employees, operations or any material presence in the province, and that some of the information provided by these companies raised serious concerns about their legitimacy. During the initial investigation, staff found that several of the companies were trading or were applying to trade on the securities exchanges in Frankfurt, Berlin or Vienna. To protect the interests of investors overseas, staff notified regulators in the other jurisdictions. The interim order remains in place and staff's investigation is ongoing.

Richard A. Scott, a Woodstock resident, was temporarily ordered to cease trading in all securities in April 2012 for alleged violations of the *Securities Act*. In their motion for the temporary order, staff allege that Scott, who was not registered to trade in securities and had never filed a prospectus or report of exempt distribution with the NBSC, contravened securities laws by issuing 17 promissory notes to 13 investors in the Woodstock area for a total of $1,217,650. Staff commenced their proceeding against Scott as they felt it would be contrary to the public interest to allow him to issue further securities pending completion of their investigation. The interim order remains in place and staff's investigation is ongoing.

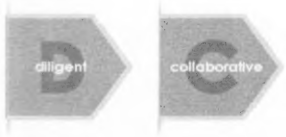

Prosecutions: a powerful deterrent

2012-2013 saw the first instances of both quasi-criminal and criminal proceedings related to New Brunswick matters.

Michael Cody was permanently banned from trading in securities in 2009, and was ordered to pay a $50,000 penalty as a result of his involvement in the solicitation and sale of shares in Locate Technologies, Inc. and Tubtron Controls Corp. to New Brunswick residents. Notwithstanding this order, Cody continued to trade in securities, which lead to a quasi-criminal charge before the Provincial Court in September 2012. Mr. Cody, a resident of Fredericton, pled guilty and was sentenced to 30 days in jail.

William Watson Priest was convicted of running a Ponzi scheme in the Nackawic area. A tip from one of the investors caused our Enforcement Division to launch an investigation that culminated in quasi-criminal charges being laid. He was charged with 9 counts of fraud under the *Securities Act*. Concurrently, the RCMP laid criminal charges against him for mortgage fraud. The charges were heard by a Provincial Court judge in September 2012. Mr. Priest pled guilty, was convicted, and sentenced to three years in jail. The administrative proceedings are scheduled to take place in spring 2013.

Darlene Ryan was terminated from her position as an investment advisor at Scotia McLeod in Moncton. Subsequently, a forensic audit unearthed evidence that she had misappropriated funds in the amount of $1.3M from brokerage accounts belonging to her clients. The Investment Industry Regulatory Organization of Canada (IIROC) held a disciplinary hearing, levying a fine and banning her from becoming an IIROC representative in future. Criminal charges were laid, and the case was heard by the Provincial court in early 2013. Ms. Ryan pled guilty, was convicted, and was sentenced to three years in jail. We were first contacted with respect to this matter and subsequently coordinated the regulatory and law enforcement response by working with IIROC and the RCMP.

Creative solutions designed to build vibrant capital markets

Establishing a framework for review of voluntarily pre-filed Offering Memoranda (OM)

In 2012-2013, the NBSC conducted significant policy work and research on the subject of offering a review service for voluntarily pre-filed OM documents from companies looking to raise money in the exempt market. The result of that research was to formally offer the service to New Brunswickers, using a consistent framework of communication and review. In December, we issued Local Staff Notice 45-701 Voluntary Pre-Filing of Draft Offering Memoranda under National Instrument 45-106 Prospectus and Registration Exemptions, setting out our expectations for issuers and introducing a filing fee.

Allowing issuers to voluntarily pre-file their draft OM creates an educational opportunity – giving us the chance to clarify the OM exemption, point out deficiencies, improve disclosure and build a relationship with the issuer. When the review period is over, and the OM is found to comply with the required format, we remind the issuer of their obligation to file a Form 45-106F1 Report of Exempt Distribution within 10 days of any distribution.

The ultimate goal is to ensure that the OM will contain sufficient information to enable a prospective purchaser to make an informed investment decision. Issuers who do not take advantage of this service, and file a deficient OM after they have already made a distribution of securities will find themselves cease-traded until they have brought their OM up to standard. This situation is easily avoided by engaging with the NBSC at the pre-filing stage.

Since December 2012, we have received two voluntary pre-filings of draft OM documents.

Providing a forum to discuss and explore the potential of crowdfunding

Crowdfunding is an emerging idea in North America, flowing from the desire to raise capital for small businesses through Internet sales of securities. It will become a reality in the United States when the Securities and Exchange Commission (SEC) creates and implements the rules associated with the *Jumpstart Our Business Startups Act* or *Jobs Act* (2011) – some time in 2013. Crowdfunding is not presently allowed in Canada, but the discussion has certainly started.

We felt it was important to get out in front of the issue to evaluate the concept's ability to foster capital markets in New Brunswick. We invited panelists Norm Betts of the Canadian Advanced Technology Alliance; Peter Klohn, a partner at Stewart McKelvey; Brian Koscak, chair of the Exempt Market Dealer Association of Canada; and Jake van der Laan, director of our Enforcement Division to lead a lively discussion with investors of all kinds, entrepreneurs considering raising capital, professionals, academics and students. Dr. Devashis Mitra of UNB provided an introduction to the concept of Crowdfunding, and Nancy Mathis, executive director of the Wallace McCain Institute at UNB moderated the panel discussion.

More than 100 participants spent three hours educating, listening and answering questions on the topic. And at the conclusion of the event, the Wallace McCain Institute volunteered to lead an initiative to propose a "Made in New Brunswick solution" for Crowdfunding.

"We hope this discussion is just the beginning as we work our way through the benefits and cautions of what we expect will be the newest form of raising capital in North America."

David Barry, Chair and CEO of the New Brunswick Securities Commission

The November 27th event, held under our Fullsail banner, was open to the public, free of charge, and simultaneously translated. It was also recorded and streamed live for CSA members, using a webcast service.

Uptake was considerable: feedback from both on-site and on-line attendees was extremely positive; the Daily Gleaner published an article the next day which was republished in the Telegraph-Journal; and the crowdfunding event page on our website generated more than 1000 hits, more than half of whom were new visitors to our site. A video recording of the event in both official languages was posted on our website in December.

At left: The panel at our Crowdfunding event in Fredericton.

Learning The Ropes event: "Are You Investment Ready"

In 2012-2013 we developed "Are You Investment Ready", a new Learning the Ropes event designed to provide a forum for a robust discussion on securities issues combined with actionable facts related to capital raising practices here in the province. Content included guidelines for keeping books and records, recommended preparatory work for meetings with angels and other investors, an introduction to term sheets, capitalization tables, patents, the Small Business Investor Tax Credit (SBITC), and more. Highlighting real world experiences wherever possible, the content was built through collaboration between internal experts and stakeholders including Ross Finlay, co-founder of the First Angel Network; Jeff White of East Valley Ventures; and Andrew Law of the New Brunswick Department of Finance's SBTIC program.

"Are You Investment Ready" was presented 8 times in locations around the province, in partnership with the stakeholders mentioned above.

Below: Jeff Harriman, Capital Markets Specialist.

Capital Markets Study

We make it a priority to keep tabs on specific trends that indicate the overall health of our capital markets. In 2012-2013, in collaboration with Dinesh Iyer, a Master's in Business Administration candidate at the University of New Brunswick in Saint John and Dr. Dhirendra Shukla, chair and associate professor at the Dr. J. Herbert Smith Centre for Technology, Management and Entrepreneurship at the University of New Brunswick, we published the Capital Markets Report 2012. The report identifies and analyses three years of data from various funding sources including venture capital, exempt markets, angel investment, credit unions and caisses populaires, as well as provincial and federal economic development agencies. The report this year showed a positive trend on many fronts, possibly indicating a rebound from the 2008 financial crisis.

The number of New Brunswick companies that received venture capital funding in 2012 increased by 22% signifying a growing core of investment-ready firms in the province.

Effective communications

Retooling the Invest in Knowing More media buy for bigger impact

The work that we do is making a difference. In 2012-2013, we increased the frequency of our Invest in Knowing More (IKM) media buy, spreading our budget evenly over four quarters instead of concentrating our investment in two quarters. We did this because we noticed a correlation between an increase in calls to the Commission and hits to our website while our campaign was in-market. So we re-tooled our media buy, reducing the frequency of our ads but spreading them out over a longer timeframe, and it paid off. Our IKM media survey, undertaken by an independent research company, provided the following important information:

Recognition of the Commission's role and identity continues to grow.
Nearly half (48%) of New Brunswick residents are aware of the Commission's role as the provincial regulator for securities - a share that has grown by 7 percentage points since 2010.

Recall of the Commission's Fall 2012 campaign is healthy.
Six in ten individuals recall seeing an ad campaign related to investment fraud in the Fall (aided and unaided) - up 6% from 2011.

Residents are becoming more conscious of investment fraud, and are more likely to report it to the authorities.
The vast majority of residents consider the act of reporting investment fraud to be important (96%); and a sizeable share (67%) say that they would likely report such behaviour to the authorities, if they encountered it. Respondents who would report suspicious investment activity specifically to the NBSC – as opposed to another agency – has risen to 10% from last year's figure of 5%.

While we still have work to do to improve these behaviours, the increase we have seen this year is significant and encouraging.

Enhancing internal communications

In 2012-2013 we launched an internal newsletter we call Scuttlebutt. Scuttlebutt is a nautical term for the cask that was used to serve water on a ship. Similar to today's water-cooler discussions, the scuttlebutt was where the ship's news was exchanged as the crew congregated to get a drink. Scuttlebutt has also been used as a term referencing the latest news or word on the street, making it a fitting title for this publication.

The first newsletter was released in a digital format in November. Published to staff two times a month, Scuttlebutt has become a way to keep Commission staff informed on events and news that impact our daily work. Scuttlebutt also provides a forum for our Executive Director to share his priorities and his perspective on many key issues.

Connecting with Capital Markets Stakeholders

We are working to effectively communicate with our capital markets stakeholders in part through our Making Headway publication. Published in both print and eMag formats, Making Headway reinforces key information, promotes resources available and advances the work we do to foster our capital markets. In 2012-2013, we published four issues, including one special issue covering our crowdfunding initiative – distributing 320 printed copies to 124 organizations throughout New Brunswick.

Revamping our Capital Markets Dashboard

In 2011 we presented the 2010 Capital Markets Dashboard as a visual tool for evaluating progress in developing our province's capital markets. During 2012-2013, we evaluated the tool and amended some of its panels – specifically adding a public markets dimension to the 2011 Total Equity panel, and simplifying the Granting and Venture Capital Investment panels.

The new dashboard was augmented by a variety of infographics to provide even more clarity around our numbers – and together were incorporated into our annual Capital Markets Report.

Building a securities law knowledge base in New Brunswick's legal community

Securing a new partner for our articling program

The number of New Brunswick lawyers specializing in securities law is small. As a result, we have had a long-standing goal to assist members of the Law Society of New Brunswick with raising their awareness and/or knowledge of securities and administrative law. Five years ago we discussed the notion of targeting law students as a strategy for developing interest in securities law. We sought partnerships with three other government agencies, creating a rotating articling position that would see the selected student spend three months working at each organization. We have been pleased with the success of the program and feel that in future more members of the bar will have an increased knowledge level related to each of these specialized areas. The 2013-2014 program includes three partners instead of four, which will accommodate students working for four months at each of the NBSC, the Office of the Ombudsman and the Energy and Utilities Board.

Presenting to the Canadian Bar Association's mid-winter meeting

In February, the Canadian Bar Association held its mid-winter meeting in Fredericton. The event is designed to meet their members' annual requirement for continuing education. Our General Counsel Division reached out to organizers with several proposed presentations for their agenda. As a result of that request, three of our staff made separate individual presentations on the NBSC's structure and function, current hot topics in enforcement, and Corporate Secretary best practices.

MD&A

MANAGEMENT'S DISCUSSION AND ANALYSIS
For the fiscal year ended 31 March 2013
Dated 17 June 2013

The following discussion and analysis provides a summary of the operating results for the New Brunswick Securities Commission for the year ended 31 March 2013. This review should be read in conjunction with the financial statements and accompanying notes.

In this Management Discussion and Analysis (MD&A), references to years, for example F2013, means the fiscal year ending 31 March 2013.

Assumptions made throughout this section, although reasonable at the date of publication, are not a guarantee of future performance. Certain statements outlining F2014 expectations are forward-looking and subject to risks and uncertainties.

Overview
The New Brunswick Securities Commission is a corporation without share capital. It was established under the New Brunswick *Securities Act* and began operations on 1 July 2004. The Commission functions as an independent regulatory agency and administrative tribunal, responsible for overseeing the securities industry in New Brunswick. As a provincial Crown corporation, it is exempt from income taxes. Commission operations are funded through fees paid by securities market participants.

The Commission is not an appropriation-dependent Crown corporation and had no borrowings from the Government of New Brunswick at 31 March 2013 or at any time in its existence.

Operational staff at the Commission maintain accounting and internal control systems to provide reasonable assurance that financial information is complete, reliable and accurate, and that assets are adequately protected. The Commission members, in conjunction with the Audit Committee, have an oversight role regarding the integrity of reported information.

The Commission budgets to generate a surplus with a planned distribution of surplus operating funds to the Government of New Brunswick. The surplus generated in the fiscal period F2013 exceeded the budgeted amount.

Selected financial information

	Budget F2013	Actual F2013	Actual F2012	Actual F2011
Revenue	12,341,450	$13,458,390	$13,201,389	$12,124,689
Expense	5,797,859	5,577,824	5,335,948	5,261,031
Excess of revenue over expenses	6,543,591	7,880,566	7,865,441	6,863,658
Total assets	-	7,503,815	4,939,863	4,199,213
Total liabilities	-	3,515,957	3,240,087	3,056,113
Total funds' balance	-	3,987,858	1,699,776	1,143,100
Distributions to government	$5,500,000	$5,592,484	$7,308,765	$6,624,333

Revenues

The Commission's revenues consist of:

- filing, registration and application fees paid by securities market participants;
- amounts collected from administrative penalties, disgorgement orders and settlements for breaches of the *Securities Act*, as well as associated cost recoveries; and
- investment income and miscellaneous charges.

Almost all revenue comes from fees paid by reporting issuers and registrants and relate primarily to capital-raising activities and securities trading in New Brunswick.

A significant part of our fee revenue comes from fees paid by mutual funds to distribute securities as well as fees paid by the five largest Canadian banks to register their representatives.

At right:
Catherine Guerrier, Accounting Officer
Jackie Gomes, Human Resources Officer
Andrew Nicholson, Director, Education and Market Development

Analysis of total revenue

Category	Description	F2013 Amount	F2013 % of Revenue	F2012 Amount	F2012 % of Revenue
Distribution fees	Paid by securities issuers when filing distribution documents	$7,797,350	57.9%	$7,354,400	55.7%
Distribution fees for F2013 are up $442,950 or 6.0% from F2012. These fees are primarily prospectuses filed by mutual funds and companies. Mutual fund filings comprise about 88% of the total. This fee source is based on a set fee for each filing and varies with market activity.					
Registration fees	Paid by individuals and firms to register with the Commission to sell or advise on securities.	3,590,352	26.7	3,506,398	26.6
Registration fees for F2013 are up $83,954 or 2.4% from F2012. Individual registration account for the majority of the total amount and of the increase. The Passport system and the harmonized rules have facilitated registration between jurisdictions.					
Financial filing fees	Paid by companies and mutual funds when filing annual financial statements and annual information forms.	1,848,850	13.7	1,977,250	15.0
Financial filing fees are down by $128,400, primarily due to year-end timing issues. A set fee is paid for filings such as annual financial statements or annual information forms.					
Exemptions and orders	Paid by market participants primarily to request exemptions from *Securities Act* requirements.	62,300	0.5	71,650	0.5
Other fees	Paid by market participants for late filing and other miscellaneous fees.	19,275	0.1	24,552	0.2
Total fees		$13,318,127	99.0%	$12,934,250	98.0%

Category	Description	F2013 Amount	F2013 % of Revenue	F2012 Amount	F2012 % of Revenue
Administrative penalties and settlements	Paid subsequent to a hearing panel ruling.	$25,000	0.2%	$50,000	0.4%
Administrative penalties and settlements are an unbudgeted revenue source and are subject to enforcement and hearing panel activity. There were two hearing panel decisions that met the threshold of our revenue recognition policy during the year. One other decision totalling $50,000 was not recognized. Receipts from administrative penalties are for the benefit of the Market Enhancement Reserve, which is described further in this section.					
Disgorged funds	Paid subsequent to a hearing panel ruling.	25,000	0.2	11,000	0.1
Disgorgements are generally an unbudgeted revenue source and are subject to enforcement and hearing panel activity. A disgorgement order is intended to remove any amounts a wrongdoer has obtained as a result of contravening New Brunswick securities law. An additional disgorgement order in the amount of $1,775,000 was not recognized.					
Enforcement cost recoveries	Paid subsequent to a hearing panel ruling.	4,000	0.0	5,000	0.0
A Hearing Panel may order costs if it is satisfied that a respondent has not complied with New Brunswick securities law and if it is of the opinion that a respondent has not acted in the public interest. Two cost orders of $2,000 each were recognized and one costs order in the amount of $10,000 has not been recognized.					
Investment income	Earned on cash balances.	76,382	0.6	68,147	0.5
Investment income is derived from our banking agreement and, consequently, it generates modest returns (prime less 1.9%). We do not make speculative investments with our surplus funds and we make periodic and orderly distributions of surplus funds to the Government of New Brunswick.					
Miscellaneous income	Primarily a recovery of costs for assistance provided to another jurisdiction regarding an enforcement matter.	9,881	0.1	132,992	1.0
Total revenue		$13,458,390	100.0%	$13,201,389	100.0%

Expense Summary

	Actual versus budget				
	F2013	Budget	$ Diff	% Diff	% of Total
Expenses					
Salaries and benefits	$3,989,050	$3,804,934	$184,116	4.8%	71.5%
Administration*	765,719	1,077,795	(312,076)	-29.0	13.7
Market enhancement	-	-	-	-	-
Disgorged funds	25,000	12,000	13,000	108.3	0.4
Professional services	209,375	264,750	(55,375)	-20.9	3.8
Travel	139,409	186,600	(47,191)	-25.3	2.5
CSA initiatives	42,206	83,800	(41,594)	-49.6	0.8
Premises	312,877	293,680	19,197	6.5	5.6
Amortization	94,188	74,300	19,888	26.8	1.7
	$5,577,824	$5,797,859	($220,035)	-3.8%	100.0%

Actual versus last year			
F2013	F2012	$ Diff	% Diff
$3,989,050	$3,688,586	$300,464	8.1%
765,719	804,834	(39,115)	-4.9
-	-	-	-
25,000	11,000	14,000	127.3
209,375	201,659	7,716	3.8
139,409	172,175	(32,766)	-19.0
42,206	67,893	(25,687)	-37.8
312,877	289,897	22,980	7.9
94,188	99,904	(5,716)	-5.7
$5,577,824	$5,335,948	$241,876	4.5%

*See note 18 to the financial statements for greater detail.

EXPENSES

Managing expenses over the fiscal year is important to the Commission. Various measures are taken to drive fiscal responsibility, including:

- preparing an annual budget and strategic plan that is approved by the Commission members;
- converting the annual budget into monthly budgets;
- reporting actual versus budget amounts to management every month;
- providing a budget variance analysis each month to the Audit Committee and Commission members;
- preparing quarterly financial forecasts for management and Commission members;
- requiring Commission member approval of significant expenses or contracts; and
- continually improving our processes.

Expenses increased by 4.5% or $241,876 in F2013 to total $5,577,824. This is $220,035 (3.8%) less than the budgeted expense of $5,797,859.

Salaries and benefits expenses account for 71.5% of operating costs (69.1% in F2012) and increased $300,464 from F2012. Expense increments are attributable to: a salary increase of 2% that was applied to most employees (budgeted), a decision of the Board to follow the Government of New Brunswick's lead in eliminating and paying-out retiring allowances (unbudgeted) and the introduction of a variable pay system which resulted in performance awards of $54,126 for senior management (unbudgeted). There were 40 staff on payroll at year-end (38 prior year) and on an annualized or person-year basis, there were 38.6 person-years of employment in F2013 (34.6 in F2012). Administration expenses account for 13.7% of operating costs for F2013 (15.1% in F2012) and were $39,115 lower than the prior year. These costs include investor education and awareness expenses, a contribution for the ABC's of Fraud program, information technology, training, communication, printing, and other general office expense items. The Invest in Knowing More campaign was the largest expense for this category at $180,913 ($153,390 in F2012). Information technology costs were $78,579 ($112,211 in F2012) during the period, and were used for network support, data security and back-up, website costs and software licenses. The large positive variance to budget was aided by the deferral of several initiatives pending resolution of potential mandate changes.

There were no expenses paid by the Market Enhancement Reserve in this year.

Disgorged funds represent money recovered from individuals or companies arising from enforcement actions. This money is turned over to specific investors that were financially harmed by those found to have violated the *Securities Act*. In this case, $13,000 was collected and paid to nine investors from a 2008 decision and $12,000 was collected and paid to three investors. Professional services expenses increased by $7,716 year over year. External legal fees were responsible for the largest increase ($24,366). Legal fees were incurred for the retainer of external legal counsel for various administrative proceedings before the Commission. Other initiatives with associated fees were translation, transcription expenses, and human resource consultants. Most of these areas saw reduced spending in the year.

Travel costs were $32,766 lower than the prior year and represented 2.5% of expenses. Travel was primarily related to attendance at policy and other regulatory meetings of partners

of the Canadian Securities Administrators (CSA), and for training purposes. Expenses for CSA initiatives were down $25,687 from the prior year to total $42,206 in F2013. These initiatives support Canada's national system of securities regulation through a cooperative approach with our provincial and territorial regulatory partners. CSA projects are coordinated through a permanent secretariat located in Montreal and operating costs are apportioned to CSA members based on a formula correlated to population. The Commission pays about 2.2% of the total costs as its share.

Premise costs increased by about $22,980 (7.9%). This represents 5.6% of total expenses. Most of the increase is attributable to escalation in shared-costs of the building under lease. The office lease expires in February 2016.

Amortization expenses decreased by $5,716. The largest depreciable asset involves leasehold improvements, which are being amortized over ten years for the original space and about eight years for additional space acquired in F2009. This accounts for about 63% ($59,486) of the total expense. Information technology hardware, vehicle, furniture and a photocopier capital lease make up the remainder of the amortization expense, in descending order.

Market enhancement reserve

This year no funds were transferred from the Market Enhancement Reserve towards eligible expenses. As required by the *Securities Act*, funds in the Market Enhancement Reserve are to be spent only on endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. The funds associated with the reserve are maintained in a separate bank account and generate their own bank interest. In F2013, administrative penalties totalling $25,000 were assessed and determined to be collectible ($50,000 in F2012). A further $50,000 in administrative penalties was assessed in the year, but is not reflected on the financial statements as there is a reasonable probability that the amount will be uncollectible. The balance in the reserve stands at $128,643.

Disposition of surplus operating funds

The Commission made total payments of $5,592,484 to the Government of New Brunswick during the year. The payment amount is calculated annually and is included in our strategic business plan. The total contribution included a budgeted amount of $5,500,000 as well as an additional $92,484 that represented the balance of the general surplus as at 31 March 2012. The contribution is payable each year provided that doing so does not impair the ability to pay liabilities, meet obligations as they become due or fulfill contractual commitments. With the transition to IFRS and the deferral of registration revenue, the 31 March 2012 general surplus was lower than usual. Since the Commission was established in July 2004, contributions of $53,136,980 have been made to the Government of New Brunswick.

Liquidity and financial position

The Commission has sufficient liquidity to finance its operations and capital purchases. During the fiscal year, the net increase in cash prior to the disposition of surplus operating funds was $8,203,052. The combined cash balance at year end was $7,222,156. This includes amounts from the Commission's reserves.

The Commission maintains a Stabilization Reserve. The maximum value of the reserve was maintained at $1,500,000. The Stabilization Reserve allows us to maintain an operating

contingency to absorb revenue shortfalls or unexpected expenditures. Revenue generated from the reserve is moved into general operations. The reserve was fully-funded at year end.

RISKS AND UNCERTAINTIES

Securities regulatory reform

The Supreme Court of Canada rendered a decision on 22 December 2011 that determined that legislation proposed by the Canadian Securities Transition Office (CSTO) was not constitutionally valid under the general branch of the federal power to regulate trade and commerce. Subsequent to the decision, the CSTO's mandate was extended. The federal budget for 2013 was released on 21 March 2013, and reconfirmed the federal government's desire for a common securities regulator and the extension of the CSTO's mandate. The implications of this revised initiative represent a source of uncertainty and could have a material impact on the Commission's operations. We expect the NBSC to remain a going concern through-out any discussions regarding the set-up of a national regulatory structure.

Financial services reform in New Brunswick

On 23 May 2013, the Government of New Brunswick announced that it is establishing a single, independent financial services regulatory agency to strengthen consumer protection in New Brunswick. The enabling legislation continues the body corporate of the New Brunswick Securities Commission under the name Financial and Consumer Services Commission (FCSC).

The FCSC will be dedicated to consumer protection and regulatory oversight. It will be responsible for the current mandate of the New Brunswick Securities Commission and will include responsibility for consumer affairs, credit unions, caisses populaires, co-operatives, trust companies, insurance, pensions and enforcement. In addition, it will provide for an independent hearing tribunal.

The implementation date is set for 1 July 2013.

OPERATIONAL AND INFRASTRUCTURE RISK

Operational risk is the risk of direct or indirect loss resulting from the organizational environment or external events, or from inadequate internal processes, staff resources, or supporting systems. Management is responsible for the day-to-day control of operational risk through the use of appropriate procedures, internal controls and processes.

The Commission is exposed to many types of operational risks, including the risk of fraud by employees or others, unauthorized transactions by employees and operational or human error. There is also the risk that computer or telecommunications systems could fail, despite efforts to maintain these systems in good working order. Shortcomings or failures of internal processes, employees or systems, including financial, accounting or other data processing systems, could lead to financial loss and damage to the Commission's reputation. The ability to conduct business may be adversely affected by a disruption in the infrastructure that supports our operations and the communities in which we do business.

The Commission has policies and processes in place to manage and control these risks. Key components include:

- Commission members operating as a board of directors who place a priority on sound corporate governance;
- an active and effective Audit Committee;
- a strong internal control environment;
- an annual review of internal controls and legislative compliance;

- a Risk Management Policy with a quarterly review of risks facing the Commission;
- the effective communication of policies to staff and new members on matters such as conflict of interest and code of conduct with various channels for reporting concerns; and
- mitigation of risk to assets through insurance.

The NBSC is involved in various legal actions arising from the ordinary course and conduct of business. Settlements, if any, concerning these contingencies will be accounted for in the period in which the settlement occurs. The outcome and ultimate disposition of these actions are not determinable at this time.

Reputation risk

The Commission actively manages its reputational risk through its corporate governance practices, a code of conduct and risk management practices. The activities of communications staff and General Counsel's office are key participants in managing reputation risk.

People risk

As a knowledge-based entity, the Commission's ability to attract and retain people is critical to its success. A range of measures are tracked (e.g., turnover and compensation surveys) to manage this risk. Knowledge management is a key focus and initiatives are continually pursued to improve the ability to retain corporate memory and to ensure effective knowledge transfer.

Fee revenue

The Commission funds operations primarily from filing fees paid by market participants. Fee revenue is generally not sensitive to market conditions.

National electronic filing systems

Under various agreements with the CSA, CDS Inc. (CDS) operates the following electronic systems:

- System for Electronic Document Analysis and Retrieval (SEDAR), an electronic system for securities market participants to file regulatory documents and pay fees;
- National Registration Database (NRD), an electronic system for registrants to register and pay fees; and
- System for Electronic Disclosure by Insiders (SEDI), an Internet-based system for insiders to report their trades.

Over 98% of total revenue is collected through SEDAR and NRD. CDS maintains a comprehensive business continuity plan for each system and the CSA requires a third-party audit report (CSAE 3416) at 31 December of each year.

The CSA has recently entered into a new service agreement with CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) pursuant to which CGI will take over the hosting, operation and maintenance of the SEDAR, NRD and SEDI systems when the CDS agreement expires on 31 October 2013. This agreement is for five years with an allowable extension for three years.

Critical accounting estimates

Management must make estimates and assumptions when preparing the financial statements. Management makes those assumptions based on experience and current conditions, and believes that they are reasonable. However, actual results may differ from management's estimates. In our financial statements, management has estimated the portion of accounts receivable that we will receive, the useful lives of our capital assets and the value of employee leave liabilities.

The Commission accrues amounts due when they meet generally accepted revenue recognition criteria. During the fiscal period F2013, a total of $50,000 of administrative penalties, $1,775,000 in disgorgements and $10,000 in awarded costs were not recognized as revenue as the amounts appeared to be uncollectible.

The Commission has not recognized any provisions for legal challenges in these financial statements.

BALANCE SHEET - INCOME STATEMENT

Changes in accounting policies

Management is responsible for selecting the significant accounting policies and preparing the financial statements, including the accompanying notes, in accordance with Canadian generally accepted accounting principles (GAAP).

There was a significant change to the Commission's basis of accounting in F2012 as it transitioned to International Financial Reporting Standards (IFRS). Accompanying this transition was a material accounting policy change – the deferral of registration revenue over the calendar year to which it applied.

A second change dealt with the amortization of property, plant and equipment and the establishment of certain capital pools. This pooling of certain low cost but frequently purchased items, such as computers, had the impact of increasing the unamortized value of our capital assets.

There were no accounting policy changes in 2013.

F2014 OUTLOOK

The 2014 budget submitted to the Minister of Justice and the Board of Management was prepared on the assumption that the NBSC was to be continued as the Financial and Services Commission (FCSC) on 1 April 2013. The FCSC would have a significantly increased mandate over that currently in place for the NBSC. The primary assumption of a 1 April conversion date did not happen. A straightforward budget comparison for 2014 compared to 2013 actual results is not meaningful and is being omitted.

MD&A SUPPLEMENT - COMPENSATION DISCLOSURE

Senior management remuneration

Senior Management includes the Chair and Chief Executive Officer, the Executive Director and the four division heads. Their compensation and benefits are determined by the Commission based on the advice from an independent consultant. The Executive Director and the Division Heads are eligible for variable pay of up to 7.5% of base pay (10.0% for Executive Director). The variable pay program was introduced in F2013. In addition to salary, senior management receives the same employment benefits received by all staff which includes health, dental and life insurance, pension, leave, and parking. The Chair and Chief Executive Officer also has the use of a vehicle.

Position	Salary Range ($) As at 31 March 2013	Variable Pay (up to+)
Chair and Chief Executive Officer	139,600 - 175,000	-
Executive Director	127,500 – 159,400	10%
General Counsel and Secretary to the Commission	113,900 - 142,300	7.5%
Director, Regulatory Affairs and Chief Financial Officer	113,900 - 142,300	
Director, Enforcement	113,900 - 142,300	
Director, Education & Market Development	97,400 – 121,800	

MANAGEMENT'S RESPONSIBILITY AND CERTIFICATION

Management is responsible for the integrity, consistency and reliability of the financial statements and other information presented in the Annual Report. The financial statements have been prepared by management in accordance with International Financial Reporting Standards.

We certify that we have reviewed the financial statements and other information contained in the annual report. Based on our knowledge:

a) the financial statements do not contain any untrue statement of a material fact or omit to state a material fact required to be stated or that is necessary to make a statement not misleading in light of the circumstances under which it was made, with respect to the period covered by the financial statements and annual report; and
b) the financial statements and financial information contained in the Annual Report fairly present in all material respects the financial condition, results of operations and cash flows of the New Brunswick Securities Commission as at the dates and for the periods presented.

The preparation of financial statements involves transactions affecting the current period which cannot be finalized with certainty until future periods. Estimates and assumptions upon which the financial statements have been prepared are based on historical experience and current conditions, and are believed to be reasonable.

The Commission maintains an accounting system and related controls designed to provide the Commission with reasonable assurance that reliable financial information is available on a timely basis. The members of the Commission ensure that management fulfills its responsibility for financial information and internal control.

The financial statements and Annual Report have been reviewed by the Audit Committee and approved by the Commission. The report of the Auditor General of New Brunswick outlines the scope of the Auditor's examination and opinion on the financial statements.

David G. Barry, Q.C.
Chair and Chief Executive Officer

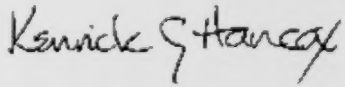

Kenrick G. Hancox
Executive Director

Kevin Hoyt, FCGA
Chief Financial Officer
Director of Regulatory Affairs

June 17, 2013

AUDITOR'S LETTER

AUDITOR GENERAL OF NEW BRUNSWICK

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

Chairperson and Members
New Brunswick Securities Commission

I have audited the accompanying financial statements of the New Brunswick Securities Commission, which comprise the statement of financial position as at March 31, 2013, and the statements of comprehensive income, changes in fund balance, and cash flows for the year then ended, and a summary of significant accounting policies and other explanatory information.

Management's Responsibility for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Auditor's Responsibility

My responsibility is to express an opinion on these financial statements based on my audit. I conducted my audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Those standards require that I comply with ethical requirements and plan and perform the audit to obtain reasonable assurance about whether the financial statements are free from material misstatement.

An audit involves performing procedures to obtain audit evidence about the amounts and disclosures in the financial statements. The procedures selected depend on the auditor's judgment, including the assessment of the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error. In making those risk assessments, the auditor considers internal control relevant to the entity's preparation and fair presentation of the financial statements in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the entity's internal control. An audit also includes evaluating the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates made by management, as well as evaluating the overall presentation of the financial statements.

I believe that the audit evidence I have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for my audit opinion.

Opinion

In my opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the New Brunswick Securities Commission as at March 31, 2013, and its financial performance and its cash flows for the year then ended in accordance with International Financial Reporting Standards.

Kim MacPherson, CA
Auditor General

Fredericton, N.B.
June 17, 2013

6th Floor, KSBC Place
P.O. Box 758
Fredericton, NB E3B 5B4

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF FINANCIAL POSITION
AS AT 31 MARCH
(in Canadian $)

ASSETS	2013 31 March	2012 31 March
Current Assets		
Cash (Note 8)	$ 5,593,513	$ 3,004,296
Accounts receivable	50,881	33,280
Prepaid expenses	21,788	42,059
	5,666,182	3,079,635
Investments held for designated purposes (Note 8)	1,628,643	1,607,292
Property, plant and equipment (Note 10)	208,990	252,936
	$ 7,503,815	$ 4,939,863
LIABILITIES AND FUND BALANCES		
Current Liabilities		
Accounts payable and accrued liabilities	$ 169,120	$ 124,986
Accrued salaries and benefits	189,033	134,053
Current portion of accrued benefit liabilities (Note 16)	357,703	54,175
Accrued vacation liabilities	41,191	40,471
Current portion of finance lease liability (Note 11)	3,254	-
Deferred registration fee revenue	2,431,761	2,406,113
	3,192,062	2,759,798
Finance lease liability (Note 11)	12,940	-
Accrued benefit liabilities (Note 16)	310,955	480,289
	323,895	480,289
Total liabilities	3,515,957	3,240,087
Fund balances		
General	2,359,215	92,484
Stabilization reserve (Note 9)	1,500,000	1,500,000
Market enhancement reserve (Note 9)	128,643	102,292
Disgorgement reserve (Note 9)	-	5,000
	3,987,858	1,699,776
	$ 7,503,815	$ 4,939,863

Commitments and contingencies (Note 15)
Events after the reporting period (Note 19)

The accompanying notes are part of these financial statements.

APPROVED BY THE COMMISSION

David G. Barry
Chair and Chief Executive Officer

Kenneth Savage
Member

FINANCIAL STATEMENTS

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF COMPREHENSIVE INCOME (by nature)
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH
(in Canadian $)

	2013	2012
REVENUE		
Fees		
Distribution of securities	$ 7,797,350	$ 7,354,400
Registrations	3,590,352	3,506,398
Financial filings	1,848,850	1,977,250
Exemptions and orders	62,300	71,650
Other	19,275	24,552
Administrative penalties and settlements	25,000	50,000
Disgorged funds	25,000	11,000
Enforcement cost recoveries	4,000	5,000
Investment income	76,382	68,147
Miscellaneous	9,881	132,992
	13,458,390	13,201,389
EXPENSES		
Salaries and benefits	3,989,050	3,688,586
Administration (Note 18)	765,719	804,634
Disgorged funds	25,000	11,000
Professional services	209,375	201,659
Travel	139,409	172,175
Canadian Securities Administrators' initiatives	42,206	67,893
Premises	312,877	289,897
Depreciation	94,188	99,904
	5,577,824	5,335,948
INCOME AND COMPREHENSIVE INCOME	$ 7,880,566	$ 7,865,441

The accompanying notes are part of these financial statements.

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF CHANGES IN FUND BALANCE
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH
(in Canadian $)

	General	Stabilization Reserve	Market Enhancement Reserve	Disgorgment Reserve	Total
Balance, 31 March 2012	$ 92,484	$ 1,500,000	$ 102,292	$ 5,000	$ 1,699,776
Income and comprehensive income	7,880,566	-	-	-	7,880,566
Disposition of surplus operating funds (Note 12)	(5,592,484)	-	-	-	(5,592,484)
Investment income reallocation	(1,351)	-	1,351	-	-
Allocation from general (Note 9)	(50,000)	-	25,000	25,000	-
Allocation to general (Note 9)	30,000	-	-	(30,000)	-
Balance, 31 March 2013	$ 2,359,215	$ 1,500,000	$ 128,643	$ -	$ 3,987,858

The accompanying notes are part of these financial statements.

FINANCIAL STATEMENTS

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
STATEMENT OF CASH FLOWS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH
(in Canadian $)

	2013	2012
CASH FLOWS FROM OPERATING ACTIVITIES		
Comprehensive income	$ 7,880,566	$ 7,865,441
Adjustment for depreciation - property, plant and equipment	94,186	99,904
Accrued benefit liabilities	(169,334)	54,287
Gain on disposal of property, plant and equipment	-	(10,912)
	7,805,420	8,008,720
Changes in non-cash working capital		
Accounts receivable	(17,601)	(6,270)
Prepaid expenses	20,271	5,977
Accounts payable and accrued liabilities	44,134	(66,025)
Accrued salaries and benefits	54,980	3,181
Accrued benefit liabilities	303,528	24,028
Accrued vacation liabilities	720	12,601
Deferred registration fee revenue	25,648	155,902
	8,237,100	8,138,114
CASH FLOWS FROM FINANCING ACTIVITIES		
Disposition of surplus operating funds	(5,592,484)	(7,308,765)
Payment of finance lease liability	(801)	-
	(5,593,285)	(7,308,765)
CASH FLOWS FROM INVESTING ACTIVITIES		
Acquisition of property, plant and equipment	(33,247)	(68,556)
Proceed on disposal of property, plant and equipment	-	32,700
	(33,247)	(35,856)
NET INCREASE IN CASH	2,610,568	793,493
CASH, BEGINNING OF YEAR	4,611,588	3,818,095
CASH, END OF YEAR	$ 7,222,156	$ 4,611,588
Represented by:		
Cash	$ 5,593,513	$ 3,004,296
Investments held for designated purposes	1,628,643	1,607,292
	$ 7,222,156	$ 4,611,588

	2013	2012
Note:		
Cash flow from interest received is included in comprehensive income.	$ 76,382	$ 68,147

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2013
(in Canadian $)

1. Nature of the Corporation

The New Brunswick Securities Commission (Commission) is a provincial corporation operating under the *Securities Act* (New Brunswick) established on 1 July 2004. The business of the Commission is the regulation of the New Brunswick capital markets, including the administration of the *Securities Act*, the General Regulation and the New Brunswick Securities Commission rules. The Commission maintains its registered office at 85 Charlotte Street, Suite 300, Saint John, New Brunswick, E2L 2J2.

The purpose of the Commission is to foster fair and efficient capital markets in New Brunswick and confidence in those markets, and to provide protection to investors from unfair, improper or fraudulent practices.

As a Crown corporation, the Commission is exempt from income taxes.

2. Basis of preparation and statement of compliance with IFRS

We have prepared these financial statements in accordance with International Financial Reporting Standards ("IFRS") as issued by the International Accounting Standards Board ("IASB").

The financial statements are presented in Canadian dollars, which is also the functional currency of the Commission.

The financial statements have been prepared under the historical cost convention, as modified by financial assets and financial liabilities at fair value through the statement of comprehensive income.

The principal accounting policies applied in the preparation of these financial statements are set out in note 3 below. These policies have been consistently applied to all the years presented.

The preparation of financial statements in conformity with IFRS requires the use of certain critical accounting estimates. It also requires management to exercise its judgment in the process of applying the Commission's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions and estimates are significant to the financial statements are disclosed in Note 4.

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2013
(in Canadian $)

3. Summary of significant accounting policies

(a) Revenue recognition
Revenue is recognized when earned, which is normally upon receipt.

Activity fees are triggered by certain activities requested of staff by market participants (e.g. prospectus and continuous disclosure filings). Because the activities undertaken are normally completed in a relatively short period of time, activity fees are recognized when services have been rendered.

Registration fees are deferred and recognized in revenue over the period to which they relate.

Recovery of the costs of investigations and administrative penalty revenue are recognized upon the date of decision unless management determines there is no reasonable assurance as to ultimate collection, in which case recovery is recognized when cash is received.

Investment income is recorded using the effective interest method.

(b) Property, plant and equipment
Property, plant and equipment are stated at cost less accumulated depreciation and any accumulated impairment losses. Cost includes expenditures that are directly attributable to the acquisition of the asset. Subsequent costs are included in the asset's carrying amount or recognized as a separate asset, as appropriate, only when it is probable that future economic benefits associated with the item will flow to the Commission and the cost can be measured reliably. The carrying amount of a replaced asset is derecognized when replaced. Repairs and maintenance costs are charged to the statement of comprehensive income during the period in which they are incurred.

Depreciation is calculated to write off the cost less estimated residual value on a straight-line basis over the expected useful economic lives. The principal useful economic lives used for this purpose are:

Office furniture and equipment: 4 years

Information technology infrastructure: 4 years

Software: 4 years

Automobile: 5 years

Leasehold improvements: over term of lease

Finance lease: over term of lease

The Commission allocates the amount initially recognized in respect of an item of property, plant and equipment to its significant parts and depreciates separately each such part. Residual values, method of amortization and useful lives of the assets are reviewed annually and adjusted if appropriate.

Gains and losses on disposals of property, plant and equipment are determined by comparing the proceeds with the carrying amount of the asset and are included as part of other gains and losses in the statement of comprehensive income.

(c) Impairment of property, plant and equipment

At each financial year end, the Commission reviews the carrying value of its property, plant and equipment to determine whether there is any indication that those assets have suffered impairment loss. If any such indication exists, the recoverable amount of the asset is estimated to determine the extent of the impairment loss.

The recoverable amount is the higher of fair value less costs to sell and value in use. An impairment loss is recognized as an expense immediately.

When an impairment loss subsequently reverses, the carrying amount is increased to the revised estimate of its recoverable amount, but so that the increased carrying amount does not exceed the carrying amount that would have been determined had no impairment loss been recognized for the asset in prior years. A reversal of an impairment loss is recognized as income immediately.

(d) Leasing

Leases are classified as finance leases whenever the terms of the lease transfer substantially all the risks and rewards of ownership to the lessee. All other leases are treated as operating leases.

Payments made under operating leases are charged to the statement of comprehensive income on a straight-line basis over the term of the lease. Benefits received and receivable, if any, as an incentive to enter into an operating lease are also spread on a straight line basis over the lease term.

Minimum lease payments made under finance leases are apportioned between the finance expense and the reduction of the outstanding liability. The finance expense is allocated to each period during the lease term so as to produce a constant periodic rate of interest on the remaining balance of the liability.

(e) Provisions

Provisions are recognized when the Commission has a present legal or constructive obligation as a result of past events, it is more likely than not that an outflow of resources will be required to settle the obligation, and the amount can be reliably estimated. Provisions are measured at management's best estimate of the expenditure required to settle the obligation at the end of the reporting period, and are discounted to present value where the effect is material.

Legal challenges – On occasion, legal proceedings are threatened or initiated against the Commission. The Commission provides for the estimated full cost of any such challenges where at the end of the year it is more likely than not that there is an obligation to be settled. The amount provided is discounted to present value.

NOTES

(f) Employee benefits

Post-employment benefit obligations

The Commission provides pension benefits to its full-time employees through participation in the Public Service Superannuation Plan (the "Plan"), which is a defined benefit pension plan. There is no contractual agreement or stated policy for charging the net defined benefit cost for the plan to the Commission; accordingly the Commission recognizes a cost equal to the contribution payable for the period. The Commission receives from the Government of New Brunswick, the administrator and sponsor of the *Public Service Superannuation Act*, notification on an annual basis of the required contributions. A former Chief Executive Officer is receiving a supplemental pension consistent with Government of New Brunswick policies.

Up until 31 March 2013, the Commission also provided supplemental benefits in the form of retirement allowances to certain employees. Employees who were participating in this program (hired prior to 1 April 2011) were offered a choice of a pay-out in lieu of a retirement allowance or, for those with more than five years of a service, an option to defer the pay-out until retirement. A provision for the pay-out of a 20% portion of unused sick leave credits is under review and may be continued or terminated without compensation.

(g) Cash

Cash includes cash on hand and deposits held with banks.

(h) Financial instruments

Financial instruments are initially recognized at fair value and their subsequent measurement is dependent on their classification. The classification depends on the purpose for which the financial instruments were acquired or issued, their characteristics and the Commission's designation of such instruments.

The Commission's financial assets and financial liabilities are classified and measured as follows:

I. Cash and investments held for designated purposes are classified as "fair value through income". These financial assets, carried at fair value, are marked-to-market through net earnings each period end.

II. Accounts receivable are classified as "loans and receivables". Loans and receivables are non-derivative financial assets with fixed or determinable payments that are not quoted in an active market. Loans and receivables are initially recognized at the amount expected to be received, less, when material, a discount to reduce the loans and receivables to fair value. Subsequently, loans and receivables are measured at amortized cost using the effective interest method less a provision for impairment. They are included in current assets, except for maturities greater than 12 months after the reporting period. These are classified as non-current assets.

III. Accounts payable and accrued liabilities, accrued salaries and benefits and accrued vacation liabilities are classified as "other financial liabilities". These payables are initially recognized at the amount required to be paid, less, when material, a discount to reduce the payables to fair value. Subsequently, these payables are measured at amortized cost using the effective interest method.

Accounts payable and accrued liabilities, accrued salaries and benefits and accrued vacation liabilities are classified as current liabilities if payment is due within twelve months. Otherwise, they are presented as non-current liabilities.

(i) Future accounting and reporting changes

The International Accounting Standards Board (the "IASB") is continually working towards improving and developing new accounting standards. The IASB has issued a number of exposure drafts of new standards that are expected to come into effect within future reporting periods. The Commission monitors the IASB work plans and publications to assess any potential impact on the Commission.

IFRS 9 (Financial Instruments) introduces new requirements for the classification and measurement of financial assets. Under IFRS 9 (2009), financial assets are classified and measured based on the business model in which they are held and the characteristics of their contractual cash flows. IFRS 9 (2010) introduces additions relating to financial liabilities. The IASB currently has an active project to make limited amendments to the classification and measurement requirements of IFRS 9 and add new requirements to address the impairment of financial assets and hedge accounting.

IFRS 9 (2010 and 2009) are effective for periods beginning on or after 1 January 2015 with early adoption permitted. It is not anticipated that the standard will have a material impact on the Commission's financial statements.

Amendments to IFRS 7 Financial Instruments: Disclosures requires entities to disclose information about rights of offset and related arrangements (such as collateral posting requirements) for financial instruments under an enforceable master netting agreement or similar arrangement. The amendments to IFRS 7 are required for annual periods beginning on or after 1 January 2013 and interim periods within those annual periods. The disclosures should be provided retrospectively for all comparative periods. It is not anticipated that the standard will have a material impact on the Commission's financial statements.

IFRS 13 (Fair Value Measurement), effective for financial years beginning after 1 January 2013, establishes a single source of guidance for fair value measurements and disclosures about fair value measurements. IFRS 13 does not change the requirements regarding which items should be measured or disclosed at fair value.

IFRS 13 defines fair value, establishes a framework for measuring fair value, and requires disclosures about fair value measurements. The scope of IFRS 13 is broad; it applies to both financial instrument items and non-financial instrument items for which other IFRSs require or permit fair value measurements and disclosures about fair value measurements, except in specified circumstances. In general, the disclosure requirements in IFRS 13 are more extensive than those required by the current standards. For example, quantitative and qualitative disclosures based on the three-level fair value hierarchy currently required for financial instruments only under IFRS 7 (Financial Instruments: Disclosures) will be extended by IFRS 13 to cover all assets and liabilities within its scope. It is not anticipated that the standard will have a material impact on the Commission's financial statements.

IAS 19 (Employee Benefits) effective for financial years beginning after 1 January 2013. The amendments change the accounting for defined benefit plans and termination benefits. The most significant change relates to the accounting for changes in defined benefit obligations and plan assets.

The amendments require the recognition of changes in defined benefit obligation and in fair value of plan assets when they occur, and hence eliminate the 'corridor approach' permitted under the previous version of IAS 19 and accelerate the recognition of past service costs. The amendments require all actuarial gains and losses to be recognized immediately through other comprehensive income in order for the net pension asset or liability recognized in the statement of financial position to reflect the full value of the plan deficit or surplus. It is not anticipated that these amendments will have a material impact on the Commission's financial statements.

4. Significant accounting judgments and estimation uncertainties

Critical accounting estimates and judgments
The Commission makes estimates and assumptions concerning the future that will, by definition, seldom equal actual results. The following are the estimates and judgments applied by management that most significantly affect the Commission's financial statements. These estimates and judgments have a risk of causing a material adjustment to the carrying amounts of assets and liabilities within the next financial year.

(a) Critical accounting estimates

Property, plant and equipment
Management estimates the useful lives of property, plant and equipment based on the period during which the assets are expected to be available for use. The amounts and timing of recorded expenses for depreciation of property, plant and equipment for any period are affected by these estimated useful lives. The estimates are reviewed at least annually and are updated if expectations change as a result of physical wear and tear, technical or commercial obsolescence and legal or other limits to use. It is possible that changes in these factors may cause significant changes in the estimated useful lives of the Commission's property, plant and equipment in the future.

Retirement allowances
IThe Commission made changes to its retirement allowance program during the year and effective 31 March 2013 employees will no longer accumulate retirement allowance credits. Employees who were participating in this program (hired prior to 1 April 2011) were offered a choice of a pay-out in lieu of a retirement allowance or, for those with more than five years of service, an option to defer the pay-out until retirement. Management estimates that all employees will take a pay-out in lieu of a deferral and, therefore, a liability for the full amount has been reflected in the financial statements. It is possible that some employees may elect to defer their payment, and should they leave the employ of the Commission before retirement, would forfeit their allowance.

Supplemental pension benefit
The Commission estimates the defined benefit liability for a retired Chief Executive Officer associated with a supplemental pension benefit. The estimate is reviewed at least annually. The Commission does not use a qualified actuary in the calculation of this estimate.

(b) Critical accounting judgments
Management exercises its judgement in the process of applying the Commission's accounting policies. The areas involving a higher degree of judgment or complexity, or areas where assumptions are significant to the financial report have been disclosed in Note 3. The determination of the collectability of administrative penalty and disgorgement revenue represents a significant policy judgment area.

5. Financial risk management

Financial risk factors
The Commission's objectives are to protect itself against various financial risks. These include credit risk, liquidity risk, interest rate risk and foreign exchange risk.

Credit risk
The Commission's financial assets that are exposed to credit risk consist of cash, investments held for designated purposes and accounts receivable. This risk is minimal since the majority of the Commission's revenue is received when due. Accounts receivable are current and collectable. Accordingly, no provision for allowance for doubtful accounts is required. Its two bank accounts are held with a Canadian financial institution which has a credit rating of AA or higher.

Liquidity risk
All financial liabilities are due within one year and have been classified as current and presented as such on the statement of financial position. The Commission generates enough cash from operating activities to fund its operations and fulfill its obligations as they become due. The Commission has a stabilization reserve in place in the event that cash requirements exceed cash generated from operations.

Interest rate risk
This risk is minimal since the Commission did not incur any interest bearing long term debt during the year. Cash deposits earn interest at a floating rate and this revenue is impacted by the current low short-term interest rates. A 25 basis point change in the interest rate would have an immaterial impact on the financial statements.

Foreign exchange risk
The Commission was not exposed to any significant foreign exchange risk since its operations are in Canada. From time to time, it receives payments and pays supplies in foreign currency. These amounts are minor.

NOTES

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2013
(in Canadian $)

6. Capital management

The Commission's objective when it manages capital is to ensure it continues as a going concern in order to fulfill its mandate. The Commission has established a stabilization reserve of $1,500,000 to manage its capital risk. The Commission ensures that any payment of surplus funds will not impair the Commission's ability to pay its liabilities, to meet its obligations as they become due or to fulfil its contractual commitments.

7. Financial instruments

The Commission's financial instruments consist of cash, accounts receivable, investments held for designated purposes, accounts payable and accrued liabilities, accrued salaries and benefits and accrued vacation liabilities. The fair values of these financial instruments approximate their carrying values due to their short-term nature and negligible credit losses.

IFRS 7 "Financial Instruments: Disclosures" requires additional disclosure requirements about fair value measurement for financial instruments. These requirements include a three-level hierarchy that reflects the significance of the inputs used in making the fair value measurements. Each level is based on the transparency of the inputs used to measure the fair values of assets and liabilities:

Level 1 – inputs are unadjusted quoted prices of identical instruments in active markets.

Level 2 – inputs other than quoted prices included in Level 1 that are observable for the asset or liability, either directly or indirectly.

Level 3 – one or more significant inputs used in a valuation technique are unobservable in determining fair values of the instruments.

Determination of fair value and the resulting hierarchy require the use of observable market data whenever available. The classification of a financial instrument in the hierarchy is based upon the lowest level of input that is significant to the measurement of fair value.

The fair value of cash and investments held for designated purposes are considered level 1.

8. Cash and investments held for designated purposes

The Commission maintains two separate bank accounts. The first is comprised of the operating account and those monies attributable to the stabilization reserve and monies received from disgorgement orders. The second account is maintained for the market enhancement reserve. Under the terms of the Commission's banking agreement, both accounts earn interest at prime less 1.9% calculated daily. The amounts attributable to the stabilization reserve, disgorgement reserve and market enhancement reserve have been disclosed on the statement of financial position as cash.

9. Reserve

Stabilization reserve
The Commission has established a reserve consistent with subsection 25(6) of the *Securities Act* to finance extraordinary expenses for isolated and unanticipated purposes that are regulatory in nature, and for changes in market activity that have an effect on revenue. The reserve is funded through charges to the general fund. The maximum value of the reserve has been set at $1,500,000, which is the value of the reserve as of 31 March 2013 and 31 March 2012.

Market enhancement reserve
The Commission collects administrative penalties under section 186 of the *Securities Act*. Consistent with subsection 25(4) of the *Securities Act*, these amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission. Instead, they are used for endeavours or activities that enhance the capital markets in New Brunswick. Market enhancement reserve funds are maintained separate from the normal operating funds of the Commission and generate their own investment revenue. The value of the reserve is $128,643 ($102,292 in 2012).

Disgorgement reserve
The Commission has the authority to issue disgorgement orders under section 184 of the *Securities Act*. Disgorgement orders permit the Commission to order that a person be divested from the benefits obtained as a result of failure to comply with securities law. These amounts are not used for the normal operating expenditures of the Commission and will generally be used to return funds to negatively impacted investors. The value of the reserve is nil ($5,000 in 2012).

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION
NOTES TO THE FINANCIAL STATEMENTS
FOR THE YEAR ENDED 31 MARCH 2013
(in Canadian $)

10. Property, plant and equipment

	Office furniture and equipment	Finance Lease	Information technology infrastructure	Software	Automobile	Leasehold improvements	Total
Cost							
As at 31 March 2012	152,347	-	218,911	11,780	32,775	512,924	928,737
Additions	6,015	16,995	14,475	-	-	12,756	50,242
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
As at 31 March 2013	**$ 158,362**	**$ 16,995**	**$ 233,387**	**$ 11,780**	**$ 32,775**	**$ 525,680**	**$ 978,979**
Accumulated Depreciation							
As at 31 March 2012	144,370	-	176,103	11,780	1,639	341,909	675,801
Depreciation	4,266	567	23,314	-	6,555	59,486	94,188
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
As at 31 March 2013	**$ 148,636**	**$ 567**	**$ 199,418**	**$ 11,780**	**$ 8,194**	**$ 401,395**	**$ 769,989**
Net book value							
As at 31 March 2012	$ 7,977	$ -	$ 42,808	$ -	$ 31,136	$ 171,015	$ 252,936
As at 31 March 2013	**$ 9,726**	**$ 16,429**	**$ 33,969**	**$ -**	**$ 24,581**	**$ 124,285**	**$ 208,990**

11. Finance lease liability

During the year ended 31 March 2013 the Commission entered into a lease for photocopy equipment. The term of the lease is 5 years. The Commission has an option to purchase the equipment for a nominal amount at the end of the lease term. Lease liability is effectively secured as the rights to the leased asset revert to the lessor in the event of default.

Gross finance lease liability – minimum lease payments

	Minimum lease payments		Present value of minimum lease payments	
	2013	2012	2013	2012
Not later than 1 year	$3,623	-	$3,254	-
Later than 1 year and not later than 5 years	13,587		12,940	
Later than 5 years	-	-	-	-
	17,210	-	16,194	-
Less: future finance charges	(1,016)	-	-	-
Present value of minimum lease payments	16,194	-	16,194	-
Less: Current portion	3,623	-	3,623	-
Finance lease liability	$12,940	-	$12,940	-

12. Disposition of surplus operating funds

The disposition of surplus operating funds consists of payments to the Consolidated Fund of the Government of New Brunswick subject to the approval of the Board of Management and consistent with subsection 25(5) of the *Securities Act*.

13. Provisions

A provision is recognized if, as a result of a past event, the Commission has a present legal or constructive obligation that can be estimated reliably and it is probable that an outflow of economic benefits will be required to settle the obligation. The Commission has no provisions recorded at 31 March 2013 (31 March 2012 – nil).

14. Operating lease commitments

Operating lease commitments primarily relate to leases of the premises. The Commission entered into a ten-year lease for office space effective 15 February 2006.

Payments are recognized as an expense in the statement of comprehensive income:

	2013	2012
Minimum lease payments	$255,290	$257,366
Contingent rentals	-	-
Sub-lease payments received	-	-
	$255,290	$257,366

The future aggregate minimum lease payments under non-cancellable operating leases are as follows:

	2013	2012
Not later than 1 year	$253,214	$253,906
Later than 1 year and not later than 5 years	485,327	738,541
Later than 5 years	-	-
	$738,541	$992,447

15. Commitments and contingencies

Details of commitments to organizations outside the Commission and legal actions are set out below. Any losses arising from the settlement of contingencies are treated as expenses in the year of settlement.

(a) Legal actions

The Commission has been named as a defendant in two statements of claim. The claims are in the early stage and the outcome and ultimate disposition of these actions are not yet determinable. An expense, if any, concerning this contingency will be accounted for in the period in which the payment or provision occurs.

16. Employee future benefits

(a) Pension plan

Pension costs included in these financial statements comprise the cost of employer contributions for current service of employees during the year. For the year ended 31 March 2013, the Commission expensed contributions of $228,688 ($217,496 in 2012) under the terms of the Plan.

(b) Supplemental pension benefit

A retired Chief Executive Officer receives a supplemental pension benefit whereby supplemental pensionable service of one year for each year of service as Chief Executive Officer to the maximum of five years was earned. This benefit is unfunded as no assets have been set aside in a separate legal entity and payments are made as they become due. For the year ended 31 March 2013, the Commission expensed $29,505 ($20,673 in 2012) under the terms of the Supplemental Benefit Agreement and paid out benefits of $16,258 ($17,083 in 2012).

(c) Retiring Allowances

Previously, the Commission had an unfunded retirement allowance program for employees with five or more years of continuous service. This benefit was unfunded as no assets were set aside in a separate legal entity and payments were made as they became due, which was upon retirement, death or lay-off.

The program was structured such that each employee was entitled to receive five days of pay for each year of service up to a maximum of 125 days, plus an additional 20% of accumulated sick leave. In total, this benefit could not exceed 166 days. The employee's rate of pay was used to calculate the estimated allowance liability.

The estimated benefit was calculated on those employees with five or more years of service and was represented at the aggregate amount with the application of a 3% discount factor for each year that the eligible employee was below the earliest possible retirement age of 55.

During the year the Commission discontinued the program, effective 31 March 2013, and now employees no longer accumulate retirement allowance credits. Employees hired prior to 1 April 2011,who were participating in this program (eligible employees)were offered a choice of a pay-out in lieu of a retirement allowance or, for those with more than five years of a service, an option to defer the pay-out until retirement.

Management estimates that all eligible employees will take a pay-out in lieu of a deferral and, therefore, a liability for the full amount has been reflected in the financial statements. Accordingly, the application of a 3% discount factor for each year that the eligible employee is below the earliest possible retirement age of 55 has been eliminated from the benefit calculation. In addition, those employees with between two and five years of service have been included in the calculation.

For the year ended 31 March 2013, the Commission expensed $138,361 for this program ($60,897 in 2012) of which $36,787 related to the change in eligibility, $54,924 related to elimination of the 3% discount factor and $46,650 related to retirement credits earned during the year. The Commission paid out benefits of $32,038 ($2,476 in 2012).

(d) Sick leave credits

In concert with the elimination of the retiring allowance program, changes were made to the sick leave policy such that employees could receive a pay-out of 20% of their unused sick leave credits at lay-off, retirement or death. This change is under review and may be continued or terminated without compensation. These statements reflect a liability of $114,409 ($98,010 in 2012) for this benefit and a current year expense of $16,399 ($16,604 in 2012). This liability is discounted at 3% per year for each year that the eligible employee is below the early retirement age of 55 years.

17. Related party transactions

The New Brunswick Internal Services Agency (NBISA) , a related party to the Commission, provides certain services in the normal course of operations that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. Information technology services were provided, such as data storage, data back-up, data protection and support for the Commission. The Commission expended $73,935 ($99,088 in 2012) during the reporting period on these services. As of 31 March 2013 an accounts payable of $72,814 ($0 at 31 March 2012) was owed to the NBISA and was subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

The Commission has an agreement whereby the Department of Justice and Attorney General provides support for the policy and regulatory responsibilities of the Commission. The Commission expended $25,000 ($25,000 in 2012) during the reporting period on these services. As of 31 March 2013 and 31 March 2012, no amount was owed to the Department of Justice and Attorney General.

The Translation Bureau for the Government of New Brunswick also provides translation services to the Commission that are measured at the exchange amount, which is the amount of consideration established and agreed to by the related parties. Total expenditures during the period were $68,595 ($80,993 in 2012). As of 31 March 2013 an accounts payable of $6,493 ($18,189 at 31 March 2012) was owed to the Translation Bureau for the Government of New Brunswick and is subject to normal terms. This amount is included in accounts payable and accrued liabilities.

Key management personnel

Key management of the Commission include members of the board of directors and the executive committee:

	2013	2012
Salaries and other short-term employee benefits	$ 811,574	$ 797,061
Post-employment benefits	64,004	51,978
	$ 875,578	$ 849,039

18. Administration

	2013	2012
Investor protection and education	$ 373,966	$ 337,581
Members and staff development	100,379	137,825
Payment to Department of Justice and Attorney General under Agreement	25,000	25,000
Contribution for *ABC's of Fraud*	50,000	50,000
Information technology	78,579	112,211
Other administration	137,795	142,217
	$ 765,719	$ 804,834

19. Events after the reporting period

On 23 May 2013, the Government of New Brunswick announced that it is establishing a single, independent financial services regulatory agency to strengthen consumer protection in New Brunswick. The enabling legislation continues the body corporate of the New Brunswick Securities Commission under the name Financial and Consumer Services Commission (FCSC).

The FCSC will be dedicated to consumer protection and regulatory oversight. It will be responsible for the current mandate of the New Brunswick Securities Commission and will include responsibility for consumer affairs, credit unions, caisses populaires, co-operatives, trust companies, insurance, pensions and enforcement. In addition, it will provide for an independent hearing tribunal.

The implementation date is set for 1 July 2013.

The extent of the impact on these financial statements as a result of this event has not yet been determined.

20. Authorization of financial statements

The financial statements for the year ended 31 March 2013 (including comparatives) were approved by the board of directors on 17 June 2013.

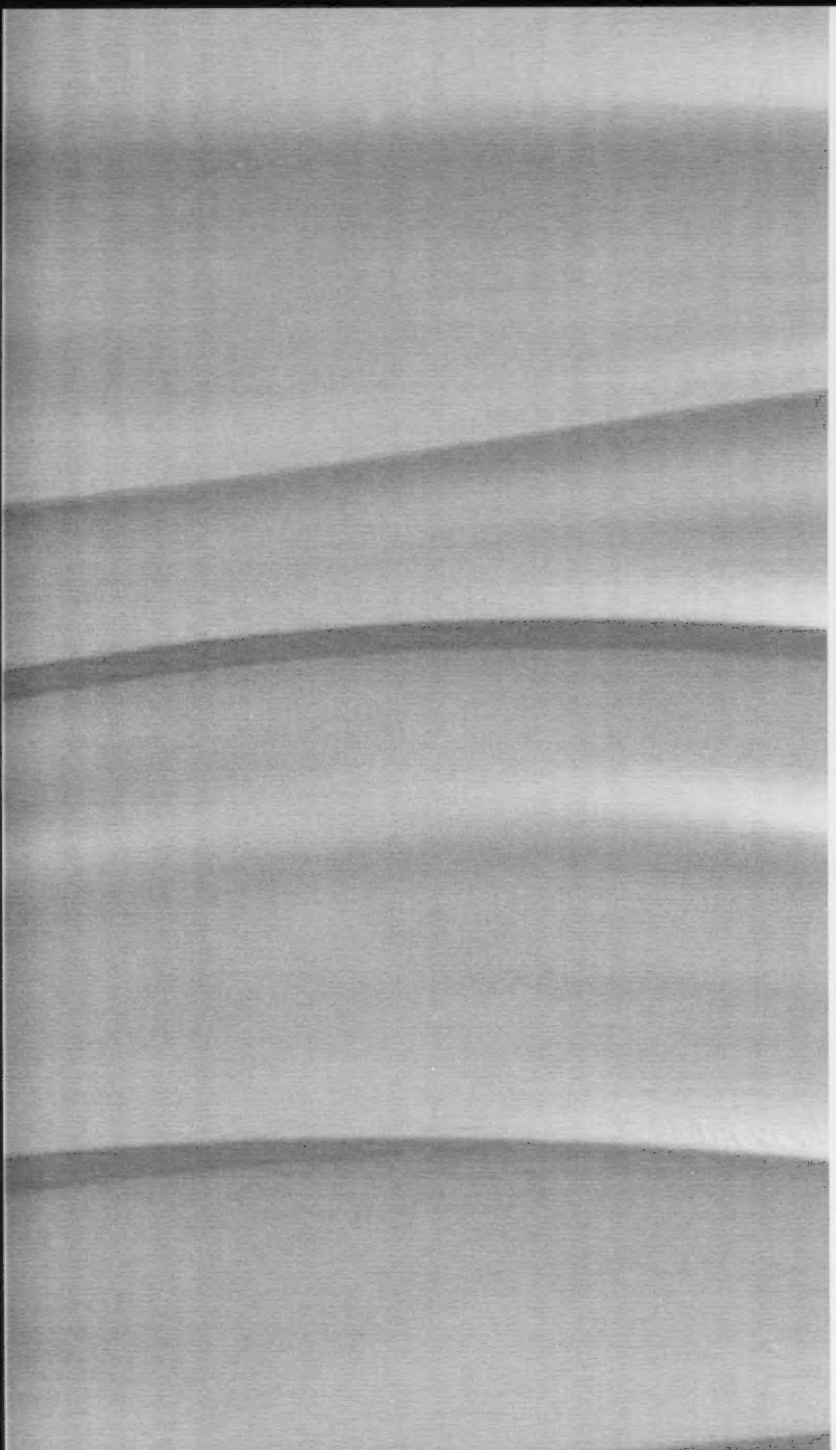

New Brunswick Securities Commission
85 Charlotte Street, Suite 300
Saint John, NB E2L 2J2

T: 506 658-3060
T/F: 866 933-2222 (within NB only)
www.nbsc-cvmnb.ca

RAPPORT ANNUEL

2012-2013

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Le 28 juin 2013
L'honorable Marie-Claude Blais, c.r.
Ministre de la Justice et procureure générale
Province du Nouveau-Brunswick

NEW BRUNSWICK
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES
VALEURS MOBILIÈRES
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Madame la Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre pour dépôt devant l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick le rapport annuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1er avril 2012 au 31 mars 2013.

Le rapport annuel donne un aperçu du fonctionnement et des activités de la Commission, et explique comment elle s'y est prise pour s'acquitter de son mandat. Notre organisme s'est engagé à protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et à favoriser des marchés financiers justes, efficaces et dignes de confiance au Nouveau-Brunswick.

Le tout respectueusement soumis,

Original signé par

David G. Barry, c.r.
Président du conseil et chef de la direction

TABLE DES MATIÈRES

Résultats....2
Mot du président du conseil et chef de la direction....4
Structure de la Commission....6
- Orientation et formation des membres....7
- Comités du conseil d'administration....8
- Rémunération et dépenses....9

Mot du directeur général....12
À propos de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick....14
- Profil de l'organisation....15
- Ce qui est important pour nous....17
- Faits en bref pour 2012-2013....22
- Présentations et ateliers offerts....26
- Adhésion....28

Activités 2012-2013....30
Rapport de gestion....45
Responsabilités de la direction en matière d'information financière et attestation....57
Lettre du vérificateur général....58
États financiers....59
Notes afférentes aux états financiers....63

Investissements judicieux, marchés dignes de confiance !

RÉSULTATS

PROTÉGER LES INVESTISSEURS

L'année dernière, près de la moitié des résidents du Nouveau-Brunswick **(48 %) savaient** qu'ils pouvaient communiquer **avec nous à propos de** n'importe quelle préoccupation portant sur leurs investissements, **ce qui représente une augmentation pour la** troisième année consécutive.

Nous avons participé à un plus grand nombre de foires commerciales et nous avons fait des présentations afin d'éduquer les investisseurs dans un plus grand nombre d'endroits **partout en province.** Ainsi, nous avons augmenté

de 250 %

le nombre de personnes avec lesquelles nous avons pu échanger.

En tout, 96 % des Néo-Brunswickois croient qu'il est important de signaler les cas de fraude en matière **d'investissement et 10 % informeraient la** Commission avant tout autre organisme s'ils étaient témoins **d'activités suspectes.**

Le nombre de Néo-Brunswickois connaissant notre campagne Investissez en toute connaissance et son message qui vise la protection des investisseurs **a progressé de 6 %.**

Le nombre de fois que la Commission a été mentionnée dans les médias, ce qui comprend la diffusion de nos communiqués de presse et de nos mises en garde aux investisseurs, a augmenté de plus de 25 %.

FAVORISER DES MARCHÉS FINANCIERS JUSTES ET EFFICACES

Le nombre de jours nécessaires pour examiner les demandes d'inscription pour lesquelles le Nouveau-Brunswick est le principal organisme de réglementation, a été réduit de 30 % au cours de l'année précédente, même pour les sociétés qui doivent procéder à un examen supplémentaire par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM). En 2012-2013, le délai de traitement pour chaque demande irréprochable était inférieur à 10 jours.

Le nombre de participants à nos ateliers éducatifs Pleines voiles, intitulés Apprendre les rouages financiers, a connu une hausse de 14,2 %. En d'autres mots, un plus grand nombre d'entrepreneurs, de comptables, d'avocats, d'investisseurs et de propriétaires d'entreprise de la province ont reçu de l'information importante sur la façon de réunir des capitaux.

MOT

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION

Au nom des membres et du personnel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, je suis heureux de présenter notre rapport annuel 2012-2013.

L'exercice financier 2012-2013 a été une année où nous avons fait des progrès constants dans divers secteurs.

Nous continuons de prendre part aux discussions et initiatives qui orienteront la structure du cadre de réglementation pour l'administration des valeurs mobilières à l'échelle provinciale et nationale. Puisque nous sommes membres des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) et de la North American Securities Administrators Association (NASAA) et que nous nous impliquons dans leurs activités, nous avons une perspective d'ensemble qui est, de nos jours, primordiale à la réglementation des services de valeurs mobilières et des services financiers.

Avec les ACVM, nous examinons les avantages potentiels et les aspects divergents de l'introduction d'une norme fiduciaire prévue par la loi, ou norme de « l'intérêt supérieur », que devront respecter les conseillers et les courtiers lorsqu'ils offriront des conseils aux clients de détail. Nous avons entrepris une analyse exhaustive du marché dispensé, y compris du financement collectif, nous poursuivons l'élaboration d'un cadre de réglementation pour les produits dérivés afin de mieux contrôler le risque systémique dans nos systèmes financiers et nous avons pris part à l'initiative des points de vente qui visait à concevoir un document de synthèse en vue de renseigner les investisseurs de fonds communs de placement sur les achats proposés avant qu'ils ne les acquièrent. Cette même démarche est aussi utilisée pour les fonds de bourses d'études et le sera pour les fonds cotés en bourse.

Puisque la réglementation des valeurs mobilières est maintenant de compétence provinciale, le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM) s'est vu confier une nouvelle mission lors de l'exercice 2012-2013 et a obtenu une seconde prolongation d'existence dans le budget fédéral 2013-2014. Cette prolongation signifie qu'Ottawa veut continuer de chercher une approche basée sur la coopération pour améliorer le cadre national de réglementation des valeurs mobilières.

Nous poursuivons notre collaboration avec les ACVM et le Conseil provincial des ministres afin d'améliorer notre structure de réglementation. Les gouvernements provinciaux et territoriaux ont réagi à la décision de la Cour suprême du Canada et ont entrepris des discussions avec les ACVM et l'administration fédérale pour améliorer le cadre national.

La preuve que nous accordons la priorité à la

structure nationale est que nous sommes déterminés à assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux de l'organisme. Nous avons placé la barre haute quant à l'exécution de notre mandat de sorte à contrôler les risques, faire preuve de transparence et promouvoir nos valeurs en tant qu'organisme.

J'aimerais remercier les membres du personnel pour leur travail et leur engagement à assurer qu'il y ait un équilibre entre nos deux mandats : protéger les investisseurs et favoriser des marchés financiers sains et dynamiques au Nouveau-Brunswick. J'aimerais aussi remercier les membres de la Commission pour leur soutien constant et pour les efforts qu'ils déploient afin de guider notre organisme et d'exercer leurs responsabilités décisionnelles. Je remercie tout particulièrement Anne La Forest, Harry Williamson et Sheldon Lee qui quitteront la Commission en juillet 2013. Ils ont toujours fait preuve de dévouement et d'engagement, et ils ont grandement contribué au travail de la Commission.

Ensemble, nous contribuons au panorama national des valeurs mobilières et nous sommes au service des participants du marché au Nouveau-Brunswick.

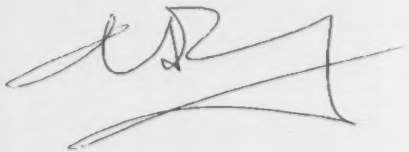

David G. Barry, c.r.
Président du conseil et chef de la direction

STRUCTURE DE LA COMMISSION

Le Conseil d'administration de la Commission est composé de six membres qui rendent compte au gouvernement, par l'intermédiaire de la ministre de la Justice et procureure générale, de l'application correcte de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Ils sont aussi responsables de la création et du maintien du système de gouvernance de la Commission.

David G. Barry, c.r.
Anne La Forest
Sheldon Lee
Kenneth Savage
Céline Robichaud-Trifts
Harry H. Williamson, c.r.

MEMBRES DE LA COMMISSION

Les six membres de la Commission mettent à profit leur expertise dans les domaines suivants : la surveillance de la gestion, l'élaboration de politiques et la prise de décisions. Il incombe également aux membres d'analyser l'affectation des ressources, la gestion des risques, les principes d'information financière et l'efficacité des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion. À titre de responsables de la politique, les membres se réunissent pour étudier les initiatives et les priorités réglementaires, examiner et approuver les règles et les politiques et recommander des modifications à la *Loi sur les valeurs mobilières*. En raison de leur rôle quasi judiciaire, les membres ont aussi à prendre des décisions concernant des questions sur la réglementation et son application.

David G. Barry, c.r.
Nommé en 2009

PRÉSIDENT DU CONSEIL DE LA COMMISSION

Un des membres est président du conseil et chef de la direction de la CVMNB. Le président, qui relève directement de la ministre, dirige les réunions de la Commission et est responsable du rendement et de la gestion d'ensemble de l'organisme.

Anne La Forest
Nommée en 2004, et son mandat a été renouvelé à deux occasions.

MEMBRE PRINCIPALE

Notre Politique de gouvernance stipule que les cinq membres indépendants de la Commission doivent nommer un membre principal afin de veiller à ce que la Commission puisse fonctionner, que la direction soit présente ou non. En tant que membre principale, Mme La Forest convoque les membres pour qu'ils se réunissent en l'absence du président du conseil et chef de la direction et, en collaboration avec les membres, elle dresse l'ordre du jour et préside les réunions. Elle préside et occupe les fonctions du président en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de celui-ci lors d'une réunion de la Commission.

Denise A. LeBlanc, c.r.
Tracey K. DeWare[1]
Guy G. Couturier, c.r.
Enrico A. Scichilone[2]

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES

La Commission bénéficie aussi du savoir-faire de trois membres supplémentaires qui siègent en audience en fonction des besoins.

1. Tracey K. DeWare a quitté ses fonctions de membre supplémentaire quand elle a été nommée à la Cour du Banc de la Reine le 21 juin 2012.
2. Enrico A. Scichilone a été nommé membre supplémentaire le 21 novembre 2012.

Orientation et formation des membres

Les nouveaux membres doivent participer à un programme d'orientation de deux jours. Cette formation obligatoire leur donne un aperçu de la réglementation des valeurs mobilières au Canada et au Nouveau-Brunswick et des activités, des opérations financières, du cadre juridique, des pratiques de gouvernance et du rôle de l'organisme comme tribunal quasi judiciaire. Aucun nouveau membre n'a été nommé pendant l'exercice 2012-2013.

Les nouveaux membres supplémentaires doivent aussi participer à une séance d'orientation d'une journée durant laquelle on leur présente le rôle de la Commission comme tribunal quasi judiciaire, les audiences portant sur des questions en matière d'application de la loi, le droit des valeurs mobilières et le droit administratif. On leur offre aussi une séance d'information sur nos attributions en matière de conformité et d'application de la loi. Un nouveau membre supplémentaire a reçu une orientation au cours de l'exercice financier 2012-2013.

La Commission accorde une grande importance à la formation professionnelle et aux programmes d'enseignement comme les séances de groupe obligatoires qui ont lieu tout au long de l'année.

Les membres de la Commission :
Anne La Forest, Kenneth Savage, David G. Barry, c.r.,
Harry H. Williamson, c.r., Sheldon Lee, Céline Robichaud-Trifts

Tous les membres ont pris part à chaque séance de formation professionnelle tenue en 2012-2013 :

Avril 2012 :	**Réglementation des services financiers** Présentateur : David Wild, président, Saskatchewan Financial and Consumer Affairs Authority
Octobre 2012 :	**Guide de conformité aux lois, aux politiques et aux pratiques équitables en matière d'information** Présentateur : Robert P. Doherty, ancien coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de la Nouvelle-Écosse
Octobre 2012 :	**Système de gestion des émetteurs assujettis (SGEA) et Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR)** Présentateurs : Nathalie Thibodeau et Alex Wu, Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Février 2013 :	**Rapport sur l'engagement des investisseurs** Présentateur : Andrew Nicholson, Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
Février 2013 :	**Inscription** Présentateur : Alex Wu, Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

Comités du conseil d'administration

En 2012-2013, la Commission se composait de trois comités permanents : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de gouvernance et le Comité sur le déroulement des audiences. Le mandat de chaque comité figure dans la Politique de gouvernance que vous trouverez en ligne. Seuls les membres indépendants peuvent siéger au Comité de vérification et au Comité de ressources humaines et de gouvernance. Le président du conseil assiste aux réunions des comités sur invitation, sauf dans le cas du Comité sur le déroulement des audiences, dont il est le président.

MEMBRES	RÉUNIONS					AUDIENCES		
	Commission (11)	Extra-ordinaires[1] (5)	Comité de vérification (4)	Comité des ressources humaines et de gouvernance (11)	Comité sur le déroulement des audiences (2)	Journées d'audience	Préparation des audiences, délibérations et consignation de décisions[6]	Exemptions et autres demandes
David G. Barry, c.r.	11/11	5/5	4/4	11/11	2/2	1	0	9
Anne La Forest	10/11	4/5	3/3	6/6[3]	2/2	3	9	0
Sheldon Lee	11/11	5/5	4/4	2/2[2]	2/2	4	6.5	2
Kenneth Savage	11/11	5/5	3/4	11/11	2/2	5	6.5	2
Céline Robichaud-Trifts	11/11	6/6[5]	N/A	11/11	2/2	2	9	2
Harry H. Williamson, c.r.	11/11	5/5	1/1[3]	7/7[2]	2/2	0	0	3
MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES	RÉUNIONS					AUDIENCES		
	Commission (0)	Extra-ordinaire[1] (1)	Comité de vérification (0)	Comité des ressources humaines et de gouvernance (0)	Comité sur le déroulement des audiences (2)	Journées d'audience	Préparation des audiences, délibérations et consignation de décisions[6]	Exemptions et autres demandes
Denise A. LeBlanc, c.r.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2/2	6	21.5	S.O.
Tracey K. DeWare[4]	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	1	2	S.O.
Guy G. Couturier, c.r.	S.O.	S.O.	S.O.	S.O.	2/2	4	14.5	S.O.
Enrico A. Scichilone	S.O.	1[5]	S.O.	S.O.	S.O.	0	1	S.O.

1. Les réunions extraordinaires comprennent les séances de planification stratégique et de formation.
2. Même s'ils ne sont pas des membres réguliers du Comité des ressources humaines et de gouvernance, ces membres ont été invités à une réunion particulière afin de participer à l'évaluation du président.
3. En août 2012, Mme La Forest a quitté ses fonctions au sein du Comité de vérification et a été nommée au Comité des ressources humaines et de gouvernance, et M. Williamson a quitté ses fonctions au sein du Comité des ressources humaines et de gouvernance et a été nommé au Comité de vérification.
4. Tracey K. DeWare a quitté ses fonctions de membre supplémentaire lorsqu'elle a été nommée à la Cour du Banc de la Reine le 21 juin 2012.
5. M. Scichilone a participé à une séance d'orientation après sa nomination en novembre 2012. Mme Robichaud-Trifts a contribué à cette séance d'orientation.
6. Les membres et les membres supplémentaires qui président les audiences ont un rôle plus substantiel dans la rédaction des décisions.

Rémunération et dépenses

Le Règlement administratif no 1 sur la conduite générale des affaires prescrit le salaire, les provisions annuelles et les indemnités, s'il y a lieu, pour le président du conseil, les membres, les membres supplémentaires, les présidents des comités et la membre principale.

Rôle	Salaire	Provision annuelle	Indemnités[1]
Président du conseil et chef de la direction	Jusqu'à 175 000 $	S.O.	S.O.
Membres	S.O.	10 000 $ plus 2 000 $ supplémentaires pour la membre principale et les présidents des comités	350 $
Membres supplémentaires	S.O.	5 000 $	350 $

1. Les indemnités sont payées aux membres de la Commission pour le travail de préparation qu'ils effectuent avant chaque réunion de la Commission. Elles sont aussi versées aux membres et aux membres supplémentaires de la Commission qui ont des fonctions relativement aux audiences, comme la préparation des audiences, les délibérations et le temps qu'ils prennent à rédiger les décisions.

PRÉSIDENT DU CONSEIL ET CHEF DE LA DIRECTION : renseignements à propos de la rémunération et des dépenses

En 2012-2013, le président du conseil et chef de la direction recevait un salaire annuel de base de 172 750 $. En plus de ce traitement, il a droit aux prestations d'advantages sociaux, à l'assurance maladie, à l'assurance dentaire, à l'assurance vie, à des vacances, à une place de stationnement et à l'utilisation d'un véhicule. Au lieu de recevoir des prestations de retraite, le président du conseil et chef de la direction reçoit un paiement de 11 667 $ (le moindre de 9 % du salaire de base ou la moitié du maximum déductible au titre des REER).

En 2012-2013, les dépenses du président du conseil et chef de la direction, qui comprennent les coûts de fonctionnement d'un véhicule, les frais de déplacement, les repas, les dépenses d'hôtel, le stationnement et les frais de formation, s'élevaient à 21 332 $.

MEMBRES : renseignements à propos de la rémunération et des dépenses

En 2012-2013, les membres ont reçu une rémunération, incluant une provision annuelle et des indemnités, pour les activités qu'ils ont réalisées au nom de la Commission. Les frais et dépenses liés aux déplacements, aux repas, aux séjours dans un hôtel, au stationnement et à la formation sont présentés ci-dessous :

Membre	Nomination et renouvellement	Fin du mandat	Provision annuelle	Indemnités	Affectation de voyage	Rémunération totale	Remboursement de frais et allocations
Anne La Forest[1] **Membre principale**	1er juillet 2004 15 juillet 2008 15 juillet 2012	14 juillet 2013	12 000 $	15 575 $	1 600 $	29 175 $	2 680 $
Sheldon Lee	15 juillet 2008	14 juillet 2013	10 000 $	15 925 $	1 400 $	27 325 $	3 065 $
Kenneth Savage, CA[1] **Président de comité**	16 août 2007 1er juillet 2010	30 juin 2015	12 000 $	18 200 $	1 800 $	32 000 $	2 822 $
Céline Robichaud-Trifts[1] **Présidente de comité**	16 août 2007 30 juin 2009	29 juin 2014	12 000 $	20 300 $	2 300 $	34 600 $	6 729 $
Harry H. Williamson, c.r.	15 juillet 2008	14 juillet 2013	10 000 $	13 300 $	1 400 $	24 700 $	2 659 $

1. La membre principale et les présidents des comités reçoivent une provision additionnelle de 2 000 $ par année.

MEMBRES SUPPLÉMENTAIRES : renseignements à propos de la rémunération et des dépenses

En 2012-2013, les membres ont reçu une rémunération qui incluait une provision annuelle, des indemnités pour les activités qu'ils ont réalisées au nom de la Commission ainsi que des paiements pour leur participation à des séances d'orientation et de formation pertinentes à leurs fonctions lors des audiences. Les frais et dépenses liés aux déplacements, aux repas, aux séjours dans un hôtel et au stationnement sont présentés ci-dessous :

Membre supplémentaire	Nomination et renouvellement	Fin du mandat	Provision annuelle	Indemnités	Affectation de voyage	Rémunération totale	Remboursement de frais et allocations
Denise A LeBlanc, c.r.	15 juillet 2008 15 juillet 2011	14 juillet 2014	5 000 $	9 450 $	1 000 $	15 450 $	1 418 $
Tracey DeWare[1]	1er mars 2011	21 juin 2012	1 126 $	1 250 $	0 $	2 376 $	159 $
Guy Couturier, c.r.	18 septembre 2008 18 septembre 2010	17 septembre 2013	5 000 $	7 175 $	1 200 $	13 375 $	4 599 $
Enrico Scichilone	21 novembre 2012	20 novembre 2015	1 167 $	1 050 $	200 $	2 417 $	150 $

1. Tracey K. DeWare a quitté ses fonctions à titre de membre supplémentaire lorsqu'elle a été nommée à la Cour du Banc de la Reine le 21 juin 2012.

MOT

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

« Engagement », voilà un mot que l'on entend souvent de nos jours. Il s'agit d'un outil essentiel que les organisations doivent utiliser afin de tisser des liens avec les membres de la population qui sont touchés par nos activités. Cet aspect est particulièrement important ici au Nouveau-Brunswick.

Au cours de la dernière année, le personnel et la direction de la CVMNB ont favorisé la participation de notre public cible de plusieurs façons significatives.

Il y a eu une augmentation de la participation aux programmes et aux ateliers de formation chez divers groupes d'interlocuteurs et d'intervenants. Les nombres de séances organisées et de participants n'ont cessé d'augmenter au cours des dernières années ce qui prouve, assez concrètement, que les investisseurs éprouvent le besoin d'obtenir de l'information objective et fiable concernant les investissements et la prévention de la fraude.

Nous avons restructuré l'approche utilisée pour notre campagne de sensibilisation visant la protection des investisseurs et nous avons immédiatement remarqué des retombées de cette restructuration puisqu'il y a plus d'investisseurs qui savent où ils peuvent appeler s'ils ont des préoccupations à propos d'activités suspectes d'investissement.

La participation à l'activité de financement collectif que nous avons organisée au Centre Wu de Fredericton a été très bonne, et cette activité a offert aux participants du marché l'occasion de se réunir et de partager leurs points de vue sur cette nouvelle notion quant à la façon de réunir des capitaux. Il était vraiment important pour nous de prendre les devants sur cette question afin de favoriser des marchés financiers prospères. Il est aussi primordial que nous tissions des liens avec les intervenants en acquérant une compréhension mutuelle et en obtenant leurs commentaires sur un sujet de préoccupation récent, sur ce qu'il implique et sur les inquiétudes en matière de règlements qui y sont associées.

Grâce aux enquêtes que nous avons menées sur les individus qui contreviennent à la *Loi sur les valeurs mobilières*, nous avons été témoins, au cours de l'année qui vient de s'écouler, de premières condamnations. La relation de collaboration que nous entretenons avec les organismes d'application de la loi et les procureurs de la Couronne du Nouveau-Brunswick nous aide dans notre mandat qui est de protéger nos investisseurs.

Nous avons aussi profité de la dernière année pour consolider notre structure de gouvernance interne et accroître la participation du personnel grâce à de nouvelles méthodes de communication, à la mise en œuvre d'une

nouvelle politique sur la protection de la vie privée et à des initiatives continues de gestion des risques.

Nous continuons de travailler avec diligence à établir des relations avec les intervenants ainsi qu'à mener des recherches et donner des conseils sur des questions de nature législative. Nous participons de diverses façons aux comités et aux groupes de projets des ACVM et de la NASAA et d'autres organisations nationales et internationales afin de consolider le cadre de réglementation des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

Au nom de toute l'équipe de direction, j'aimerais remercier le personnel pour les efforts soutenus qu'il a déployés en vue de remplir notre mandat, et nos membres pour le travail de surveillance et d'orientation qu'ils ont accompli tout au long de l'année.

Notre travail fait une différence.

Kenrick G. Hancox
Directeur général

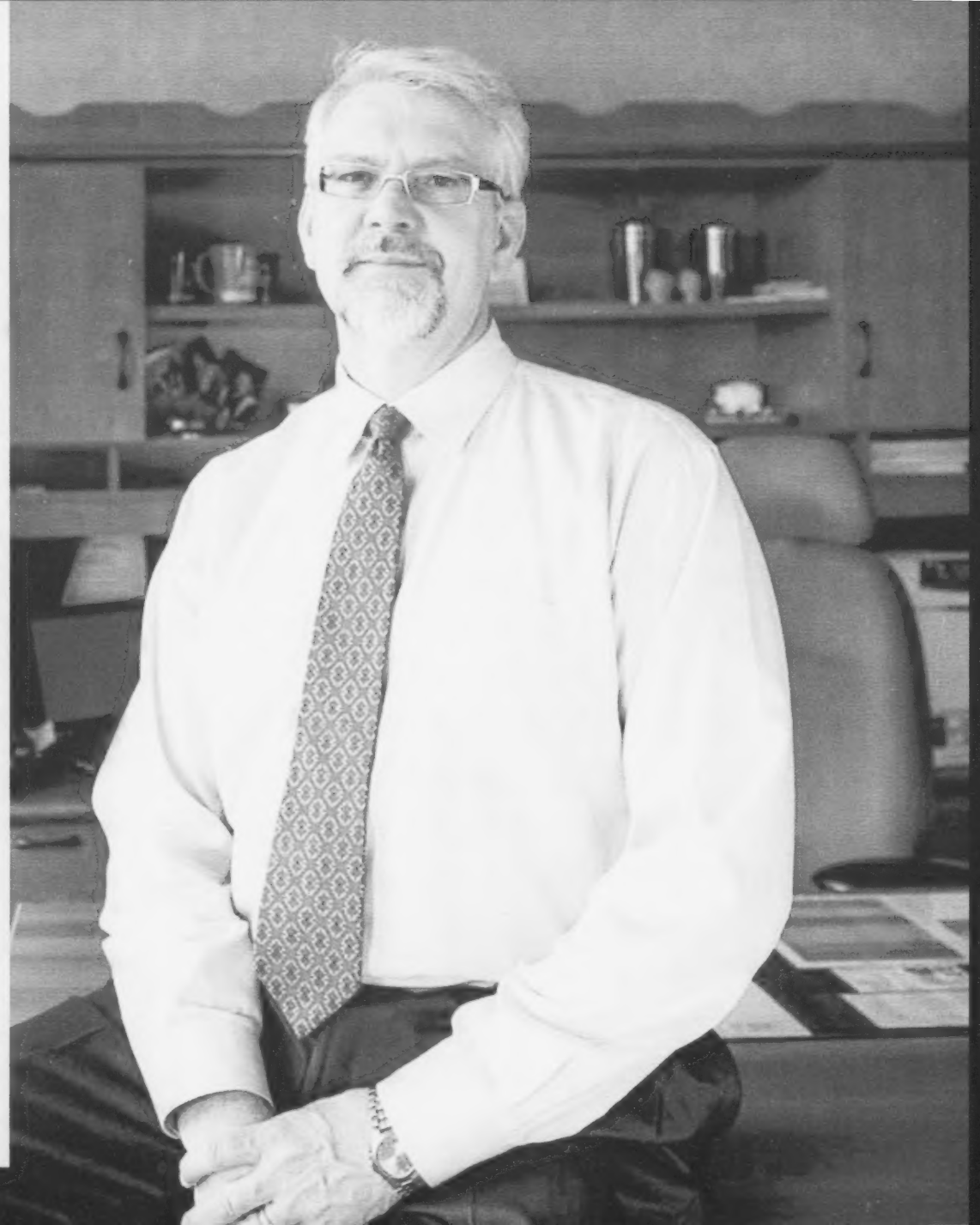

À NOTRE SUJET

À PROPOS DE LA COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Vision
Établir au Nouveau-Brunswick un milieu dynamique, confiant et avisé qui est propice à l'investissement.

Mandat
Notre mandat législatif est de protéger les investisseurs des pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses et de favoriser des marchés financiers justes, efficaces et dignes de confiance.

Valeurs
Leadership – Nous souscrivons à des pratiques exemplaires et à des normes rigoureuses de manière à atteindre l'excellence aux plans réglementaire et organisationnel.

Intégrité – Nous faisons preuve d'équité, de transparence et de sens éthique, et nous sommes responsables de nos actes.

Réactivité – Nous fournissons en temps utile des services proactifs et efficaces à nos intervenants.

Engagement – Nous investissons dans les membres de notre personnel en encourageant l'innovation et en renforçant les compétences, le leadership et le travail coopératif.

PROFIL DE L'ORGANISATION

La Commission, qui relève directement du gouvernement par l'intermédiaire de son conseil d'administration, se divise en cinq secteurs fonctionnels ou directions : Direction de l'éducation et du développement des marchés, Direction des affaires réglementaires, Direction de l'application de la loi, Direction du contentieux et Direction générale.

Gouvernement
(ministre de la Justice)

Commission – composition du conseil
(Président et membres de la Commission)
Responsables de la gouvernance et des décisions indépendants concernant des mesures d'application de la loi

Direction des affaires réglementaires	Direction de l'application de la loi	Direction de l'éducation et du développement des marchés	Direction du contentieux	Direction générale
Responsable de l'élaboration de politiques ainsi que de la surveillance directe des émetteurs de valeurs mobilières et des personnes inscrites comme la surveillance des inscriptions, de la conformité et des finances organisationnelles.	Responsable de l'application des règles et règlements en lien avec les valeurs mobilières, notamment en traitant les renseignements, en menant des enquêtes et en réalisant du travail de nature juridique visant à présenter une instance à la Commission et à préparer les affaires faisant l'objet de poursuites judiciaires en Cour provinciale.	Responsable de l'engagement, de l'éducation et de la sensibilisation des investisseurs. Elle est également chargée de favoriser et de soutenir le développement des marchés financiers au Nouveau-Brunswick.	Responsable de soutenir la coordination des politiques, d'offrir des conseils de nature juridique et de soutenir la fonction et les responsabilités décisionnelles de la Commission.	Responsable des ressources humaines, des installations, de l'accueil et de la gestion des documents.

Langues officielles

La Commission est pleinement consciente des obligations dont elle doit s'acquitter en vertu de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick et elle y adhère. Elle est résolue à fournir des services de qualité aux citoyens dans la langue officielle de leur choix et à promouvoir l'emploi juste des deux langues officielles en milieu de travail. Elle continue de soutenir le perfectionnement des aptitudes en français de son personnel en lui offrant régulièrement des cours de français aux niveaux débutant, intermédiaire et intermédiaire-avancé. Nous mettons également tout en œuvre pour respecter la mentalité de la Politique et lignes directrices sur les langues officielles du Nouveau-Brunswick, et avons créé notre propre directive interne sur la langue de travail. Même si les langues de service et de travail sont toutes deux utilisées à des fins différentes, nous croyons qu'elles sont les deux côtés de la même médaille et qu'elles sont au cœur de l'engagement que nous avons pris par rapport aux langues officielles.

Protection des renseignements personnels

Notre énoncé de confidentialité se trouve sur notre site Web et témoigne de notre engagement à gérer et à protéger l'information en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*, de la *Loi sur les valeurs mobilières* et de nos propres politiques, directives et procédures.

Divulgations dans l'intérêt public

La *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* encourage les employés des services publics provinciaux à signaler tout acte répréhensible commis ou sur le point d'être commis au travail et qui est susceptible d'être illégal, dangereux pour le public ou préjudiciable. La Loi protège contre les représailles les employés qui divulguent un acte répréhensible et elle permet aux employés qui sont soupçonnés d'avoir commis un acte répréhensible de bénéficier d'un processus équitable et objectif. Aucune divulgation ni allégation n'ont été faites contre un employé de la Commission en vertu de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public* en 2012-2013.

À droite :
Manon Losier, chef du contentieux et secrétaire de la Commission
Ella-Jane Loomis, conseillère juridique
Brian Maude, conseiller juridique

Afin d'améliorer notre processus d'inscription, nous avons modifié, en 2012-2013, nos procédures en vue de simplifier le processus de vérification des antécédents, de déterminer les secteurs de priorité en fonction de la catégorie professionnelle de l'inscription proposée et de mettre les différents types de soumissions en ordre de priorité. Nous avons diminué le délai d'examen pour les demandes locales de 30 %. La Direction des affaires réglementaires a continué de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire part du processus et de ses exigences aux sociétés parrainantes.

Afin d'améliorer la présentation des règles sur notre site Web, la Direction du contentieux a poursuivi ses efforts en vue de fournir une synthèse des règles et des modifications que leur apportent les ACVM ou la Commission. Les versions de synthèse sont fournies afin de faciliter la consultation des règles par la population.

PROACTIVITÉ

CE QUI EST IMPORTANT POUR NOUS : Proactivité

- Afin de maximiser le retentissement et l'utilisation de nos communiqués de presse, qui accroissent la sensibilisation des Néo-Brunswickois aux sujets clés et aux mises en garde à l'intention des investisseurs, nous avons, en 2012-2013, restructuré notre approche pour présenter cette information. Nous avons adapté nos normes de rédaction pour nous rapprocher du style de la Presse canadienne et nous avons adopté une démarche narrative qui ressemble beaucoup au style journalistique utilisé dans les journaux provinciaux; par exemple, nous plaçons maintenant les points saillants dès le début d'un texte et nous rédigeons un titre court et informatif. Nous continuons, autant que possible, d'utiliser des statistiques permettant de quantifier, pour la population, le sujet dont il est question.

  Nous distribuons aussi nos communiqués grâce à notre liste d'abonnés et nous les publions sur notre site Web et sur les réseaux sociaux afin de toucher le plus de gens possible parmi nos différents publics cibles.

- À la suite de la demande du G20 de resserrer la surveillance réglementaire sur le marché des produits dérivés, les ACVM ont constitué un Comité sur les produits dérivés qui a pour but d'élaborer et de mettre en œuvre un cadre réglementaire et des règles régissant ce marché risqué. Deux représentants de la Direction des affaires réglementaires siègent actuellement à ce comité.

  Depuis novembre 2010, les ACVM ont publié pour commentaires une série de documents de consultation dans lesquels elles présentaient certaines suggestions pour réglementer le marché des produits dérivés de gré à gré au Canada. En décembre 2012, les ACVM ont publié le Modèle de règle provinciale sur la détermination des produits dérivés et le Modèle de règle provinciale sur les répertoires des opérations et la déclaration de données sur les produits dérivés. Ces modèles de règles sont les premières mesures en matière de politique prises à la suite de la consultation et ils ouvriront la voie à d'autres règles essentielles à la réglementation des opérations effectuées dans le marché des produits dérivés de gré à gré et à l'amélioration de la transparence du marché.

  En plus de ces modèles de règles, un certain nombre de futurs modèles de règles qui toucheront aux domaines clés abordés dans les documents de la consultation seront publiés pour commentaires. Tous ces modèles de règles formeront un régime proposé pour la réglementation du marché des produits dérivés de gré à gré.

CE QUI EST IMPORTANT POUR NOUS : Travail d'équipe

La Direction de l'éducation et du développement des marchés et la Direction des affaires réglementaires ont travaillé ensemble à la préparation d'une nouvelle présentation Apprendre les rouages financiers visant à fournir de l'information sur la façon de réunir des capitaux au Nouveau-Brunswick qui s'intitule Accès aux capitaux. Cette idée, qui a toujours été d'actualité, a pourtant été placée au premier plan des préoccupations en 2012-2013 lorsque plusieurs provinces ont mis à jour les règles portant sur une dispense particulière permettant aux entreprises de solliciter des capitaux de n'importe qui dans leur province d'établissement. Cette dispense, connue sous le nom de Dispense de notice d'offre, a été actualisée afin de permettre aux entreprises de réunir jusqu'à 500 000 $ à condition qu'elles remettent aux investisseurs potentiels une notice d'offre complète et leurs états financiers, et que chaque investisseur n'acquière pas plus de 2 000 $ en actions de l'entreprise. Ainsi, les entreprises n'avaient plus à se soumettre à l'exigence ni à payer les frais supplémentaires associés à l'obtention d'états financiers vérifiés.

Notre nouvelle présentation donne un aperçu du fonctionnement de cette dispense, fournit des renseignements sur les leçons qu'ont apprises certains demandeurs et présente des détails sur les répercussions de ce processus sur la notice d'offre. De plus, elle décrit brièvement l'option offerte de dépôt anticipé de la notice d'offre auprès de la Commission.

En 2012-2013, nous avons offert la présentation Accès aux capitaux à près de 100 participants inscrits à Moncton, Fredericton et Saint John.

TRAVAIL D'ÉQUIPE

CE QUI EST IMPORTANT POUR NOUS : Travail d'équipe

Les membres du personnel de la Direction de l'éducation et du développement des marchés ont travaillé ensemble à élaborer et lancer Quoi de neuf?, un blogue qui accompagne notre site Investissez en toute connaissance. Nous avons aussi créé un calendrier rédactionnel très complet qui se base sur les conclusions tirées des recherches de l'Indice des investisseurs 2012 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM). Ce calendrier guidera la rédaction du contenu au fil du temps. Les articles publiés aborderont des sujets variés, comme des astuces et des alertes en vue de prévenir la fraude, les différents aspects des divers types d'investissement, des astuces sur la gestion des finances personnelles, l'analyse de la façon dont nous prenons nos décisions financières et la raison derrière ces décisions.

De plus, nous publions nos articles de façon à ce que les Néo-Brunswickois se tournent d'abord vers l'expertise qu'on y trouve. Par exemple, nous avons publié une série d'articles portant sur les fonds communs de placement pendant le mois précédant la date limite de cotisation à un REER.

Nous partageons nos publications dans Quoi de neuf? – que vous pouvez trouver au www.investissezentouteconnaissance.ca – et en faisons la promotion sur les réseaux sociaux. Ainsi, la participation à notre page Facebook, le nombre de visiteurs sur notre site Web ainsi que le temps qu'ils y passent ont tous augmenté.

À droite :
Sara Wilson, coordonnatrice des services aux investisseurs
Gordon Fortner, enquêteur principal
Leanne Kinnear, coordonnatrice de la gestion de l'information et des documents

FAITS EN BREF

FAITS EN BREF POUR 2012-2013

Exercice se terminant le 31 décembre	2012	2011
ACTIVITÉS DES MARCHÉS FINANCIERS*		
Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE)		
Nombre de demandes approuvées	100	64
Montant des investissements ($)	17,6 millions	16,6 millions
Nombre d'investisseurs	397	372
Investissements providentiels		
Nombre d'investisseurs providentiels faisant partie du First Angel Network (FAN)	92	92
Nombre d'investisseurs providentiels du FAN qui sont des résidents du Nouveau-Brunswick	32	31
Nombre d'investissements du FAN dans des entreprises du N.-B.	0	1
Montant des investissements du FAN dans des entreprises du N.-B.	0 $	440 000 $
Investissements de capital de risque		
Total des investissements de capital de risque au Canada (% de changement par rapport à l'année précédente)	+73 %	+32 %
Total des investissements de capital de risque au Nouveau-Brunswick (% de changement par rapport à l'année précédente)	+22 %	+91 %
Montant total investi dans les entreprises du Nouveau-Brunswick	8 millions	24 millions
Nombre d'investissements dans les entreprises du Nouveau-Brunswick	11	9

*Bien que les nombres ci-dessus ne proviennent pas de la CVMNB, ils sont un bon indice de l'état de santé global des marchés financiers du Nouveau-Brunswick, et le travail que nous accomplissons contribue au développement de nos marchés financiers.

Exercice se terminant le 31 décembre	2012	2011
ACTIVITÉS D'ÉDUCATION		
Nombre de visiteurs uniques sur nos sites Web	125 431	18 805
Nombre de séances d'éducation et d'ateliers organisés pour les investisseurs	45	25
Nombre de participants aux séances d'éducation et aux ateliers organisés pour les investisseurs	1 359-1 459	600-700
Nombre de séances de formation Apprendre les rouages financiers portant sur les marchés financiers	22	17
Nombre de participants aux séances de formation Apprendre les rouages financiers portant sur les marchés financiers	572	501

Exercice se terminant le 31 mars	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
ACTIVITÉS D'INSCRIPTION					
Sociétés inscrites	392	392	365	296	283
Sociétés inscrites (dont le bureau principal est au Nouveau-Brunswick)	5	5	5	7	7
Succursales ou sous-succursales au Nouveau-Brunswick	522	536	539	535	551
Personnes inscrites	9 406	9 200	8 732	7 848	7 555
Personnes inscrites (qui habitent au Nouveau-Brunswick)	1 724	1 725	1 718	1 707	1 809

Exercice se terminant le 31 mars	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT DES SOCIÉTÉS					
Émetteurs assujettis	4 696	4 581	4 289	4 053	4 011
Émetteurs assujettis (établis au Nouveau-Brunswick)[1]	8	8	9	9	7
Prospectus déposés (autres que pour des fonds communs de placement)	436	467	598	578	352
Prospectus déposés (pour des fonds communs de placement)	207	217	194	210	224
Notices annuelles[2]	1 100 / 1 180	1 224	1 205	1 250	1 152
Déclarations de placement avec dispense	398	404	290	313	291
Demandes d'exemption (non assujetties au régime du passeport)	84	83	79	135	218
Ordonnances d'interdiction d'opérations	1	0	0	1	1
Ordonnances d'interdiction d'opérations à la direction	1	0	0	0	1

1. Parmi les huit émetteurs assujettis, on compte Landdrill International Inc. qui a obtenu une ordonnance d'interdiction d'opérations en octobre 2012.
2. En tout, 80 formulaires ont été remplis le 1er et le 2 avril 2013 en raison du fait que la date limite pour remettre les formulaires tombait un dimanche pour l'année 2012-2013.

Exercice se terminant le 31 mars	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010	2008-2009
ACTIVITÉS D'APPLICATION DE LA LOI					
Plaintes reçues	10	25	31	60	41
Nouveaux dossiers reçus d'autres sources	17	22	23	24	0
Demandes d'assistance d'autres organismes de réglementation	3	1	0	5	0
Nouvelles affaires	29	48	54	89	53
Affaires terminées	35	41	62	83	43
AFFAIRES RÉGLÉES PAR JUGEMENT (MEMBRES DE LA COMMISSION)					
Ordonnances provisoires d'interdiction d'opérations	2 (10 parties)	3 (9 parties)	2 (7 parties)	4 (13 parties)	5 (19 parties)
Ordonnances permanentes ou finales d'interdiction d'opérations	5 (12 parties)	2 (4 parties)	4 (11 parties)	3 (9 parties)	4 (11 parties)
Ordonnances réciproques d'interdiction d'opérations	1 (3 parties)	0	0	6 (28 parties)	4
Réprimandes	0	0	1 (2 parties)	0	0
Interdictions de demandes d'exemption	7 (14 parties)	4 (12 parties)	4 (12 parties)	0	0
Personnes inscrites limitées ou exclues du marché	2	2	2	3	15
Règlements approuvés	3	1	3	4	5
Journées d'audience	10	18	13	14	20
AFFAIRES RÉGLÉES DEVANT UNE COUR PROVINCIALE					
Accusations quasi criminelles déposées	13	0	0	0	0
Nombre de personnes contre lesquelles les accusations ont été portées	3	0	0	0	0
Jugements ou réponses à l'accusation	10	0	0	0	0
Peines d'emprisonnement imposées	10	0	0	0	0
INDEMNISATIONS FINANCIÈRES					
Frais de la CVMNB réclamés	14 000 $	30 000 $	2 000 $	3 000 $	64 033 $
Frais de la CVMNB perçus	4 000 $	5 000 $	0 $	1 000 $	34 000 $
Pénalités administratives réclamées	75 000 $	1 523 000 $	38 000 $	177 500 $	683 000 $
Pénalités administratives perçues	25 000 $	50 000 $	30 000 $	7 500 $	238 000 $
Remises ordonnées aux investisseurs	1 787 000 $	22 600 $	33 000 $	0 $	160 000 $
Fonds perçus pour être remis aux investisseurs	25 000 $	11 000 $	45 000 $	12 000 $	25 090 $

PÉNALITÉS								
Date de la sanction	Affaire	Dénouement		Pénalités administratives ($)	Coûts ($)	Montant remis ($)		Balance due ($)
		Amiable	Contesté	Imposées	Imposés	Imposé	Collecté	
2008-2009	Oagles, James H.	X		10 000	2 500			0
2008-2009	Tracy, Jeannie	X		2 500	500			0
2008-2009	First Global Ventures S.A., et al		X	225 000	23 033,35			248 033,35
2008-2009	Lane, Robert E., et al		X	160 000	2 000			162 000
2008-2009	Park, Sang	X		15 000	3 000			0
2008-2009	Locate Technologies Inc., et al	X		200 000	25 000			0
2008-2009	Niles, Harry, et al	X		60 000	5 000	160 000	73 090	151 910
2008-2009	Legacy Associates Inc.	X		15 000	5 000			0
2008-2009	Barrie White Capital Corporation, et al	X		8 000	1 000			0
2009-2010	Adams, Barry	X		20 000				20 000
2009-2010	Cody, Michael, et al			150 000	2 000			152 000
2009-2010	Assante Financial Management Ltd.		X	7 500	1 000			0
2010-2011	Briand, Harrison & Associates Corporation, et al	X		8 000	2 000			9 000
2010-2011	WFG Securities of Canada Inc., et al	X		20 000				0
2010-2011	S & L Transactions Ltd., et al	X		10 000	1 000	33 000	33 000	0
2011-2012	Locate Technologies Inc., et al		X	1 248 500	11 750			1 260 250
2011-2012	Villabar Real Estate Inc., et al	X		50 000	5 000			0
2011-2012	Weeres, Steven Vincent & Donszelmann, Rebekah		X	225 000	13 575	22 600		261 175
2012-2013	Mallett, George Wayne	X		15 000	2 000			0
2012-2013	Trites, Andrew J.	X		10 000	2 000	12 000	12 000	0
2012-2013	Andrew Mitchell Holdings Ltd., et al	X		50 000	10 000	1 775 000		1 835 000
TOTAL				2 509 500 $	117 358,35 $	2 002 600 $	118 090 $	4 099 368,35 $

PRÉSENTATIONS ET ATELIERS OFFERTS

Présentations offertes en classe pour les élèves et les professeurs

- Programmes d'éducation de la CVMNB pour votre salle de classe (pour les professeurs et les instructeurs)
- Pour donner un $ens à l'argent – gestion financière pour les jeunes (pour les élèves des écoles primaires)
- Pour donner un $ens à l'argent – gestion financière pour les jeunes (pour les élèves des écoles intermédiaires)
- Pour donner un $ens à l'argent – gestion financière pour les jeunes (pour les élèves des écoles secondaires)

Présentations de conférences-midi sur le lieu de travail

- L'ABC des placements – Principes de base
- L'ABC des placements – Travailler avec des professionnels
- L'ABC des placements – Fraudes et arnaques liées aux placements qui se produisent en ligne et hors ligne

Activités éducatives pour les professionnels du secteur de la santé et les aînés

- Exploitation financière des aînés – Reconnaître les signes et comment y mettre fin (pour les professionnels du secteur de la santé et les fournisseurs de soins aux aînés)
- Protéger votre retraite – Reconnaître, prévenir et signaler les cas de fraude et d'exploitation financière (pour les personnes âgées et leur famille)

Présentations interactives pour des groupes de femmes

- J'en vaux le coût! – Conseils et stratégies de nature financière pour les femmes

Ateliers et présentations pour les entrepreneurs, les professionnels et les membres de l'industrie

- Apprendre les rouages financiers – Notice d'offre
- Apprendre les rouages financiers – Êtes-vous prêt pour l'investissement?
- Apprendre les rouages financiers – Financement collectif
- Apprendre les rouages financiers – Accès aux capitaux

PUBLICATIONS DISPONIBLES

FRAUDES ET ARNAQUES

- La fraude parmi les amis (PDF)
- Vérifiez avant d'investir (PDF)
- Comment repérer les fraudeurs (PDF)
- Liste de vérification pour les problèmes financiers (PDF)
- Guide pratique sur la fraude et l'exploitation financière aux dépens des personnes âgées (PDF)
- Protégez votre argent (PDF)
- Protégez votre retraite (PDF)
- Les « opérations de vente sous pression » - Risquez-vous d'en être victime? (PDF)
- Liste de vérification pour la détection des fraudes en matière d'investissement (PDF)

INVESTISSEMENTS EN GÉNÉRAL

- L'ABC du placement – Faire ses premiers pas (PDF)
- Soyez un investisseur avisé (PDF)
- Le financement des placements par emprunt (PDF)

À NOTRE SUJET

- Introduction aux fonds communs de placement (PDF)
- Coup d'œil sur les obligations (PDF)
- Coup d'œil sur les actions (PDF)
- Comprendre les fonds communs de placement (PDF)
- Coup d'œil sur les investissements (PDF)
- Introduction aux placements – Édition jeunesse (PDF)

CONSEILLERS FINANCIERS

- Investir avec l'aide d'un conseiller financier (PDF)
- Questions à poser lorsque vous choisissez un conseiller financier (PDF)
- Terminologie des frais d'un conseiller financier (PDF)
- Lorsque votre courtier vous appelle, prenez des notes! (PDF)

LITTÉRATIE FINANCIÈRE

- Faites que ça compte : Guide parental de la gestion financière chez les jeunes (guide en format PDF)
- Faites que ça compte : Guide de l'enseignant de la gestion financière chez les jeunes (guide en format PDF)
- La génération sandwich – Êtes-vous pris au milieu? (PDF)
- J'en vaux le coût! – Des histoires, des idées et des stratégies de gestion financière pour les femmes (guide en format PDF)

PLAINTES ET INDEMNISATIONS

- Déposer une plainte – Guide à l'intention des investisseurs (formats eMag et PDF)
- Comment se faire indemniser – Guide des consommateurs (lien externe)

FEUILLES DE CALCUL ET GUIDE POUR LA GESTION FINANCIÈRE

- Feuille de calcul pour l'argent et les valeurs (PDF)
- Feuille de route financière pour se fixer des objectifs (PDF)
- Budget interactif (Excel)
- Guide pour la planification des investissements (Word)

ADHÉSION

Nous sommes très impliqués dans les partenariats que nous avons établis avec des organismes de réglementation canadiens et internationaux comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), la North American Securities Administrators Association (NASAA) et le Council of the Securities Regulators of the Americas (COSRA). Ces engagements nous donnent l'occasion de construire notre base de connaissances, de consolider les partenariats et les relations que nous entretenons avec d'autres territoires et de prendre part à des activités de réglementation qui favorisent un leadership novateur et qui ont pour but de créer un milieu de placements plus sécuritaire et productif à l'échelle régionale, nationale et internationale.

Puisque le temps et les ressources que nous pouvons consacrer à ces organismes sont limités, nous évaluons avec soin chaque occasion qui se présente de participer à leurs activités. Ainsi, nous pouvons affecter efficacement nos ressources en fonction des priorités de la Commission, de notre contexte opérationnel et de divers autres critères.

Voici des exemples non exhaustifs de notre participation à d'autres organismes :

ACVM

- Président du Comité permanent sur l'application de la loi des ACVM
- Membre de 17 comités permanents
- Membre de 21 sous-comités associés aux comités permanents des ACVM
- Participant à 18 des 35 comités de projets actifs des ACVM
- Superviseur de 17 des 35 comités de projets actifs des ACVM

NASAA

- Secrétaire du Conseil d'administration de la NASAA
- Président du Comité d'application de la loi du groupe de projets pour le Canada
- Président du groupe de projets sur la consultation électronique et les réseaux sociaux
- Vice-président du Comité sur l'éducation des investisseurs de la NASAA
- Membre de quatre autres comités ou groupes de projets de la NASAA

À droite :
Jason Alcorn, conseiller juridique
Suzanne Ball, adjointe au chef du contentieux
Julie Lewicki, réceptionniste et agente de soutien administratif
France Bouchard, agente de soutien administratif principale

2012-2013

ACTIVITÉS

En 2012-2013, nous avons complété nos activités quotidiennes grâce à plusieurs initiatives et réalisations qui ont mis en évidence les éléments suivants :

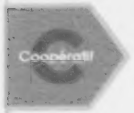

L'approche **collaborative** que nous avons adoptée afin de constituer des équipes interfonctionnelles au sein de notre organisme et d'établir des partenariats avec nos intervenants.

La **vigilance** dont nous faisons preuve quand nous faisons entrer en vigueur nos dispositions législatives grâce à des pratiques cohérentes de conformité et d'application.

La priorité que nous accordons à **nous engager** de façon authentique avec nos publics cibles grâce à notre implication communautaire et à nos initiatives d'éducation et de protection des investisseurs.

L'importance que nous accordons à être **réceptifs** aux nouvelles idées qui nous aideront à favoriser des marchés financiers efficaces et dynamiques au Nouveau-Brunswick.

NEW BRUNSWICK SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Engagé Réceptif

Susciter la participation des investisseurs du Nouveau-Brunswick

En 2012-2013, nous avons fixé six objectifs de participation des investisseurs conçus afin de nous aider à mieux comprendre les investisseurs du Nouveau-Brunswick et de les aider à établir une relation authentique et profitable avec la Commission. Au cours de l'exercice financier, nous avons organisé quatre événements dans trois collectivités de la province.

Nous avons comme projet de combiner les activités de participation des investisseurs avec d'autres activités de la Commission, comme des foires commerciales et des présentations éducatives, qui jouissent déjà d'une solide participation. Nous demandons aussi à certaines organisations et à certains groupes bien établis qui organisent régulièrement des réunions d'ajouter une présentation À notre sujet dans leur ordre du jour.

Leadership en éducation des valeurs mobilières et financière

Nous avons été témoins de nombreuses réussites grâce aux produits et services que nous avons élaborés au cours de la dernière année. L'utilisation de ces produits et services a augmenté auprès des intervenants, nous avons élargi le type de programmes offerts et le public auquel ils s'adressent, et nous avons attiré l'attention de nos partenaires établis dans d'autres provinces; ainsi, ils distribuent nos documents ailleurs au pays.

Grâce à un minimum de contexte, nous pouvons examiner l'importance de ce travail. L'Indice des investisseurs 2012 des ACVM a révélé que les habitudes d'épargne et d'investissement des Néo-Brunswickois se situent en dessous de la moyenne nationale :

- Nous sommes moins nombreux, dans la province, à épargner pour l'avenir, et ceux qui le font mettent moins d'argent de côté qu'ailleurs au pays.
- Seulement 40 % de la population utilise les services d'un conseiller financier et seulement 35 % de ces personnes ont vérifié ses antécédents.
- Parmi ceux qui ont un conseiller financier, 64 % ne savent pas combien ils paient pour ses services.
- La confiance que nous éprouvons envers les décisions que nous prenons en matière d'investissement est inférieure de près de 10 % à celle de la moyenne nationale.

Engagé

Lancement du site Enquêteur d'une scène sur la fraude et concours

En mars 2012, nous avons lancé le site Web Enquêteur d'une scène sur la fraude, un outil éducationnel qui s'inspire des bandes dessinées et permet aux élèves d'entrer dans la peau d'un enquêteur et d'en apprendre davantage sur la façon de protéger leur argent de la fraude et des arnaques. Le lancement était accompagné d'un concours qui s'est terminé à la fin du mois de mai 2012. Les élèves qui remplissaient un rapport d'enquêteur d'une scène sur la fraude après avoir lu la bande dessinée participaient automatiquement à un tirage au sort hebdomadaire et à un tirage au sort pour une bourse de 500 $ à la fin du concours.

Pendant les deux mois qu'a duré le concours, il y a eu 408 visiteurs uniques sur le site Web et 18 élèves ont participé au tirage final pour la bourse. Divers sites Web portant sur les bourses et les prix offerts aux élèves ont partagé le site Investissez en toute connaissance et continuent d'orienter des visiteurs vers notre site même si le concours a pris fin. Le gagnant de la bourse était Jeremy Dussault.

« Je suis extrêmement heureux de vous écrire pour vous remercier de votre soutien financier envers mes projets d'études. Chaque jour, je suis ravi de pouvoir aller à l'école et je ne vous remercierai jamais assez de votre généreux soutien qui m'aide à réaliser mes rêves! »

Rick Hancox, directeur général, présente la bourse à Jeremy Dussault.

Collaboration avec la Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse

Les commentaires formulés à propos du programme L'ABC des placements ont été, dans l'ensemble, positifs. Ainsi, plusieurs personnes et organisations se sont fait orienter vers la Commission.

Par exemple, après qu'une importante entreprise internationale située à Saint John ait participé au programme, le bureau de la Nouvelle-Écosse a demandé à y avoir accès. La Commission a donc envoyé le matériel du programme à la Commission des valeurs mobilières de la Nouvelle-Écosse qui l'a personnalisé afin qu'il s'adapte aux groupes qu'elle vise.

Élaboration et lancement du programme d'éducation financière

En 2012-2013, nous avons mis sur pied un programme interactif et amusant d'éducation financière qui prend la forme d'un jeu-questionnaire dans un cadre détendu pour que les participants puissent échanger sur les comportements financiers et en matière de placements. Conçu en vue d'être présenté lors d'événements publics comme des foires commerciales et des conférences, le programme encourage la participation active du public afin d'améliorer les connaissances qu'il détient de nos produits et d'éduquer les investisseurs potentiels sur les décisions qu'ils peuvent prendre relativement aux placements et de leur fournir de l'information à ce propos.

Nous avons présenté le projet pilote du programme d'éducation financière du 15 au 17 mars à l'Atlantic National Home Show de Saint John. Une fois que le programme aura été offert à plusieurs occasions, le personnel examinera les résultats et déterminera quelle sera, à l'avenir, la meilleure façon d'éduquer et de sensibiliser les investisseurs.

Sara Wilson à l'Atlantic National Home Show.

Adoption du programme sur la fraude et l'exploitation financière aux dépens des personnes âgées

Le programme sur la fraude et l'exploitation financière aux dépens des personnes âgées est constitué d'une présentation offerte aux travailleurs du secteur de la santé. Cette présentation met en évidence les raisons qui font en sorte que l'exploitation financière est particulièrement grave lorsqu'elle touche une personne dont les capacités intellectuelles sont diminuées (comme les personnes atteintes de démence ou de la maladie d'Alzheimer). De plus, la présentation renvoie à des ressources supplémentaires disponibles aux participants, notamment un guide pratique que les professionnels du secteur de la santé peuvent consulter sur place et qui présente, grâce à des observations cliniques et historiques de patients, les signaux d'alarme à surveiller pour l'exploitation financière, une liste de vérification dont peuvent se servir les professionnels du domaine de la santé ou les membres de la famille afin de commencer une conversation sur le sujet, des ressources afin de faire des suivis et les coordonnées pour signaler des cas d'abus.

En 2012-2013, en marge de la Journée internationale de sensibilisation aux abus envers les aînés, nous avons fait la promotion de notre programme à l'aide d'une campagne très diverse durant laquelle nous avons fait des envois postaux, publié des communiqués de presse, été actifs sur les réseaux sociaux et créé un nouveau contenu Web. Nous avons notamment ajouté à notre site Investissez en toute connaissance une section appelée Mettez fin à l'exploitation financière. Nous avons aussi pu transmettre des messages d'intérêt public sur la radio de CBC/Radio-Canada en français et en anglais et publier des messages sur le babillard communautaire de Rogers en français et en anglais. Cette campagne a amélioré la sensibilisation de la population au programme et, au cours du dernier exercice financier, nous l'avons offert à 100 participants à l'Hôpital de Caraquet, à l'Hôpital régional de Miramichi et dans les nouveaux centres Alzheimer's Café du Nouveau-Brunswick.

Élaboration et lancement du programme l'ABC des placements

Le programme l'ABC des placements a été élaboré afin de pallier les lacunes en matière de connaissances qui ont été identifiées grâce au sondage de l'Indice des investisseurs 2012 du Nouveau-Brunswick. Il a été conçu à l'aide de contenu que nous possédions déjà et de nouveau contenu, et s'offre sous forme de conférences-midi; celles-ci sont complétées avec des documents et des jeux-questionnaires en ligne et grâce à des partages sur les réseaux sociaux. Il est offert de sorte à aider les gens à se faire une meilleure idée de la façon dont ils pourront intégrer leurs nouvelles connaissances à leur vie de tous les jours. Il cible les professionnels dont l'agenda ne leur permet pas de prendre part à une présentation en soirée ou qui se tient la fin de semaine. Nous avons reçu 16 demandes pour le programme l'ABC des placements; ces demandes ont été soumises par des organisations et des individus.

En bas, Marissa Rignanesi, coordonnatrice de l'éducation.

Activités 2012-2013 sur la conformité

Nos processus d'examen de la conformité sont un outil important dont nous nous servons pour veiller à ce que les activités des personnes et organismes inscrits soient conforment à la *Loi sur les valeurs mobilières*, ses règlements et ses règles. En 2012-2013, nous avons mené les examens suivants :

Courtiers dispensés : 15 examens

En examinant les courtiers dispensés, nous voulions comprendre quelles sont leurs pratiques en investissement au Nouveau-Brunswick. Les participants aux marchés financiers qui ont pris part à l'examen incluaient les bureaux principaux des sociétés installées au Nouveau-Brunswick et dont l'organisme de réglementation principal est la CVMNB, et les succursales dont les bureaux principaux sont situés à l'extérieur de Nouveau-Brunswick et pour lesquelles nous ne sommes pas le principal organisme de réglementation. Notre examen s'orientait sur les processus des courtiers comme les processus pour connaître ses clients, connaître son produit, divulguer les relations, établir des stratégies commerciales et du recrutement de clients.

Agents en placements (sociétés membres de l'OCRCVM) : 14 examens

Ces examens avaient aussi pour but de comprendre leurs pratiques en investissement au Nouveau-Brunswick. Les participants aux marchés financiers étaient les mêmes que ceux ci-dessus : les bureaux principaux des sociétés installées au Nouveau-Brunswick et dont l'organisme de réglementation principal est la CVMNB, et les succursales dont les bureaux principaux sont situés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick et pour lesquelles nous ne sommes pas le principal organisme de réglementation. Nous avons analysé les processus, comme les processus pour l'adhésion et la découverte des clients, connaître ses clients et son produit ainsi que sa pertinence.

Activités 2012-2013 d'application de la loi

Le personnel de la Commission enquêtera sur toute personne qui contrevient aux les lois du Nouveau-Brunswick en matière de valeurs mobilières ou dont la conduite va à l'encontre de l'intérêt public, et une pénalité administrative ou des accusations criminelles pourraient être portées contre cette personne. Ces pénalités ou accusations peuvent comprendre des sanctions administratives infligées par les comités d'audience de la CVMNB, des accusations quasi criminelles déposées à la Cour provinciale du Nouveau-Brunswick et des accusations criminelles portées par la police en Cour provinciale ou à la Cour du Banc de la Reine.

Sanctions administratives notables

Vous trouverez, sur notre site Web, des renseignements complets sur des affaires présentes et passées entendues lors d'audiences de la CVMNB, y compris les affaires présentées ci-dessous :

Crainshaw International Ltd. et Osbourne Worldwide Limited, qui avaient supposément des bureaux installés au Belize, ont tous deux reçu une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations en décembre 2012 après avoir fait des sollicitations de vente et exercé des activités non inscrites dans la province du Nouveau-Brunswick. L'ordonnance a été émise à la suite d'une audience tenue à l'égard d'allégations voulant que les tactiques de vente utilisées par les représentants des entreprises indiquaient que les entreprises menaient des opérations de vente sous pression. L'enquête menée par le personnel a été lancée après le dépôt d'une plainte par un résident du Nouveau-Brunswick qui avait investi plus de 12 000 $ sur des soi-disant options sur l'or.

James A. MacCallum, anciennement de Moncton, a été interdit de faire le commerce de valeurs mobilières directement avec le public après avoir manqué à ses obligations concernant plus de 1,7 million de dollars en billets à ordre émis à un petit groupe d'investisseurs du Nouveau-Brunswick qui lui avait prêté de l'argent en échange de versements d'intérêt. Conformément à l'entente de règlement à l'amiable approuvée par le comité d'audience de la CVMNB, il a aussi dû rembourser les pertes subies par les investisseurs et payer 50 000 $ en pénalités et 10 000 $ en frais. Ni MacCallum ni son entreprise, Andrew Mitchell Holdings (AMH), n'étaient inscrits pour faire le commerce de valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. L'entente de règlement à l'amiable précise que M. MacCallum a été suspendu de la pratique du droit dans l'État de New York et qu'il est présentement insolvable.

Wayne Mallett, un homme d'affaires de Little Shemogue près de Moncton, a reçu l'ordre de payer des pénalités administratives de 15 000 $ et des frais de 2 000 $ convenus dans une entente de règlement à l'amiable approuvée par un comité d'audience de la CVMNB en mai 2012. Mallett a reconnu qu'il avait fait une fausse déclaration à un enquêteur de la CVMNB lors de l'entretien obligatoire. Pendant cet entretien, il avait nié entretenir des relations de travail avec une entreprise en

particulier qui vend des investissements au Nouveau-Brunswick alors qu'en fait il travaillait au nom de cette entreprise. On a aussi interdit à Mallett de solliciter de l'argent pour toute activité en lien avec des placements jusqu'en 2015.

MI Capital Corporation de Hong Kong et **One Capital Corp. Limited** de Singapour, ont reçu une ordonnance permanente d'interdiction d'opérations en juin 2012 pour avoir fait des sollicitations de vente non inscrites au Nouveau-Brunswick. L'ordonnance a été émise à la suite d'une audience tenue à l'égard d'allégations voulant que des représentants de commerce aient demandé à au moins cinq personnes d'investir dans les options sur l'or en faisant des appels téléphoniques répétés et persistants. L'enquête du personnel a été lancée après que plusieurs résidents du Nouveau-Brunswick aient déposé des plaintes.

NNR N.Natural Resources et huit autres entreprises constituées en société à la même adresse à Shediac ont reçu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations en août 2012. L'enquête du personnel a commencé après que la Commission a reçu une demande de renseignements concernant l'une des entreprises, puis a été élargie afin d'intégrer les huit autres entreprises qui sont constituées en société et qui ont une case postale hébergée par un petit bureau de services dont les opérations ne sont pas liées à celles de ces entreprises. Le personnel a allégué qu'aucune de ces entreprises ne semblait avoir d'employé, d'opération ni de matériel dans la province et que certains renseignements qu'elles ont fournis ont soulevé d'importantes préoccupations à propos de leur légitimité. Dans le cadre de leur enquête initiale, les membres du personnel ont constaté que bon nombre de ces compagnies font le commerce de valeurs mobilières à la bourse de Francfort, de Berlin ou de Vienne ou ont demandé d'y être inscrites. Afin de protéger les intérêts des investisseurs à l'étranger, le personnel a avisé les organismes de réglementation d'autres territoires de la situation. L'ordonnance temporaire reste en vigueur et l'enquête du personnel est en cours.

Richard A. Scott, un résident de Woodstock, a reçu une ordonnance temporaire d'interdiction d'opérations en avril 2012 en raison d'une contravention présumée à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Dans la requête pour l'ordonnance temporaire, le personnel a prétendu que Scott, qui n'était pas inscrit afin d'exercer des activités en matière de valeurs mobilières et n'avait pas rempli un prospectus ni un rapport de placement avec dispense de la CVMNB, a enfreint le droit sur les valeurs mobilières puisqu'il avait émis 17 billets à ordre à 13 investisseurs de la région de Woodstock pour un montant de 1 217 650 $. Le personnel a entamé des procédures contre Scott puisqu'il croyait qu'il serait contre l'intérêt public de lui permettre de continuer à émettre des valeurs mobilières pendant l'enquête. L'ordonnance temporaire reste en vigueur et l'enquête du personnel est en cours.

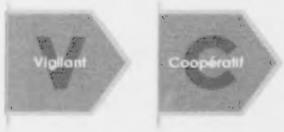

Accusations : un puissant moyen de dissuasion

En 2012-2013, nous avons été témoins des premiers cas de procédures quasi criminelles et criminelles en lien avec des affaires du Nouveau-Brunswick.

Michael Cody a été interdit de façon permanente de faire le commerce de valeurs mobilières en 2009 et a dû payer une pénalité de 50 000 $ en raison de sa participation à la sollicitation et à la vente d'actions de Locate Technologies, Inc. et de Tubtron Controls Corp. à des résidents du Nouveau-Brunswick. Malgré l'ordonnance, Cody a continué de faire le commerce de valeurs mobilières. Ainsi, des accusations quasi criminelles ont été déposées contre lui devant la Cour provinciale en septembre 2012. Cody, un résident de Fredericton, a plaidé coupable et a été condamné à 30 jours de prison.

William Watson Priest a été condamné pour avoir lancé une combine à la Ponzi dans le secteur de Nackawic. Une information reçue de la part d'un investisseur a incité la Direction de l'application de la loi à lancer une enquête qui a donné lieu à des accusations quasi criminelles. Il devait répondre à neuf chefs d'accusations pour fraude en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*. En parallèle, la GRC a déposé des accusations criminelles contre lui pour fraude hypothécaire. En septembre 2012, un juge de la Cour provinciale a été saisi des accusations. M. Priest a plaidé coupable, a été reconnu coupable et a été condamné à purger une peine de trois ans de prison. Les procédures administratives sont prévues pour le printemps 2013.

Darlene Ryan a été renvoyée de son poste comme conseillère en placements à Scotia McLeod à Moncton. Plus tard, une vérification judiciaire a permis de découvrir des éléments de preuve selon lesquels elle avait détourné des fonds pour un montant de 1,3 million de dollars provenant des comptes de courtage de ses clients. L'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM) a tenu une audience disciplinaire, lui a imposé une amende et lui a interdit de devenir représentante de l'OCRCVM à l'avenir. Des accusations criminelles ont été déposées et la Cour provinciale a été saisie de l'affaire au début de 2013. Mme Ryan a plaidé coupable, a été reconnue coupable et a été condamnée à purger une peine d'emprisonnement de trois ans. Nous avons été les premiers contactés concernant cette affaire, puis nous avons coordonné les mesures prises en matière de réglementation et d'application de la loi en collaborant avec l'OCRCVM et la GRC.

Des solutions créatives conçues afin de construire des marchés financiers dynamiques

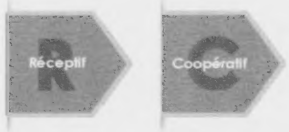

Créer un cadre pour l'examen des dépôts anticipés volontaires de notices d'offre

En 2012-2013, la CVMNB a mené des travaux et des recherches substantiels concernant ses politiques afin d'étudier la possibilité d'offrir un service d'examen pour les dépôts anticipés volontaires de notices d'offre par des entreprises cherchant à réunir des capitaux sur le marché dispensé. Le but de ces recherches était d'offrir ce service en bonne et due forme aux Néo-Brunswickois grâce à un cadre uniforme de communication et d'examen. En décembre, nous avons publié l'Avis 45-701 des membres du personnel de la Commission sur le dépôt anticipé volontaire de versions préliminaires de notices d'offre sous le régime de la Norme canadienne 45-106 sur les *dispenses de prospectus et d'inscription* dans lequel nous énonçons ce dont nous nous attendons des émetteurs et nous présentons les droits de dépôt.

En permettant aux émetteurs de faire un dépôt anticipé volontaire d'une notice d'offre, nous leur offrons la possibilité d'apprendre. Nous avons ainsi l'occasion d'apporter des précisions sur la dispense concernant les notices d'offre, d'attirer leur attention sur les faiblesses de leur notice, d'améliorer la divulgation d'information et de tisser des liens avec les émetteurs. Après la période d'évaluation, et si la notice d'offre respecte la structure exigée, nous rappelons à l'émetteur qu'il doit remplir l'Annexe 45-106A1, Déclaration de placement avec dispense, dans les dix jours suivants un placement.

Le but premier est de veiller à ce que la notice d'offre présente l'information nécessaire afin que les acheteurs éventuels puissent prendre une décision éclairée concernant leurs placements. Les émetteurs qui ne profitent pas de ce service et qui déposent une notice d'offre qui présente des lacunes après avoir mis en circulation des valeurs mobilières recevront une ordonnance d'interdiction d'opérations qui restera en vigueur tant et aussi longtemps que leur notice d'offre ne respectera pas les normes. Il est facile d'éviter d'être dans cette situation en s'adressant à la CVMNB pendant l'étape du dépôt anticipé.

Depuis décembre 2012, nous avons reçu deux dépôts anticipés volontaires de versions préliminaires de notices d'offre.

Réceptif Coopératif

Offrir un lieu pour étudier le potentiel du financement collectif et en discuter

Le financement collectif est une notion plutôt récente en Amérique du Nord; elle découle du désir de réunir des capitaux pour de petites entreprises grâce à la vente de valeurs mobilières sur Internet. Ce désir deviendra réalité aux États-Unis quand la Securities and Exchange Commission (SEC) élaborera et appliquera les règles relevant de la *Jumpstart Our Business Startups Act* ou de la *Jobs Act* (2011) au cours de l'année 2013. Le financement collectif n'est pas encore possible au Canada, mais il ne fait aucun doute que le débat a été lancé.

Nous croyions qu'il était important de prendre les devants sur cette question afin d'évaluer la capacité de cette notion à favoriser des marchés financiers au Nouveau-Brunswick. Nous avons invité les experts Norm Betts de la Canadian Advanced Technology Alliance, Peter Klohn, associé de Stewart McKelvey, Brian Koscak, président de l'Exempt Market Dealer Association of Canada et Jake van der Laan, directeur de notre Direction de l'application de la loi, à diriger une discussion animée avec tous les types d'investisseurs, des entrepreneurs qui envisagent de réunir des capitaux, des professionnels, des universitaires et des étudiants. Le Dr Devashis Mitra de l'Université du Nouveau-Brunswick a présenté le concept de financement collectif au groupe, et Nancy Mathis, directrice générale du Wallace McCain Institute de l'Université du Nouveau-Brunswick, a animé la discussion en groupe.

En bas, le panel d'experts lors de notre activité de financement collectif à Fredericton.

La centaine de participants a passé trois heures à enseigner, écouter et répondre aux questions sur le sujet. À la fin de l'événement, le Wallace McCain Institute a proposé d'être responsable d'une initiative visant à suggérer une « solution faite au Nouveau-Brunswick » pour le financement collectif.

« Nous espérons que cette discussion n'est que le commencement de notre travail visant à déterminer les avantages et les éléments auxquels il faudra faire attention à propos de ce qui sera, selon nous, la toute nouvelle méthode de réunir des capitaux en Amérique du Nord. »

David Barry, président du conseil et chef de la direction de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick.

Cet événement, qui a eu lieu le 27 novembre et qui s'inscrivait dans nos formations Pleines voiles, était ouvert à la population, gratuit et interprété en simultané. Il était aussi enregistré et diffusé en flux, grâce à un service de webémission, pour les membres des ACVM.

La réception a été considérable : les commentaires des participants sur place et en ligne ont été très positifs, le Daily Gleaner a publié un article le jour suivant l'événement que le Telegraph-Journal a repris, et la page de notre site dédié à l'événement a généré plus de 1 000 accès dont plus de la moitié était de nouveaux visiteurs. En décembre, nous avons mis sur notre site Web un enregistrement vidéo de l'événement dans les deux langues officielles.

Événement Apprendre les rouages financiers : Êtes-vous prêt pour l'investissement?

En 2012-2013, nous avons élaboré Êtes-vous prêt pour l'investissement?, une nouvelle activité de l'initiative Apprendre les rouages financiers conçue afin d'offrir un cadre pour qu'une discussion dynamique sur les questions en lien avec les valeurs mobilières ait lieu et qu'elle soit accompagnée de faits applicables liés aux pratiques de collecte de capitaux dans la province. Le contenu de l'activité portait notamment sur les lignes directrices de la tenue des livres comptables et des dossiers, le travail suggéré en vue des réunions avec les investisseurs providentiels et tout autre investisseur, et la présentation des feuilles de modalités, des tableaux de la structure du capital, des brevets, du Crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises (CIIPE) et plus encore. Le contenu, qui met en valeur autant que possible des exemples de situations réelles, a été mis au point grâce à la collaboration entre des experts internes et des intervenants comme Ross Finlay, cofondateur du First Angel Network, Jeff White de East Valley Ventures et Andrew Law du programme de CIIPE du ministère des Finances du Nouveau-Brunswick.

L'activité Êtes-vous prêt pour l'investissement? a été offerte à huit occasions dans plusieurs endroits d'un bout à l'autre de la province en partenariat avec les intervenants ci-dessus.

Jeff Harriman, spécialiste des marchés financiers.

Étude des marchés financiers

Notre priorité est de suivre de près certaines tendances particulières qui permettent de déterminer l'état de santé général de nos marchés financiers. En 2012-2013, en collaboration avec Dinesh Iyer, candidat à la maîtrise en administration des affaires au campus de Saint John de l'Université du Nouveau-Brunswick, et le Dr Dhirendra Shukla, professeur agrégé et président du Centre Dr J. Hebert Smith de la gestion des technologies et d'entrepreneuriat de l'Université du Nouveau-Brunswick, nous avons publié le Rapport 2012 sur les marchés financiers. Le rapport cible et analyse des données sur trois ans provenant de diverses sources de financement comme le capital de risque, le marché dispensé, les investissements providentiels, les coopératives d'épargne et de crédit et les caisses populaires ainsi que les agences provinciales et fédérales de développement économique. Le rapport de cette année a présenté des tendances positives dans bon nombre de secteurs, ce qui pourrait être un indice d'une reprise économique à la suite de la crise financière de 2008.

Le nombre d'entreprises du Nouveau-Brunswick qui ont obtenu du financement de capital de risque en 2012 a augmenté de 22 %, ce qui signifie qu'il y a un noyau de plus en plus important de sociétés prêtes à recevoir de l'investissement dans la province.

Communications efficaces

Réorganiser les achats de publicité pour le site Investissez en toute connaissance afin d'avoir un impact plus grand

Le travail que nous accomplissons fait une différence. En 2012-2013, nous avons accru la fréquence de nos achats de publicité pour Investissez en toute connaissance: nous avons réparti uniformément notre budget sur quatre trimestres au lieu de concentrer notre investissement sur deux trimestres. Nous avons adopté cette façon de faire puisque nous avions remarqué qu'il y avait une corrélation entre l'augmentation du nombre d'appels à la Commission et d'accès à notre site Web pendant le déroulement de la campagne publicitaire. Nous avons donc réorganisé nos achats de publicité, réduisant la fréquence de notre publicité pour les répartir sur une période plus longue et cela a porté ses fruits. L'enquête sur la campagne publicitaire de notre programme Investissez en toute connaissance, menée par une entreprise de recherche indépendante, a permis de recueillir les renseignements essentiels suivants :

La connaissance du rôle et de l'identité de la Commission ne cesse de croître.
Près de la moitié (48 %) des Néo-Brunswickois connaissent le rôle que joue la Commission en tant qu'organisme provincial de réglementation des valeurs mobilières, un nombre qui a connu une augmentation de 7 % depuis 2010.

Le rappel de la campagne d'automne 2012 de la Commission est une mesure saine.
Six personnes sur dix se souviennent avoir vu une campagne publicitaire portant sur la fraude en matière d'investissement (avec ou sans assistance) à l'automne 2012, ce qui représente une hausse de 6 % par rapport à 2011.

Les résidents deviennent de plus en plus conscients de la fraude en matière d'investissement et sont plus enclins à signaler les cas de fraude aux autorités.
La grande majorité des résidents du Nouveau-Brunswick (96 %) considère qu'il est important de signaler les cas de fraude en matière d'investissement et une grande partie d'entre eux (67 %) affirme qu'ils signaleraient probablement un cas de fraude aux autorités s'ils en étaient témoins. Le nombre de personnes interrogées qui signaleraient toute activité d'investissement suspecte d'abord à la CVMNB – par rapport aux autres organismes – a augmenté à 10 % comparativement à 5 % l'année dernière.

Bien qu'il nous reste du pain sur la planche afin d'améliorer ces comportements, les hausses dont nous avons été témoins cette année sont importantes et encourageantes.

Améliorer les communications internes

En 2012-2013, nous avons lancé un bulletin d'information interne que nous avons appelé Scuttlebutt. « Scuttlebutt » est un mot anglais se rapportant à la navigation et qui désigne le tonneau qui servait à transporter l'eau sur un navire. Semblable aux discussions qui se tiennent aujourd'hui autour des refroidisseurs d'eau, l'équipage se rassemblait autour de ce tonneau pour boire et s'échangeait les dernières nouvelles sur le navire. Ce mot se traduit également par « potins »; il fait donc référence aux dernières nouvelles qui se propagent dans la rue, ce qui en fait un titre approprié pour cette publication.

Le premier bulletin a été publié sous format électronique en novembre. Le personnel reçoit Scuttlebutt deux fois par mois et le bulletin est devenu un moyen de garder tous les employés de la Commission informés des événements et des nouvelles qui ont des répercussions directes sur leur travail de tous les jours. Il sert aussi de cadre dans lequel notre directeur général peut faire part de ses priorités et de son point de vue sur un nombre de questions clés.

Établir une relation avec les intervenants des marchés financiers

Nous travaillons à communiquer efficacement avec nos intervenants sur les marchés financiers, en partie grâce à la publication Les voiles au vent. Publiée à la fois sur papier et en format électronique eMag, la publication Les voiles au vent confirme les renseignements clés, fait la promotion des ressources disponibles et fait progresser le travail que nous accomplissons en vue de favoriser nos marchés financiers. En 2012-2013, nous avons publié quatre numéros – l'un d'entre eux était une édition spéciale qui portait sur notre initiative de financement collectif – et distribué 320 copies papier à 124 organismes du Nouveau-Brunswick.

Modernisation de notre tableau de bord des marchés financiers

En 2011, nous avons présenté notre Tableau de bord 2010 qui sert d'outil visuel dans l'évaluation des progrès accomplis pour le développement des marchés financiers de la province. Au cours de l'exercice 2012-2013, nous avons évalué cet outil et modifié certains de ses tableaux; nous avons notamment ajouté un aspect concernant les marchés publics au graphique Capitaux de 2011 et simplifié les tableaux Investissements de capital de risque et Subventions.

Nous avons ajouté au nouveau tableau de bord une variété d'infographies afin de rendre nos chiffres plus clairs, et le tout a été inclus dans notre Rapport annuel sur les marchés financiers.

Créer une base de connaissances relatives au droit des valeurs mobilières pour le milieu juridique du Nouveau-Brunswick

S'associer avec un nouveau partenaire pour notre programme de stage pour les avocats

Au Nouveau-Brunswick, il existe peu d'avocats qui se spécialisent en droit des valeurs mobilières. Par conséquent, l'un de nos buts de longue date est d'aider les membres du Barreau du Nouveau-Brunswick à améliorer les connaissances qu'ils possèdent concernant le droit des valeurs mobilières et le droit administratif. Il y a cinq ans, nous avons également examiné la possibilité de cibler les étudiants en droit comme stratégie visant à développer leur intérêt envers le droit des valeurs mobilières. Nous avons établi des partenariats avec trois autres organismes gouvernementaux afin de créer un stage en droit qui permettrait aux étudiants choisis de travailler dans chaque organisme pendant trois mois. Nous sommes heureux du succès qu'a connu le programme et nous croyons qu'un plus grand nombre de membres du Barreau auront un meilleur niveau de connaissances par rapport à chacun de ces secteurs de spécialisation. Pour le programme 2013-2014, il n'y aura que trois partenaires au lieu de quatre. Ainsi, les participants travailleront pendant quatre mois à la CVMNB, puis au Bureau de l'ombudsman et enfin à la Commission de l'énergie et des services publics.

Présenter des exposés lors de l'assemblée mi-hiver de l'Association du Barreau canadien

En février, l'Association du Barreau canadien a tenu son assemblée mi-hiver à Fredericton. L'événement permet aux membres de respecter les exigences en matière de formation professionnelle continue. La Direction du contentieux de la Commission a proposé aux organisateurs de l'assemblée plusieurs présentations à intégrer à l'ordre du jour. À la suite de cette demande, trois membres de notre personnel ont fait des présentations individuelles relativement à la structure et à la fonction de la CVMNB, aux sujets d'actualité quant à l'application de la loi et aux pratiques exemplaires du Secrétaire de la société.

RAPPORT DE GESTION

Pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2013
Le 17 juin 2013

Le rapport suivant présente un résumé des résultats d'exploitation de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick pour l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013. Cet examen devrait être lu en même temps que les états financiers et les notes qui l'accompagnent.

Dans le présent rapport de gestion, la mention d'une année précédée par les lettres EF désigne l'exercice financier terminé le 31 mars de l'année en question (par exemple, l'EF 2013 équivaut à l'exercice financier terminé le 31 mars 2013).

Les hypothèses qui figurent ci-dessous et qui semblaient raisonnables au moment d'aller sous presse ne sont pas garantes du rendement futur. Certaines déclarations au sujet des attentes pour l'exercice financier 2014 sont de nature prospective et sont sujettes au risque et à l'incertitude.

Aperçu

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est une personne morale sans capital-actions. Elle a été constituée sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick et a commencé ses activités le 1er juillet 2004. La Commission agit comme organisme de réglementation et tribunal administratif indépendants, et elle est chargée de surveiller l'industrie des valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick. À titre de société de la Couronne, elle est exemptée de payer des impôts sur le revenu. Les droits que versent les participants au marché servent à financer les activités de la Commission.

La Commission n'est pas une société de la Couronne qui dépend des crédits budgétaires et elle n'a contracté aucun emprunt auprès du gouvernement du Nouveau-Brunswick en date du 31 mars 2013 ni depuis qu'elle existe.

Les membres du personnel opérationnel de la Commission gèrent des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certains que ses données financières sont complètes, fiables et exactes, et que ses éléments d'actif sont convenablement protégés. De concert avec le Comité de vérification, les membres de la Commission ont comme mandat de surveiller l'intégrité des données publiées.

La Commission établit son budget dans le but de produire un excédent et fait des prévisions de façon à pouvoir remettre l'excédent du fonds de fonctionnement au gouvernement du Nouveau-Brunswick. L'excédent enregistré au cours de l'EF 2013 a dépassé le montant prévu au budget.

Renseignements financiers choisis

	Budget EF 2013	Chiffres réels EF 2013	Chiffres réels EF 2012	Chiffres réels EF 2011
Recettes	12 341 450 $	13 458 390 $	13 201 389 $	12 124 689 $
Dépenses	5 797 859 $	5 577 824 $	5 335 948 $	5 261 031 $
Excédent des recettes sur les dépenses	6 543 591 $	7 880 566 $	7 865 441 $	6 863 658 $
Total de l'actif	-	7 503 815 $	4 939 863 $	4 199 213 $
Total du passif	-	3 515 957 $	3 240 087 $	3 056 113 $
Solde des fonds	-	3 987 858 $	1 699 776 $	1 143 100 $
Versement au gouvernement	5 500 000 $	5 592 484 $	7 308 765 $	6 624 333 $

Recettes

Voici en quoi consistent les recettes de la Commission :

- les droits versés par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt de documents, l'inscription et les demandes;
- les sommes perçues au titre des pénalités administratives, des ordonnances de montants remis, des règlements à l'amiable et du recouvrement des frais connexes à la suite d'infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*;
- les revenus de placements et les droits secondaires divers.

Presque toutes les recettes viennent des émetteurs assujettis et des personnes inscrites et découlent principalement d'activités de réunions de capitaux et d'opérations sur valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick.

Une part importante de nos recettes sous forme de droits est attribuable aux droits versés par les fonds communs de placement pour placer des valeurs mobilières ainsi qu'aux droits payés par les cinq grandes banques canadiennes pour inscrire leurs représentants.

À droite :
Catherine Guerrier, agente comptable
Jackie Gomes, agente des ressources humaines
Andrew Nicholson, directeur, Éducation et développement des marchés

Analyse des recettes totales

Poste	Description	Montant EF 2013	% des recettes EF 2013	Montant EF 2012	% des recettes EF 2012
Droits de placement	Payés par les émetteurs de valeurs mobilières quand ils déposent leurs documents de placement.	7 797 350 $	57,9 %	7 354 400 $	55,7 %
Les droits de placement pour l'EF 2013 ont connu une augmentation de 442 950 $, ou 6 %, depuis l'EF 2012. Ces droits ont surtout été versés lors du dépôt de prospectus par les fonds communs de placement et les sociétés. Les dépôts des fonds communs de placement représentent environ 88 % du total. Cette source est constituée des droits fixes qui sont exigés pour chaque dépôt et elle fluctue selon le degré d'activité du marché.					
Droits d'inscription	Payés par les particuliers et les sociétés qui s'inscrivent à la Commission pour vendre des valeurs mobilières ou pour donner des conseils.	3 590 352 $	26,7 %	3 506 398 $	26,6 %
Les droits d'inscription pour l'EF 2013 ont connu une hausse de 83 954 $, ou 2,4 %, par rapport à l'EF 2012. Les inscriptions de particuliers comptent pour la majorité du nombre total et de l'augmentation. Le régime du passeport et les nouvelles règles harmonisées ont facilité l'inscription entre les autorités législatives.					
Droits de dépôt de documents financiers	Payés par les sociétés et les fonds communs de placement quand ils déposent leurs états financiers annuels et leurs notices annuelles.	1 848 850 $	13,7 %	1 977 250 $	15,0 %
Les droits de dépôt de documents financiers ont connu une diminution de 128 400 $, ce qui est principalement dû au problème créé par la date de fin de l'exercice. Des droits fixes sont versés pour le dépôt des états financiers annuels et de la notice annuelle.					
Droits pour exemption et ordonnance	Payés par les participants au marché surtout pour être dispensés des obligations prévues par la *Loi sur les valeurs mobilières*.	62 300 $	0,5 %	71 650 $	0,5 %
Autres droits	Payés par les participants au marché en cas de dépôt tardif ou pour un autre motif.	19 275 $	0,1 %	24 552 $	0,2 %
Total des droits		13 318 127 $	99,0 %	12 934 250 $	98,0 %

Poste	Description	Montant EF 2013	% des recettes EF 2013	Montant EF 2012	% des recettes EF 2012
Pénalités administratives et règlements amiables	Payés à la suite d'une décision d'un comité d'audience	25 000 $	0,2 %	50 000 $	0,4 %
Les pénalités administratives et les règlements à l'amiable sont une source de recettes non budgétées qui fluctue en fonction des activités d'application de la loi et des comités d'audience. Deux décisions d'un comité d'audience ont franchi le seuil de prise en compte de notre politique sur la constatation des produits au cours de l'année. Une autre décision d'une valeur de 50 000 $ n'a pas été comptabilisée. Le produit des pénalités administratives est versé dans la réserve pour l'amélioration du marché qui est décrite ci-dessous.					
Montants remis	Payés à la suite d'une décision d'un comité d'audience.	25 000 $	0,2 %	11 000 $	0,1 %
Les remises sont généralement une source de recettes non budgétées qui fluctue en fonction des activités d'application de la loi et des comités d'audience. Les ordonnances des montants remis ont pour but de confisquer tous les montants que l'auteur d'un acte répréhensible a encaissés en contrevenant au droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick. Une autre ordonnance demontants remis, d'une valeur de 1 775 000 $ n'a pas été comptabilisée.					
Recouvrement des frais d'application de la loi	Payés à la suite d'une décision d'un comité d'audience.	4 000 $	0,0 %	5 000 $	0,0 %
Un comité d'audience peut ordonner le paiement des frais s'il est convaincu qu'un intimé ne s'est pas conformé au droit des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et s'il est d'avis qu'un intimé n'a pas agi dans l'intérêt public. Deux ordonnances d'une valeur de 2 000 $ chacune ont été comptabilisées et une autre ordonnance d'une valeur de 10 000 $ n'a pas été comptabilisée.					
Recettes de placement	Réalisées sur la trésorerie.	76 382 $	0,6 %	68 147 $	0,5 %
Les recettes de placement sont produites dans le cadre de notre convention bancaire. Le rendement de nos placements est donc modeste (taux préférentiel moins 1,9 %). Nous n'effectuons aucun placement de nature spéculative à même nos excédents budgétaires et nous faisons des versements périodiques et méthodiques au gouvernement du Nouveau-Brunswick.					
Recettes diverses	Surtout composées du recouvrement des coûts pour de l'aide apportée à un autre territoire à propos d'une question portant sur l'application de la loi.	9 881 $	0,1 %	132 992 $	1,0 %
Total des recettes		13 458 390 $	100,0 %	13 201 389 $	100,0 %

Sommaire des dépenses

	Dépenses réelles et budgétisées				
	EF 2013	Budget	Différence en $	Différence en %	% du total
Dépenses					
Traitements et avantages sociaux	3 989 050 $	3 804 934 $	184 116 $	4,8 %	71,5 %
Administration*	765 719 $	1 077 795 $	(312 076 $)	-29,0 %	13,7 %
Amélioration du marché	-	-	-	-	-
Montants remis	25 000 $	12 000 $	13 000 $	108,3 %	0,4 %
Services professionnels	209 375 $	264 750 $	(55 375 $)	-20,9 %	3,8 %
Déplacements	139 409 $	186 600 $	(47 191 $)	-25,3 %	2,5 %
Initiatives des ACVM	42 206 $	83 800 $	(41 594 $)	-49,6 %	0,8 %
Locaux	312 877 $	293 680 $	19 197 $	6,5 %	5,6 %
Amortissement	94 188 $	74 300 $	19 888 $	26,8 %	1,7 %
	5 577 824 $	5 797 859 $	(220 035 $)	-3,8 %	100,0 %

Dépenses réelles et dépenses de l'année dernière			
EF 2013	EF 2012	Différence en $	Difference en %
3 989 050 $	3 688 586 $	300 464 $	8,1 %
765 719 $	804 834 $	(39 115 $)	-4,9 %
-	-	-	-
25 000 $	11 000 $	14 000 $	127,3 %
209 375 $	201 659 $	7 716 $	3,8 %
139 409 $	172 175 $	(32 766 $)	-19,0 %
42 206 $	67 893 $	(25 687 $)	-37,8 %
312 877 $	289 897 $	22 980 $	7,9 %
94 188 $	99 904 $	(5 716 $)	-5,7 %
5 577 824 $	5 335 948 $	241 876 $	4,5 %

* Pour de plus amples précisions, voir la note 18 des états financiers.

DÉPENSES

Il est important pour la Commission de gérer ses dépenses au cours de l'exercice financier. Diverses mesures sont prises afin qu'elle s'acquitte de ses responsabilités au plan financier, comme les suivantes :

- un budget et un plan stratégique annuels sont préparés et sont approuvés par les membres de la Commission;
- le budget annuel est ventilé en budgets mensuels;
- une comparaison entre les chiffres réels et le budget est présentée à la direction tous les mois;
- l'analyse des écarts budgétaires est présentée chaque mois au Comité de vérification et aux membres de la Commission;
- des prévisions sont préparées chaque trimestre à l'intention de la direction et des membres de la Commission;
- les membres de la Commission sont tenus d'approuver tous les débours et les contrats importants;
- nos processus sont constamment améliorés.

Les dépenses ont augmentées de 4,5 %, ou 241 876 $, durant l'EF 2013 et ont atteint un total de 5 577 824 $. Ce montant est inférieur de 220 035 $ au montant de 5 797,859 $ qui avait été prévu au budget.

Les traitements et avantages sociaux ont représenté 71,5 % des coûts d'exploitation (69,1 % pour l'EF 2012) et ont connu une hausse de 300 464 $ par rapport à l'EF 2012. L'augmentation des dépenses est principalement due aux éléments suivants : une augmentation des traitements de 2 % qui s'est appliquée à la plupart des employés (prévue au budget), une décision du conseil de suivre l'exemple du gouvernement du Nouveau-Brunswick d'éliminer et de verser les allocations de retraite (non prévues au budget), et l'entrée en vigueur d'un système de rémunération variable qui a donné lieu à des primes de rendement de 54 126 $ pour la haute direction (non prévues au budget). En tout, 40 employés composaient l'effectif à la fin de l'année (38 l'année précédente). Sur une base annuelle, ou en termes d'années-personnes, la Commission avait l'équivalent de 38,6 années-personnes au cours de l'EF 2013 (34,6 pour l'EF 2012).

Les frais d'administration ont représenté 13,7 % des coûts d'exploitation pour l'EF 2013 (15,1 % pour l'EF 2012) et étaient inférieurs de 39 115 $ par rapport à l'année précédente. Ces coûts regroupent les dépenses pour l'éducation et la sensibilisation des investisseurs, une contribution au programme l'ABC de la sensibilisation à la fraude, l'informatique, la formation, les communications, l'impression et les autres frais généraux. La campagne Investissez en toute connaissance constituait la plus importante dépense de cette catégorie et a entraîné des coûts de 180 913 $ (153 390 $ pour l'EF 2012). Les coûts associés à l'informatique s'élevaient à 78 579 $ pour l'année (112 211 $ pour l'EF 2012) et ils ont été consacrés au soutien du réseau, à la sécurité et à la sauvegarde des données, aux coûts du site Web et aux permis d'utilisation de logiciels. L'important écart positif dans le budget a été rendu possible grâce au fait que plusieurs initiatives en lien avec des changements potentiels au mandat de la Commission ont été remises à une date ultérieure.

La réserve pour l'amélioration du marché n'a servi à payer aucune dépense cette année.

Les montants remis représentent les fonds recouvrés de particuliers et de sociétés à la suite de l'imposition de sanctions. Ces fonds sont versés aux investisseurs qui ont subi un préjudice financier causé par ceux qui ont contrevenu à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Cette année, 13 000 $ ont été remis à neuf investisseurs en vertu d'une décision prise en 2008 et 12 000 $ ont été remis à trois investisseurs.

Les dépenses consacrées aux services professionnels ont augmenté de 7 716 $ sur douze mois. La plus forte augmentation (24 366 $) est attribuable aux honoraires pour

des services juridiques de l'extérieur. La Commission a dû payer des honoraires pour des services juridiques afin de recevoir des conseils juridiques externes pour diverses poursuites administratives qu'elle a engagées. La traduction, les transcriptions et les services de consultants en ressources humaines sont d'autres activités auxquelles des honoraires ont été consacrés. Il y a eu une diminution des coûts dans la plupart de ces secteurs au cours de l'année.

Les frais de déplacement ont diminué de 32 766 $ comparativement à l'année précédente et représentaient 2,5 % des dépenses. Les frais de déplacement de la Commission ont été payés principalement dans le cadre de réunions de nature politique ou réglementaire avec ses partenaires des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ainsi que d'activités de formation. Les dépenses liées aux activités des ACVM ont diminué de 25 687 $ par rapport à l'année précédente et se sont élevées à 42 206 $ pour l'EF 2013. Ces initiatives soutiennent le régime national de réglementation des valeurs mobilières, grâce à la collaboration de toutes les autorités provinciales et territoriales de réglementation des valeurs mobilières qui sont nos partenaires. Les projets des ACVM sont coordonnés par un secrétariat permanent situé à Montréal dont les coûts d'exploitation sont répartis entre les membres des ACVM selon une formule qui tient compte de la population. La part de la Commission équivaut à environ 2,2 % du total des coûts.

Les coûts des locaux ont augmenté d'environ 22 980 $ (7,9 %). Ce montant représente 5,6 % du total des dépenses. Une bonne partie de cette hausse est attribuable à l'augmentation des frais partagés de l'édifice en location. Le bail du bureau de la Commission vient à échéance en février 2016.

La charge supportée par la Commission au titre de l'amortissement a diminué de 5 716 $. Les améliorations locatives sont le principal élément d'actif amortissable de la Commission. Celles-ci sont en effet amorties sur dix ans pour les locaux originaux et sur environ huit ans pour les installations supplémentaires louées au cours de l'EF 2009. Cela représente environ 63 % (59 486 $) du total des dépenses. Les autres charges au titre de l'amortissement sont, en ordre décroissant, le matériel informatique, le véhicule, les meubles et un photocopieur en location-acquisition.

Réserve pour l'amélioration du marché

Cette année, aucun montant n'a été viré de la réserve pour l'amélioration du marché pour payer des dépenses admissibles. Comme le prévoit la *Loi sur les valeurs mobilières*, les fonds de la réserve pour l'amélioration du marché doivent être consacrés uniquement à des initiatives ou à des activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau-Brunswick. Les fonds sont déposés dans un compte en banque distinct et produisent des intérêts qui sont comptabilisés séparément. Au cours de l'EF 2013, des pénalités administratives d'une valeur totale de 25 000 $ ont été imposées et jugées recouvrables (comparativement à 50 000 $ pour l'EF 2012). D'autres pénalités administratives d'une valeur de 50 000 $ ont été imposées pendant l'année, mais la Commission n'en a pas tenu compte dans ses états financiers, car il existe une probabilité raisonnable que cette somme sera impossible à recouvrer. Le solde de la réserve s'établit à 128 643 $.

Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

En tout, la Commission a versé 5 592 484 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick au cours de l'année. Le montant de ce paiement est calculé chaque année et est inclus dans notre plan d'activités stratégique. Le versement total se composait d'un montant budgétisé de 5 500 000 $ et d'un montant supplémentaire de 92 484 $ qui équivaut au solde de l'excédent général au 31 mars 2012. Le versement est payable chaque année, à condition qu'il ne nuise pas à la capacité de la Commission d'acquitter ses dettes, de respecter ses obligations à échéance ou de remplir ses engagements contractuels. Compte

tenu du passage aux IFRS et du report des recettes d'inscription, l'excédent général du 31 mars 2012 était plus bas qu'en temps normal. Depuis sa création en juillet 2004, la Commission a versé 53 136 980 $ au gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Liquidités et situation financière

La Commission dispose de liquidités suffisantes pour financer ses activités et ses acquisitions d'immobilisations. L'augmentation nette des liquidités avant le versement de l'excédent du fonds de fonctionnement s'est établie à 8 203 052 $ au cours de l'année financière. Le solde cumulatif des liquidités à la fin de l'année se chiffrait à 7 222 156 $. Ce montant inclut les fonds de réserve de la Commission.

La Commission gère une réserve pour la stabilisation des droits. La valeur maximale est demeurée à 1 500 000 $. La réserve pour la stabilisation des droits permet à la Commission de disposer d'un fonds pour éventualités afin de faire face aux manques à gagner et aux dépenses imprévues. La Commission se sert du produit de la réserve pour financer son fonctionnement général. Cette réserve était pleinement capitalisée à la fin de l'année.

RISQUES ET INCERTITUDES

Réforme de la réglementation des valeurs mobilières

Le 22 décembre 2011, la Cour suprême du Canada a rendu une décision dans laquelle elle a statué que les mesures législatives proposées par le Bureau de transition canadien en valeurs mobilières (BTCVM) étaient inconstitutionnelles du point de vue de l'exercice du pouvoir général du gouvernement fédéral de réglementer les échanges et le commerce. À la suite de cette décision, le mandat du BTCVM a été prolongé. Le budget fédéral 2013 a été présenté le 21 mars 2013 et a reconfirmé le désir du gouvernement fédéral d'assurer la présence d'un organisme de réglementation commun et de prolonger le mandat du BTCVM. Les répercussions de cette initiative renouvelée représentent une source d'incertitude et pourraient avoir un effet déterminant sur les activités de la Commission. Nous croyons que la CVMNB restera le centre d'intérêt de toute discussion portant sur la possibilité d'établir une structure nationale de réglementation.

Réforme des services financiers au Nouveau-Brunswick

Le 23 mai 2013, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé l'établissement d'un organisme unique et indépendant chargé de la réglementation des services financiers dans le but de mieux protéger les consommateurs au Nouveau Brunswick. Les dispositions législatives habilitantes maintiennent la personne morale de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sous le nom de Commission des services financiers et des services aux consommateurs (CSFSC).

La nouvelle Commission s'occupera de protéger les consommateurs et verra à la surveillance réglementaire. Elle sera chargée du mandat actuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et sera également responsable de la consommation, des caisses populaires, des coopératives d'épargne et de crédit, des coopératives, des sociétés de fiducie, de l'assurance, des pensions et de l'application de la loi. De plus, elle administrera un tribunal d'audience indépendant.

Le lancement de la nouvelle Commission est prévu pour le 1er juillet 2013.

RISQUES RELATIFS À L'EXPLOITATION ET À L'INFRASTRUCTURE

Les risques opérationnels sont les risques de subir des pertes directes ou indirectes en raison du contexte organisationnel ou d'événements externes ou en raison de processus internes, de ressources en personnel ou de systèmes de soutien inadéquats. La direction est responsable, sur une base quotidienne, du

contrôle des risques opérationnels à l'aide de procédures, de contrôles internes et de processus adaptés.

La Commission est exposée à de nombreux types de risques opérationnels, comme le risque de fraude commise par un employé ou toute autre personne, de transactions non autorisées effectuées par un employé ou d'une erreur humaine ou opérationnelle. La Commission doit aussi tenir compte du risque de panne des systèmes d'ordinateurs ou de télécommunications, malgré les efforts qu'elle déploie pour qu'ils demeurent en bon état de fonctionnement. Les lacunes ou les défaillances des méthodes de contrôle interne, des employés ou des systèmes de la Commission, y compris de l'un ou l'autre de ses systèmes financiers, comptables ou informatiques, pourraient lui causer une perte financière et porter atteinte à sa réputation. Une défaillance de l'infrastructure qui soutient notre fonctionnement et celui des collectivités dans lesquelles nous faisons affaire pourrait nuire à notre capacité d'exercer nos activités.

La Commission a mis en place des politiques et des processus afin de gérer et de contrôler ces risques. En voici les principaux éléments :

- quand ils agissent à titre d'administrateurs de la Commission, les membres sont tenus d'accorder la priorité aux pratiques exemplaires de gouvernance;
- le Comité de vérification est actif et efficace;
- des mécanismes de contrôle interne forts sont en place;
- un examen des mécanismes de contrôle interne et de la conformité à la loi est réalisé chaque année;
- la Politique de gestion des risques prévoit un examen trimestriel des risques auxquels est exposée la Commission;
- une méthode efficace de communication des politiques est en place pour le personnel et les nouveaux membres afin de les informer sur des sujets comme les conflits d'intérêts et le code de déontologie et de leur expliquer les diverses méthodes pour signaler les problèmes;
- l'atténuation des risques auxquels sont exposés les actifs s'effectue grâce aux assurances.

La Commission prend part à divers procès qui portent sur le cours normal des affaires. Le cas échéant, les règlements à l'amiable concernant les dépenses imprévues seront comptabilisés pour la période durant laquelle le règlement est obtenu. Il nous est impossible de déterminer, à l'heure actuelle, le résultat ou l'issue de ces poursuites.

Risques relatifs à la réputation

La Commission gère activement les risques pour sa réputation au moyen de ses pratiques de gouvernance, de son code de déontologie et de son régime de gestion des risques. Les activités du personnel des communications et de la Direction du chef du contentieux de la Commission sont des éléments essentiels de sa gestion des risques pour sa réputation.

Risques relatifs aux gens

Étant donné que la Commission est une organisation basée sur le savoir, sa faculté de recruter des gens et de les garder à son service est essentielle à sa réussite. La Commission suit une panoplie de paramètres (p. ex. les enquêtes sur le roulement et la rémunération du personnel) pour gérer ces risques. La Commission met l'accent sur la gestion du savoir et continue de mettre en œuvre des projets pour améliorer sa capacité de conserver sa mémoire institutionnelle et d'assurer la transmission efficace du savoir.

Recettes au titre des droits

Ce sont principalement les droits de dépôt payés par les participants au marché qui financent le fonctionnement de la Commission. Les recettes des droits ne sont généralement pas touchées par les conditions du marché.

Systèmes nationaux de dépôt électronique
En vertu de différentes ententes avec les ACVM, CDS inc. (CDS) exploite les systèmes suivants :

- le Système électronique de données, d'analyse et de recherche (SEDAR), un système électronique utilisé par les participants au marché des valeurs mobilières pour le dépôt des documents réglementaires et le paiement des droits;
- la Base de données nationale d'inscription (BDNI), un système électronique utilisé pour l'inscription et le paiement des droits d'inscription;
- le Système électronique de déclaration des initiés (SEDI), un système virtuel utilisé par les initiés pour produire leurs déclarations.

Plus de 98 % des recettes au titre des droits sont perçues par l'entremise du SEDAR et de la BDNI. CDS s'est doté d'un plan complet de continuité des opérations pour chacun de ses systèmes et les ACVM exigent qu'un rapport de vérification externe (SCDA 3416) soit déposé le 31 décembre de chaque année.

Les ACVM ont récemment conclu une nouvelle entente de services avec CGI Information Systems and Management Consultants Inc. (CGI) en vertu de laquelle CGI prendra en charge l'hébergement, le fonctionnement et l'entretien des systèmes SEDAR, BDNI et SEDI lorsque l'entente avec CDS prendra fin le 31 octobre 2013. Cette entente restera en vigueur pendant cinq ans et pourra être prolongée de trois ans.

Principales estimations comptables
La direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses quand elle prépare les états financiers. La direction formule des hypothèses qu'elle juge raisonnables en tenant compte de son expérience et de la conjoncture. Cependant, il arrive que les résultats diffèrent des estimations de la direction. Dans les états financiers de la Commission, la direction a évalué la proportion de ses créances qu'elle va percevoir, la vie utile de ses immobilisations corporelles et la valeur du passif au titre des congés des employés.

La Commission inscrit une créance quand elle répond aux critères généralement reconnus de comptabilisation des produits. Pendant l'EF 2013, un total de 50 000 $ en pénalités administratives, de 1 775 000 $ en ordonnances de montants remis et de 10 000 $ en frais accordés n'a pas été comptabilisé parmi les recettes puisque ces montants paraissaient irrécouvrables.

La Commission n'a comptabilisé aucune provision pour contestations judiciaires dans les présents états financiers.

BILAN – ÉTAT DES RÉSULTATS

Changements dans les conventions comptables
Il incombe à la direction de choisir les principales conventions comptables et de préparer les états financiers et leurs notes afférentes, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada.

Avec le passage aux Normes internationales d'information financière (IFRS), il y a eu des changements importants dans les méthodes comptables de la Commission au cours de l'EF 2012. En plus de cette transition, un changement déterminant a été apporté aux conventions comptables avec le report des recettes d'inscription à l'année à laquelle elles s'appliquent.

Un deuxième changement concerne l'amortissement des immobilisations corporelles ainsi que l'établissement de certains fonds communs d'immobilisations. Le fait de regrouper des articles peu coûteux, mais fréquemment achetés comme les

ordinateurs, a eu comme conséquence d'accroître la valeur non amortie de nos immobilisations.

Il n'y a eu aucun changement aux conventions comptables lors de l'exercice 2013.

PERSPECTIVES POUR L'EF 2014

Le budget 2014 soumis à la ministre de la Justice et au conseil de gestion a été préparé en présupposant que la CVMNB allait devenir la Commission des services financiers et des services aux consommateurs (CSFSC) le 1er avril 2013. À titre de CSFSC, elle aurait un mandat plus important que celui qu'elle assume en tant que CVMNB. La présupposition que le passage devait se faire le 1er avril s'est révélée fausse. Il n'est donc pas important de faire une comparaison ordinaire de 2014 par rapport aux résultats actuels de 2013 et elle est donc omise.

SUPPLÉMENT AU RAPPORT DE GESTION – DÉCLARATION DE LA RÉMUNÉRATION

Rémunération de la haute direction

La haute direction comprend le président du conseil et chef de la direction, le directeur général et les quatre chefs de division. Leur rémunération et leurs avantages sociaux sont établis par la Commission sur l'avis d'un expert-conseil indépendant. Le directeur général et les chefs de direction sont admissibles à une rémunération variable d'un maximum de 7,5 % du salaire de base (10 % pour le directeur général). Le programme de rémunération variable est entré en vigueur lors de l'EF 2013. En plus de son salaire, la haute direction bénéficie des mêmes avantages sociaux dont bénéficie l'ensemble du personnel comme l'assurance maladie, dentaire et vie, les prestations de retraite, les congés autorisés et le stationnement. Le président du conseil et chef de la direction bénéficie également de l'utilisation d'un véhicule.

Poste	Échelle salariale Au 31 mars 2013	Rémunération variable (jusqu'à)
Président du conseil et chef de la direction	139 600 $ - 175 000 $	-
Directeur général	127 500 $ – 159 400 $	10 %
Avocate générale et secrétaire de la Commission	113 900 $ - 142 300 $	7,5 %
Directeur des affaires réglementaires et chef des finances	113 900 $ - 142 300 $	
Directeur de l'application de la loi	113 900 $ - 142 300 $	
Directeur de l'éducation et du développement des marchés	97 400 $ – 121 800 $	

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION EN MATIÈRE D'INFORMATION FINANCIÈRE ET ATTESTATION

La direction répond de l'intégrité, de l'uniformité et de la fiabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans le rapport annuel. Les états financiers ont été dressés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financière.

Nous attestons que nous avons examiné les états financiers et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel. À notre connaissance :

a) les états financiers ne contiennent, relativement à la période visée, aucune déclaration erronée ni omission d'un fait important qui doit être déclaré ni d'un fait qui est nécessaire à l'exactitude d'une déclaration, compte tenu des circonstances dans lesquelles elle a été faite.
b) les états financiers ainsi que les autres renseignements financiers fournis dans le rapport annuel donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière, des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick aux dates mentionnées et pour les exercices présentés.

La préparation des états financiers comprend des opérations touchant l'exercice actuel qui pourront uniquement être conclues avec certitude plus tard. Les prévisions et les hypothèses sont fondées sur des données tirées d'exercices antérieurs et de la conjoncture actuelle, et nous croyons qu'elles sont raisonnables.

La Commission gère des systèmes de comptabilité et de contrôle interne pour être raisonnablement certaine que ses données financières sont fiables et sont disponibles en temps opportun. Les membres de la Commission veillent à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière d'information financière et de contrôle interne.

Les états financiers et le rapport annuel ont été examinés par le Comité de vérification et ont été approuvés par la Commission. Le rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick fait état de la portée de l'examen et de l'opinion du vérificateur sur les états financiers.

David G. Barry, c.r.
Le président du conseil et chef de la direction

Kenrick G. Hancox
Le directeur général

Kevin Hoyt, FCGA
Le directeur des affaires réglementaires et chef des finances

Le 17 juin 2013

LETTRE DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

BUREAU DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU NOUVEAU-BRUNSWICK

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Président et membres
Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2013, et l'état du résultat global, l'état du soldes des fonds et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2013, ainsi que sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière.

Kim MacPherson

Kim MacPherson, c.a.
La vérificatrice générale

Fredericton (N.-B.)
le 17 juin 2013

[illegible] étage, Place [illegible]
C.P. [illegible]
Fredericton, N.-B. [illegible]

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS
($ Canadiens)

ACTIF	2013 31 mars	2012 31 mars
Actif à court terme		
Trésorerie (note 8)	5 593 513 $	3 004 296 $
Comptes débiteurs	50 881	33 280
Charges payées d'avance	21 788	42 059
	5 666 182	3 079 635
Placements détenus pour des objets désignés (note 8)	1 628 643	1 607 292
Immobilisations corporelles (note 10)	208 990	252 936
	7 503 815 $	4 939 863 $
PASSIF ET SOLDES DES FONDS		
Passif à court terme		
Comptes créditeurs et charges à payer	169 120 $	124 986 $
Traitements et avantages sociaux dus	189 033	134 053
Passif au titre des prestations définies courants (note 16)	357 703	54 175
Provisions pour congés de vacances accumulés	41 191	40 471
Obligation locative courante (note 11)	3 254	-
Droits d'inscription différés	2 431 761	2 406 113
	3 192 062	2 759 798
Obligation location-finance (note 11)	12 940	-
Passif au titre des prestations définies (note 16)	310 955	480 289
	323 895	480 289
Total du passif	3 515 957	3 240 087
Soldes des fonds		
Général	2 359 215	92 484
Réserve pour la stabilisation (note 9)	1 500 000	1 500 000
Réserve pour l'amélioration du marché (note 9)	128 643	102 292
Réserve des montants remis (note 9)	-	5 000
	3 987 858	1 699 776
	7 503 815 $	4 939 863 $

Engagements et éventualités (note 15)
Événements après la période de référence (note 19)

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

Approuvé par la Commission

David G. Barry
Président du conseil et chef de la direction

Kenneth Savage
Membre

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL (par nature)
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
($ Canadiens)

	2013	2012
RECETTES		
Droits		
Placements de valeurs mobilières	7 797 350 $	7 354 400 $
Inscriptions	3 590 352	3 506 398
Dépôts de documents financiers	1 848 850	1 977 250
Exemptions et ordonnances	62 300	71 650
Autres	19 275	24 552
Pénalités administratives et règlements amiables	25 000	50 000
Montants remis	25 000	11 000
Recouvrement des frais d'application de la loi	4 000	5 000
Recettes de placements	76 382	68 147
Divers	9 881	132 992
	13 458 390	13 201 389
DÉPENSES		
Traitements et avantages sociaux	3 989 050	3 688 586
Administration (note 18)	765 719	804 834
Montants remis	25 000	11 000
Services professionnels	209 375	201 659
Déplacements	139 409	172 175
Initiatives des Autorités canadiennes en valeurs mobilières	42 206	67 893
Locaux	312 877	289 897
Amortissement	94 188	99 904
	5 577 824	5 335 948
RÉSULTAT ET RÉSULTAT GLOBAL	7 880 566 $	7 865 441 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
ÉTAT DE L'ÉVOLUTON DU SOLDES DES FONDS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
($ Canadiens)

	Général	Réserve pour la stabilisation	Réserve pour l'amélioration du marché	Réserve des montants remis	Total
Solde au 31 mars 2012	92 484 $	1 500 000 $	102 292 $	5 000 $	1 699 776 $
Résultat et résultat global	7 880 566	-	-	-	7 880 566
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement (note 12)	(5 592 484)	-	-	-	(5 592 484)
Réaffectation des recettes de placements	(1 351)	-	1 351	-	-
Affectations de général (note 9)	(50 000)	-	25 000	25 000	-
Affectations au général (note 9)	30 000	-	-	(30 000)	-
Solde au 31 mars 2013	2 359 215 $	1 500 000 $	128 643 $	0 $	3 987 858 $

Les notes afférentes font partie intégrante des présents états financiers

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS
($ Canadiens)

	2013	2012
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Résultat global	7 880 566 $	7 865 441 $
Ajustement pour l'amortissement des immobilisations corporelles	94 188	99 904
Passif au titre des prestations définies	(169 334)	54 287
Gain sur vente d'immobilisation corporelle	-	(10 912)
	7 805 420	8 008 720
Évolution du fonds de roulement, à l'exception des disponibilités		
Comptes débiteurs	(17 601)	(6 270)
Charges payées d'avance	20 271	5 977
Comptes créditeurs et charges à payer	44 134	(66 025)
Traitements et avantages sociaux dus	54 980	3 181
Passif au titre des prestations définies	303 528	24 028
Provisions pour congés de vacances accumulés	720	12 601
Droits d'inscription différés	25 648	155 902
	8 237 100	8 138 114
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement	(5 592 484)	(7 308 765)
Paiement d'obligation location-financement	(801)	-
	(5 593 285)	(7 308 765)
FLUX DE TRÉSORERIE DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(33 247)	(68 556)
Cession d'immobilisation corporelle	-	32 700
	(33 247)	(35 856)
AUGMENTATION NETTE DE TRÉSORERIE	2 610 568	793 493
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	4 611 588	3 818 095
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'ANNÉE	7 222 156 $	4 611 588 $
Déclaré par:		
Trésorerie	5 593 513 $	3 004 296 $
Placements détenus pour des objets désignés	1 628 643	1 607 292
	7 222 156 $	4 611 588 $

	2013	2012
Note:		
Le résultat global inclue le flux de trésorerie d'intérêt reçu.	76 382 $	68 147 $

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013
($ Canadiens)

1. Nature de la Commission

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick (la Commission) est une société provinciale qui a été établie le 1er juillet 2004 sous le régime de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Nouveau-Brunswick. Elle s'occupe de réglementer les marchés financiers du Nouveau Brunswick et d'appliquer la *Loi sur les valeurs mobilières*, le Règlement général ainsi que les règles qui la régissent. Le siège social de la Commission est situé au 85, rue Charlotte, bureau 300, Saint John (Nouveau-Brunswick) E2L 2J2.

La Commission a pour mandat de favoriser des marchés financiers justes et efficaces au Nouveau-Brunswick et la confiance en ceux-ci, et de protéger les investisseurs contre les pratiques déloyales, irrégulières ou frauduleuses.

À titre de société de la Couronne, la Commission est exemptée d'impôts sur le revenu.

2. Règles d'établissement et déclaration de conformité aux IFRS

Nous avons préparé ces états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») telles qu'elles ont été publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »).

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Commission.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, telle qu'elle a été modifiée par les éléments d'actif et de passif financiers à la juste valeur par le biais de l'état du résultat global.

Les états financiers ont été préparés conformément aux principales conventions comptables énoncées dans la note 3 ci-dessous. Ces conventions ont été appliquées de façon identique à toutes les années présentées.

La Commission doit avoir recours aux principales estimations comptables lorsqu'elle établit les états financiers conformément aux IFRS. La direction doit faire preuve de discernement dans l'application des conventions comptables de la Commission. Les domaines supposant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses et les estimations ont une incidence importante sur les états financiers sont indiqués à la note 4.

NOTES

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013
($ Canadiens)

3. Résumé des principales conventions comptables

(a) Constatation des produits
Les recettes sont comptabilisées lorsqu'elles sont acquises, c'est-à-dire normalement au moment de leur perception.

Les droits d'activité sont dues à certaines transactions effectuées par le personnel à la demande de participants au marché (par exemple les dépôts de prospectus et d'information continue). Étant donné que les activités en question sont normalement exécutées dans une période relativement courte, les droits d'activité sont comptabilisés lorsque les services ont été rendus.

Les droits d'inscription sont reportés et comptabilisés dans les recettes au cours de la période à laquelle ils se rapportent.

Le recouvrement des coûts des enquêtes ainsi que des recettes des pénalités administratives est comptabilisé à la date de la décision, à moins que la direction détermine qu'il n'existe aucune certitude raisonnable en ce qui concerne leur perception éventuelle, auquel cas leur recouvrement est comptabilisé au moment de leur perception.

Les recettes de placements sont inscrites selon la méthode de du taux d'intérêt effectif.

(b) Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont indiquées à leur prix coûtant, moins les amortissements cumulés et toute perte de valeur cumulée. Les coûts comprennent les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'immobilisation. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur comptable de l'immobilisation ou comptabilisés comme une immobilisation distincte, selon le cas, uniquement si la Commission peut tirer des avantages économiques futurs liés à l'objet et si le coût peut être évalué d'une manière fiable. La valeur comptable d'une immobilisation remplacée est sortie du bilan lorsque le remplacement a lieu. Les coûts des réparations et de l'entretien sont imputés à l'état du résultat global pendant la période au cours de laquelle ils ont été engagés.

L'amortissement est calculé de façon linéaire afin de réduire le coût moins la valeur résiduaire estimée, pendant toute la durée de la vie utile des immobilisations, à savoir :

Mobilier et matériel de bureau : 4 ans

Infrastructure de la technologie de l'information : 4 ans

Logiciels : 4 ans

Véhicule : 5 ans

Améliorations locatives : durée du bail

Contrat de location-financement : durée du bail

La Commission ventile le montant initialement comptabilisé des immobilisations corporelles en ses parties significatives et amortit séparément chacune de ces parties. Les valeurs résiduaires, la méthode d'amortissement et la durée de vie utile des immobilisations sont revues chaque année et ajustées s'il y a lieu.

Les gains et les pertes de cessions des immobilisations corporelles sont déterminées en comparant le produit de la cession à la valeur comptable de l'immobilisation. Elles font partie des autres gains et pertes indiqués dans l'état du résultat global.

(c) Dépréciation d'immobilisations corporelles
À la fin de chaque exercice financier, la Commission examine la valeur comptable de ses immobilisations corporelles afin de déceler toute indication de dépréciation. S'il existe effectivement une telle indication, la valeur recouvrable de l'immobilisation est estimée afin de déterminer l'ampleur de la dépréciation.

Le montant recouvrable correspond au plus élevé de la juste valeur moins le coût de vente et la valeur d'usage. Une dépréciation est comptabilisée comme une dépense immédiatement.

En cas de reprise d'une perte pour dépréciation, la valeur comptable est augmentée pour atteindre l'estimation révisée de sa valeur recouvrable, sans toutefois être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte pour dépréciation n'avait été comptabilisée pour cette immobilisation au cours des années antérieures. La reprise d'une perte pour dépréciation est comptabilisée comme une recette immédiatement.

(d) Contrats de location
Les contrats de location sont classés comme des contrats de location-financement lorsque les avantages et les risques inhérents à la propriété du bien sont substantiellement transférés au preneur. Tous les autres contrats de location sont traités comme des contrats de location-exploitation.

Les paiements versés au titre des contrats de location-exploitation sont imputés à l'état du résultat global de façon linéaire pendant la durée du contrat. Les avantages reçus et à recevoir, s'il en est, incitant à conclure un contrat de location-exploitation, sont aussi comptabilisés sur une base linéaire pendant la durée du contrat.

Les paiements de location minimaux versés au titre des contrats de location-financement sont répartis entre les dépenses de financement et le remboursement de la créance à recouvrer. Les dépenses de financement sont allouées à chaque période du bail de façon à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde résiduel.

(e) Provisions
Des provisions sont constituées lorsque la Commission a une obligation implicite ou juridique découlant d'un événement du passé, où il est plus probable qu'improbable qu'une sortie de ressources pour honorer cette obligation sera nécessaire, et on peut évaluer le montant de façon fiable. Les provisions sont établies par la Direction sur la base de la meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de

l'obligation à la fin de la période considérée, et leur valeur est actualisée si l'effet est important.

Contestations judiciaires – Il arrive parfois que la Commission fasse l'objet ou soit menacée de poursuites judiciaires. Le coût total estimatif de toute contestation judiciaire est provisionné lorsque, à la fin de l'année, il est plus probable qu'improbable qu'une obligation devra être éteinte. La valeur de la somme prévue est actualisée.

(f) Avantages sociaux des employés
Obligations relatives aux avantages postérieurs à l'emploi
La Commission offre des prestations de pension à ses employés à temps plein dans le cadre du Régime de pension de retraite dans les services publics (« le régime »), qui est un régime de retraite à prestations déterminées. Il n'existe aucune entente contractuelle ni aucune politique officielle qui impute à la Commission le coût net des prestations déterminées pour le régime. La Commission comptabilise donc un coût égal aux cotisations payables pour la période. Elle reçoit un avis annuel des cotisations exigées du gouvernement du Nouveau-Brunswick, qui est l'administrateur et le parrain de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics*. Un ancien chef de la direction reçoit une prestation de retraite complémentaire en accord avec les directives du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Jusqu'au 31 mars 2013, la Commission a également fourni à certains employés des prestations supplémentaires sous forme d'allocations de retraite. Les employés embauchés avant le 1er avril 2011 qui participaient à ce programme ont eu le choix de toucher une prestation au lieu d'une allocation de retraite, ou, pour ceux ayant plus de cinq années de service, l'option de reporter la prestation jusqu'au moment de la retraite. Une provision pour le paiement d'une portion de 20 % des crédits de congés de maladie inutilisés fait l'objet d'un examen à l'heure actuelle. Il est possible que ces crédits soient poursuivis ou terminés sans indemnité.

(g) Trésorerie
La trésorerie comprend l'encaisse et les dépôts bancaires.

(h) Instruments financiers
Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur et leur évaluation subséquente dépend de leur classification. Cette classification est fonction de l'objet pour lequel les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la Commission.

L'actif et le passif financiers de la Commission sont classés et évalués comme suit :

I. La trésorerie et les placements détenus pour des objets désignés sont classés comme « la juste valeur par résultat ». Ces actifs financiers, qui sont mesurés à la juste valeur, sont

évalués à la valeur du marché dans le résultat net à la fin de chaque exercice.

II. Les comptes débiteurs sont classés comme des « prêts et créances ». Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés assortis de paiements fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont comptabilisés initialement au montant à recevoir, moins, s'ils sont importants, l'actualisation à leur juste valeur. Les prêts et les créances sont donc évalués à leur coût d'amortissement selon la méthode de détermination de l'intérêt réel, moins une provision pour perte de valeur. Ils figurent au actifs à court terme, à l'exception de ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la période considérée. Ces derniers sont classés comme des actifs à long terme.

III. Les comptes créditeurs, les charges à payer, les traitements et les avantages sociaux à payer, et les congés de vacances accumulés sont classés comme « autres passifs financiers ». Ils sont comptabilisés initialement au montant dû moins, s'ils sont importants, l'actualisation à leur juste valeur. Ils sont donc évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les comptes créditeurs, les charges à payer, les traitements et les avantages sociaux à payer, et les congés de vacances accumulés sont classés comme des passifs à court terme si le paiement est exigible dans les douze mois qui suivent. Sinon, ils sont indiqués comme des passifs à long terme.

(i) Modifications futures à la comptabilisation et aux conventions comptables

L'IASB se penche constamment sur l'amélioration des normes comptables existantes et l'établissement de nouvelles. L'IASB a publié plusieurs exposés-sondages sur les nouvelles normes qui devraient entrer en vigueur lors des prochaines périodes de référence. La Commission surveille les plans de travail et les publications de l'IASB en vue d'évaluer toute répercussion que cette situation pourrait avoir sur ses propres activités.

La norme IFRS 9 (Instruments financiers) impose de nouvelles exigences relativement à la classification et à la mesure des actifs financiers. En vertu de la norme IFRS 9 (2009), les actifs financiers sont classés et mesurés en fonction du modèle de l'entreprise qui les détient et des caractéristiques de ses flux de trésorerie contractuels. La norme IFRS 9 (2010) présente des ajouts liés aux passifs financiers. L'IASB a actuellement pour projet d'apporter des modifications mineures aux exigences de l'IFRS 9 relatives à la classification et à la mesure, et d'ajouter de nouvelles exigences afin de régler les questions de la dépréciation des actifs financiers et de la comptabilité de couverture.

La norme IFRS 9 (versions 2010 et 2009) sera en vigueur pour les périodes commençant le 1er janvier 2015 ou après, et il est possible de l'adopter avant. Il n'est pas prévu que la norme ait une incidence importante sur les états financiers de la Commission.

Les modifications à la norme IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) exigent que les entités divulguent les renseignements portant sur le droit de compensation et les ententes connexes (comme les exigences d'offre de garantie) pour les instruments financiers régis par un accord général de compensation applicable ou une entente semblable. Il faut se conformer aux modifications apportées à la norme IFRS 7 pour les périodes annuelles débutant le 1er janvier 2013 ou après et pour les périodes intermédiaires se situant dans ces périodes annuelles. L'information doit être fournie rétroactivement pour toutes les périodes de comparaison. Il n'est pas prévu que la norme ait une incidence importante sur les états financiers de la Commission.

La norme IFRS 13 (Évaluation de la juste valeur), qui entre en vigueur pour les exercices qui commencent après le 1er janvier 2013, établit une seule source d'orientation pour les évaluations de la juste valeur et les divulgations de celles-ci. La norme IFRS 13 ne modifie pas les exigences

concernant les éléments qui devraient être évalués ou divulgués à la juste valeur.

La norme IFRS 13 définit la juste valeur, établit un cadre de mesure de la juste valeur et exige que les mesures de la juste valeur soient divulguées. La portée de la norme IFRS 13 est étendue. Elle s'applique tant aux instruments financiers qu'aux instruments non financiers, pour lesquels d'autres normes IFRS exigent ou permettent la mesure et la divulgation de la juste valeur, sauf dans des circonstances spécifiées. En règle générale, la portée des exigences de divulgation à la norme IFRS 13 est plus vaste que celle des normes en vigueur. À titre d'exemple, les exigences relatives aux informations qualitatives et quantitatives basées sur la hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux actuellement en vigueur pour les instruments financiers, uniquement en vertu de la norme IFRS 7 (Instruments financiers - informations à fournir), seront étendues par la norme IFRS 13 afin de couvrir tout l'actif et le passif dans son champ d'application. Il n'est pas prévu que la norme ait un impact important sur les états financiers de la Commission.

Selon la norme comptable internationale IAS 19 (Avantages du personnel) en vigueur pour les exercices qui commencent après le 1er janvier 2013, les modifications changent la comptabilisation appliquée aux régimes à prestations déterminées et aux prestations de cessation d'emploi. Le plus important changement est la comptabilisation des modifications touchant les obligations au titre des prestations définies et les actifs du régime. Ces modifications exigent une comptabilisation des variations aux obligations au titre des prestations et du rendement des actifs ainsi que de la juste valeur des actifs du régime dès que ces développements se produisent, donc elles éliminent la méthode du « corridor » permise au titre de la version précédente de l'IAS 19 et elles accélèrent la constatation du coût des services passés. Les modifications exigent la comptabilisation immédiate de tous les écarts actuariels dans les autres éléments du résultat global afin que la valeur nette de l'actif ou du passif du régime, telle que constatée dans l'état de la situation financière, reflète la valeur intégrale de l'excédent ou du déficit du régime. Il n'est pas prévu que les modifications apportées à la norme aient un impact important sur les états financiers de la Commission.

4. Jugements comptables essentiels et incertitudes relatives aux estimations

Estimations et jugements comptables essentiels
La Commission émet des hypothèses et effectue des estimations pour l'avenir qui, par définition, correspondront rarement aux résultats réels. Les estimations et les jugements suivants qui ont été formulés par la direction ont le plus d'impact sur les états financiers de la Commission. Ces estimations et jugements risquent provoquer un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs au cours de la prochaine année financière.

(a) Estimations comptables essentielles

Immobilisations corporelles

La direction évalue les durées de vie utile des immobilisations corporelles selon la période au

cours de laquelle les immobilisations devraient être accessibles. Les durées de vie utile influent sur les montants et le moment des dépenses comptabilisées qui sont liées à l'amortissement des immobilisations corporelles pour toute période donnée. Les estimations sont revues au moins une fois par année et mises à jour si les attentes changent en raison de la dépréciation, de la désuétude technique ou commerciale et de restrictions légales ou d'autres restrictions d'utilisation. Les changements relatifs à ces facteurs peuvent aussi grandement modifier, à l'avenir, la durée de vie utile des immobilisations corporelles de la Commission.

Indemnités de retraite
La Commission a apporté des changements à son programme d'allocations de retraite au cours de l'année et à compter du 31 mars 2013, les employés ne pourront plus accumuler des crédits d'allocation de retraite. Les employés embauchés avant le 1er avril 2011 qui ont participé à ce programme ont eu le choix de toucher une prestation au lieu d'une allocation de retraite, ou, pour ceux ayant plus de cinq années de service, l'option de reporter la prestation jusqu'au moment de la retraite. La direction estime que tous les employés opteront pour le versement d'une prestation au lieu du report de la prestation. Elle a donc prévu un passif pour le montant intégral dans les états financiers. Il est possible que certains employés choisissent de reporter leur versement et, s'ils quittent l'emploi de la Commission avant de prendre leur retraite, ils perdront leur prestation.

Avantage complémentaire de retraite
La Commission évalue le montant du passif au titre des prestations définies pour un chef de la direction à la retraite accompagné de prestations complémentaires de retraite. Ce montant est révisé au moins une fois par année. La Commission ne fait pas appel à un actuaire qualifié pour le calcul de ce montant.

(b) Jugements comptables essentiels
La direction fait preuve de jugement dans l'application des conventions comptables de la Commission. Les domaines supposant un plus haut degré d'appréciation ou présentant une plus grande complexité, ou ceux dans lesquels les hypothèses ont une incidence importante sur les états financiers sont indiqués à la note 3. La détermination du recouvrement des pénalités administratives et montants remis représente un domaine important d'appréciation de la convention.

5. Gestion des risques financiers

Facteurs de risque financiers
La Commission a pour objectif de se mettre à l'abri de divers risques financiers. Ceux-ci comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de taux d'intérêt et le risque de change.

Risque de crédit
Les actifs financiers de la Commission qui sont exposés au risque de crédit sont la trésorerie, les placements détenus pour des objets désignés et les comptes débiteurs. Ce risque est négligeable, étant donné que les recettes de la Commission sont majoritairement perçues lorsqu'elles deviennent exigibles. Les comptes débiteurs sont courants et recouvrables. Aucune provision pour créances douteuses n'est requise. La Commission détient deux comptes bancaires chez un établissement financier canadien ayant une cote de crédit AA ou mieux.

Risque de liquidité
Tous les éléments du passif financier sont exigibles dans l'année qui suit. Ils ont été classés comme éléments du passif à court terme et présentés comme tels dans l'état de la situation financière. Les activités opérationnelles de la Commission produisent suffisamment de recettes pour qu'elle puisse financer son fonctionnement et s'acquitter de ses obligations au fur et à mesure de leur échéance. La Commission a établi une réserve pour la stabilisation au cas où ses besoins de trésorerie seraient plus grands que les recettes produites par ses activités.

Risque de taux d'intérêt
Ce risque est négligeable, étant donné que la Commission n'a pas contracté de dette à long terme portant intérêt au cours de l'année. Les dépôts en espèces rapportent des intérêts à un taux variable. La faiblesse actuelle des taux d'intérêts à court terme a des répercussions sur ces recettes. Un changement de 25 points de base du taux d'intérêt aurait une incidence négligeable sur les états financiers.

Risque de change
La Commission n'a été exposée à aucun risque de change important, car ses activités se déroulent au Canada. Lorsqu'il y a lieu, elle reçoit des paiements et elle paie des fournisseurs en devises étrangères. Les montants sont minimes.

6. Gestion du capital

En matière de gestion du capital, la Commission a comme objectif de faire en sorte de poursuivre ses activités de façon à pouvoir s'acquitter de son mandat. Elle a établi une réserve pour la stabilisation de 1 500 000 $ afin de gérer les risques associés au capital. Elle fait en sorte que le versement de fonds excédentaires ne porte pas atteinte à sa capacité de payer ses dettes ou d'honorer ses obligations au fur et à mesure de leur échéance et de s'acquitter de ses engagements contractuels.

7. Instruments financiers

Les instruments financiers de la Commission sont la trésorerie, les comptes débiteurs, les placements détenus pour des objets désignés, les comptes créditeurs et les charges à payer, les traitements et avantages sociaux dus et les congés de vacances accumulés. La juste valeur de ces instruments financiers équivaut approximativement à leur valeur comptable étant donné leur nature à court terme et leurs créances irrécouvrables négligeables.

La norme IFRS 7 (Instruments financiers : informations à fournir) comporte d'autres exigences relatives à l'information à fournir sur l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers. Ces exigences comprennent une structure hiérarchique à trois niveaux qui tient compte de l'importance des données servant à l'évaluation de la juste valeur. Chaque niveau est fondé sur la transparence des données utilisées pour

évaluer la juste valeur de l'actif et du passif :

Niveau 1 - données correspondant à des prix cotés non ajustés d'instruments identiques sur des marchés actifs.

Niveau 2 - données autres que les prix cotés au niveau 1, qui sont observables pour l'évaluation de l'actif et du passif, soit directement ou indirectement.

Niveau 3 - au moins une donnée significative utilisée dans une technique d'évaluation qui n'est pas observable dans la détermination de la juste valeur des instruments.

La détermination de la juste valeur et la hiérarchie qui en résulte nécessitent l'utilisation de données observables sur le marché lorsqu'elles sont disponibles. Le classement d'un instrument financier dans la hiérarchie est fondé sur le niveau de donnée le plus bas qui a une importance significative par rapport à l'évaluation de la juste valeur.

La juste valeur de la trésorerie et les placements détenus pour des objets désignés sont considérés au niveau 1.

8. Trésorerie et placements détenus pour des objets désignés

La Commission a ouvert deux comptes bancaires distincts. Le premier est constitué du compte courant et des sommes portées au crédit de la réserve pour la stabilisation, et des montants reçus à la suite d'ordonnances de remise. Le second est le compte de la réserve pour l'amélioration du marché. En vertu des dispositions de la convention bancaire de la Commission, ces deux comptes produisent des intérêts calculés quotidiennement au taux préférentiel minoré de 1,9 %. Les montants de la réserve pour la stabilisation, de la réserve des montants remis et de la réserve pour l'amélioration du marché sont comptabilisés dans l'état de la situation financière à titre de trésorerie.

9. Réserve

Réserve pour la stabilisation
Comme le prescrit le paragraphe 25(6) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la Commission a établi une réserve afin de payer les dépenses extraordinaires occasionnées par des besoins isolés et imprévus de nature réglementaire et par les changements dans les activités du marché qui ont des répercussions sur les recettes. Cette réserve est financée par des imputations sur le fond général. La valeur maximale de la réserve a été fixée à 1 500 000 $, soit la valeur de la réserve au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012.

Réserve pour l'amélioration du marché
La Commission perçoit des pénalités administratives en vertu de l'article 186 de la *Loi sur les valeurs mobilières*. Comme le prévoit le paragraphe 25(4) de la *Loi sur les valeurs mobilières*, ces sommes ne sont pas affectées aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Elles sont plutôt destinées aux initiatives ou aux activités qui favorisent les marchés financiers du Nouveau Brunswick. Les fonds de la réserve pour l'amélioration du marché sont déposés à part de ceux qui sont destinés aux dépenses normales de fonctionnement de la Commission. Ils produisent leurs propres recettes de placements. La valeur de la réserve est de 128 643 $, (102 292 $ en 2012).

COMMISSION DES VALEURS MOBILIÈRES DU NOUVEAU-BRUNSWICK
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2013
($ Canadiens)

Réserve des montants remis
L'article 184 de la *Loi sur les valeurs mobilières* donne à la Commission le pouvoir de rendre des ordonnances de remise. Lorsqu'elle rend une ordonnance de cette nature, la Commission peut enjoindre à une personne de se départir des bénéfices qu'elle a encaissés par suite de son défaut de se conformer au droit des valeurs mobilières. Ces montants ne sont pas utilisés pour payer les dépenses de fonctionnement courantes de la Commission. En règle générale, ils servent plutôt à rembourser des investisseurs lésés. La valeur de la réserve est de 0 $(5 000 $ en 2012).

10. Immobilisations corporelles

	Mobilier et matériel de bureau	Contrats de location-financement	Infrastructure de la technologie de l'information	Logiciels	Véhicule	Améliorations locatives	Total
Coûts							
Au 31 mars 2012	152 347 $	0 $	218 911 $	11 780 $	32 775 $	512 924 $	928 737 $
Ajouts	6 015	16 995	14 475	0	0	12 756	50 242
Cessions	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 mars 2013	158 362 $	16 995 $	233 387 $	11 780 $	32 775 $	525 680 $	978 979 $
Amortissements cumulés							
Au 31 mars 2012	144 370 $	0 $	176 103 $	11 780 $	1 639 $	341 909 $	675 801 $
Amortissement	4 266	567	23 314	0	6 555	59 486	94 188
Cessions	0	0	0	0	0	0	0
Au 31 mars 2013	148 636 $	567 $	199 418 $	11 780 $	8 194 $	401 395 $	769 989 $
Valeur comptable nette							
Au 31 mars 2012	**7 977 $**	**0 $**	**42 808 $**	**0 $**	**31 136 $**	**171 015 $**	**252 936 $**
Au 31 mars 2013	**9 726 $**	**16 429 $**	**33 969 $**	**0 $**	**24 581 $**	**124 285 $**	**208 990 $**

11. Obligation location - financement

Durant l'exercice qui a pris fin le 31 mars 2013, la Commission a conclu une entente de location d'une photocopieuse. La durée du bail est de 5 ans. La Commission a l'option d'acheter la photocopieuse pour

une somme nominale à l'échéance du bail. L'obligation relative au bail est effectivement garantie, étant donné que les droits sur la photocopieuse reviennent au bailleur en cas de défaut de paiement.

Obligation location-financement brute relative au bail – paiements de location minimaux

	Paiements de location minimaux		Valeur actualisée des paiements minimaux	
	2013	2012	2013	2012
À un an au plus	3 623 $	-	3 254 $	-
À plus d'un an mais à cinq ans au plus	13 587		12 940	
À plus de cinq ans	-	-	-	-
	17 210	-	16 194	-
Moins : frais financiers futurs	(1 016)	-	-	-
Valeur actualisée des paiements minimaux	16 194 $	-	16 194 $	-
Moins : Portion courante	3 623	-	3 623	-
Obligation locative	12 940 $	-	12 940 $	-

12. Versement de l'excédent du fonds de fonctionnement

L'excédent du fonds de fonctionnement est affecté au moyen de versements au Fonds consolidé du gouvernement du Nouveau Brunswick, sous réserve de l'approbation du Conseil de gestion et conformément aux dispositions du paragraphe 25(5) de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

13. Provisions

Une provision est constituée si, du fait d'un événement passé, la Commission a une obligation implicite ou juridique dont le montant peut être estimé de façon fiable et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour honorer cette obligation. La Commission n'avait constitué aucune provision au 31 mars 2013 (31 mars 2012 – aucune).

14. Engagements au titre des contrats de location-exploitation

Les engagements au titre des contracts de location-exploitation se rapportent principalement aux baux des locaux. Le 15 février 2006, la Commission a signé un contrat de location de dix ans relativement à des locaux à bureaux.

Les paiements sont inscrits comme des dépenses à l'état du résultat global :

	2013	2012
Paiements de location minimaux	255 290 $	257 366 $
Loyers conditionnels	-	-
Paiements de sous-location reçus	-	-
	255 290 $	257 366 $

Les paiements de location minimaux futurs exigibles en vertu de contrats de location-exploitation non résiliables sont les suivants :

	2013	2012
À un an au plus	253 214 $	253 906 $
À plus d'un an mais à cinq ans au plus	485 327	738 541
À plus de cinq ans	-	-
	738 541 $	992 447 $

15. Engagements et éventualités

Les particularités des engagements envers d'autres organisations et à des poursuites judiciaires figurent ci-dessous. Toute perte découlant du règlement d'une éventualité est comptabilisée comme une dépense de l'année au cours de laquelle le règlement a eu lieu.

(a) Poursuites judiciaires

La Commission est nommée partie défenderesse dans deux demandes. Les demandes sont au stade préliminaire et le résultat et la disposition finale de ces actions ne peuvent être déterminés à l'heure actuelle. Toute dépense concernant cette éventualité, le cas échéant, sera comptabilisée au cours de la période pendant laquelle la provision a été constituée ou le paiement a été effectué.

16. Avantages futurs des employés

(a) Régime de pension

Les contributions de l'employeur visant les services des employés pour l'année en cours sont incluses dans les états financiers. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la contribution de la Commission au régime s'est chiffrée à 228 688 $ (217 496 $ en 2012) selon les modalités du régime.

(b) Avantage complémentaire de retraite

Un chef de la direction à la retraite reçoit un avantage de retraite complémentaire, soit l'ajout d'une année de service ouvrant droit à pension pour chaque année de service au poste de chef de la direction, jusqu'à concurrence de cinq ans. Cette prestation n'est pas financée, car aucun actif n'a été mis de côté dans une entité juridique distincte et les paiements sont effectués lorsqu'ils sont dus. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Commission a déboursé 29 505 $ (20 673 $ en 2012) selon les modalités de l'entente visant l'avantage complémentaire et a versé des prestations totalisant 16 258 $ (17 083 $ en 2012).

(c) Allocations de retraite

Antérieurement, la Commission avait en place un programme d'allocation de retraite non financé pour les employés ayant au moins cinq années de service continu. Cette prestation n'était pas financée, car aucun actif n'avait été mis de côté dans une entité juridique distincte et les paiements s'effectuaient lorsqu'ils devenaient exigibles, lors de la retraite, du décès ou d'une mise à pied.

Le programme a été structuré de telle sorte que chaque employé avait le droit de recevoir cinq jours de rémunération par année de service jusqu'à concurrence de 125 jours, plus un 20 % additionnel de congés de maladie accumulés. Le montant total de cette prestation ne pouvait pas dépasser 166 jours de rémunération. Le montant estimé de l'allocation a été calculé à partir du taux salarial de l'employé.

Le montant estimé de la prestation a été calculé pour les employés ayant au moins cinq ans de service et a été présenté en un montant global moins un facteur de réduction de 3 % pour chaque année que l'employé admissible n'avait pas atteint l'âge minimal de la retraite de 55 ans.

Au cours de l'année, la Commission a mis fin au programme et depuis le 31 mars 2013, les employés n'accumulent plus de crédits d'allocation de retraite. Les employés embauchés avant le 1er avril 2011 qui participaient à ce programme ont eu le choix de toucher une prestation au lieu d'une allocation de retraite, ou, pour ceux ayant plus de cinq années de service, l'option de reporter la prestation jusqu'au moment de la retraite.

La direction estime que tous les employés éligibles opteront pour le versement d'une prestation au lieu du report de la prestation, donc elle a prévu un passif pour le plein montant dans les états financiers. Ainsi, l'application d'un facteur de réduction de 3 % pour chaque année que l'employé admissible n'a pas atteint l'âge minimal de la retraite de 55 ans a été éliminée du calcul de la prestation. De plus, les employés ayant entre deux et cinq années de service ont été inclus dans le calcul.

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2013, la Commission a porté aux dépenses 138 361 $ pour ce programme (60 897 $ en 2012) dont 36 787 $ étaient liés au changement par rapport à l'admissibilité, 54 924 $ étaient liés à l'élimination du facteur de réduction de 3 %, et 46 650 $ en droits à pension accumulés durant l'année. La Commission a versé des prestations totalisant 32 038 $ (2 476 $ en 2012).

(d) Crédits de congés de maladie

De concert avec l'élimination du programme d'allocation de retraite, des modifications à la politique des congés de maladie afin que les employés puissent recevoir une prestation de 20 % de leurs crédits de congés de maladie inutilisés advenant leur mise à pied, retraite ou décès, ont été effectuées. Ces changements font l'objet d'un examen à l'heure actuelle. Il est possible qu'ils soient poursuivis ou terminés sans indemnité. Ces états financiers reflètent un passif de 114 409 $ (98 010 $ en 2012) pour cette prestation et une dépense de l'exercice courant de 16 399 $ (16 604 $ en 2012). Ce passif est actualisé au taux de 3 % pour chaque année que l'employé admissible n'a pas atteint l'âge minimal de la retraite de 55 ans.

17. Opérations avec apparentés

L'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick (ASINB), une partie apparentée à la Commission, fournit certains services dans le cours normal des opérations qui sont évalués selon la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie établi et convenu entre les apparentés. Il s'agit entre autres de services informatiques, comme la mise en mémoire, la sauvegarde et la protection des données, ainsi que de services de soutien. Ces services ont coûté 73 935 $ (99 088 $ en 2012) à la Commission au cours de la période de référence. Au 31 mars 2013, une créance de 72 814 $ (0 $ au 31 mars 2012) était due à l'ASINB, et était soumise aux conditions normales. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et des charges à payer.

La Commission a conclu une entente avec le ministère de la Justice et du Procureur général en vertu de laquelle ce dernier fournit des services de soutien relativement aux responsabilités stratégiques et réglementaires de la Commission. Ces services ont coûté 25 000 $ (25 000 $ en 2012) à la Commission au cours de la période de référence. Aux 31 mars 2013 et 2012, aucune somme n'était due au ministère de la Justice et du Procureur général.

Le Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick fournit également des services de traduction à la Commission mesurés à la valeur d'échange, c'est-à-dire le montant de la contrepartie et convenu entre les apparentés. Au cours de la période de référence, la Commission a versé 68 595 $ (80 993 $ en 2012) à ce titre. Au 31 mars 2013, une créance de 6 493 $ (18 189 $ au 31 mars 2012) était due au Bureau de traduction du gouvernement du Nouveau-Brunswick, soumise aux conditions normales. Ce montant fait partie des comptes créditeurs et des charges à payer.

Cadres supérieurs

Les cadres supérieurs de la Commission comprennent les membres du conseil d'administration et du bureau de direction :

	2013	2012
Salaires et autres avantages à court terme au personnel	811 574 $	797 061 $
Avantages postérieurs à l'emploi	64 004	51 978
	875 578 $	849 039 $

18. Administration

	2013	2012
Éducation et protection des investisseurs	373 966 $	337 581 $
Perfectionnement des membres et du personnel	100 379	137 825
Paiement au ministère de la Justice et Procureur général selon l'entente	25 000	25 000
Contribution au programme *ABC de la sensibilisation à la fraude*	50 000	50 000
Technologie de l'information	78 579	112 211
Administration – autres	137 795	142 217
	765 719 $	804 834 $

19. Événements après la période de référence

Le 23 mai 2013, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a annoncé l'établissement d'un organisme unique et indépendant chargé de la réglementation des services financiers dans le but de mieux protéger les consommateurs au Nouveau Brunswick. Les dispositions législatives habilitantes maintiennent la personne morale de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick sous le nom de Commission des services financiers et des services aux consommateurs (CSFSC).

La CSFSC s'occupera de protéger les consommateurs et verra à la surveillance réglementaire. Elle sera chargée du mandat actuel de la Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick et sera également responsable des services à la consommation, des caisses populaires, des credit unions, des coopératives, des sociétés de fiducie, de l'assurance, des pensions et de l'application de la loi. De plus, elle administrera un tribunal d'audience indépendant.

La date de mise en œuvre est prévue pour le 1er juillet 2013.

L'incidence de la création de la nouvelle Commission sur ces états financiers n'est pas déterminée à l'heure actuelle.

20. Approbation des états financiers

Le conseil d'administration a approuvé, le 17 juin 2013, les états financiers pour l'année financière qui s'est terminée le 31 mars 2013 (y compris les rapports comparatifs).

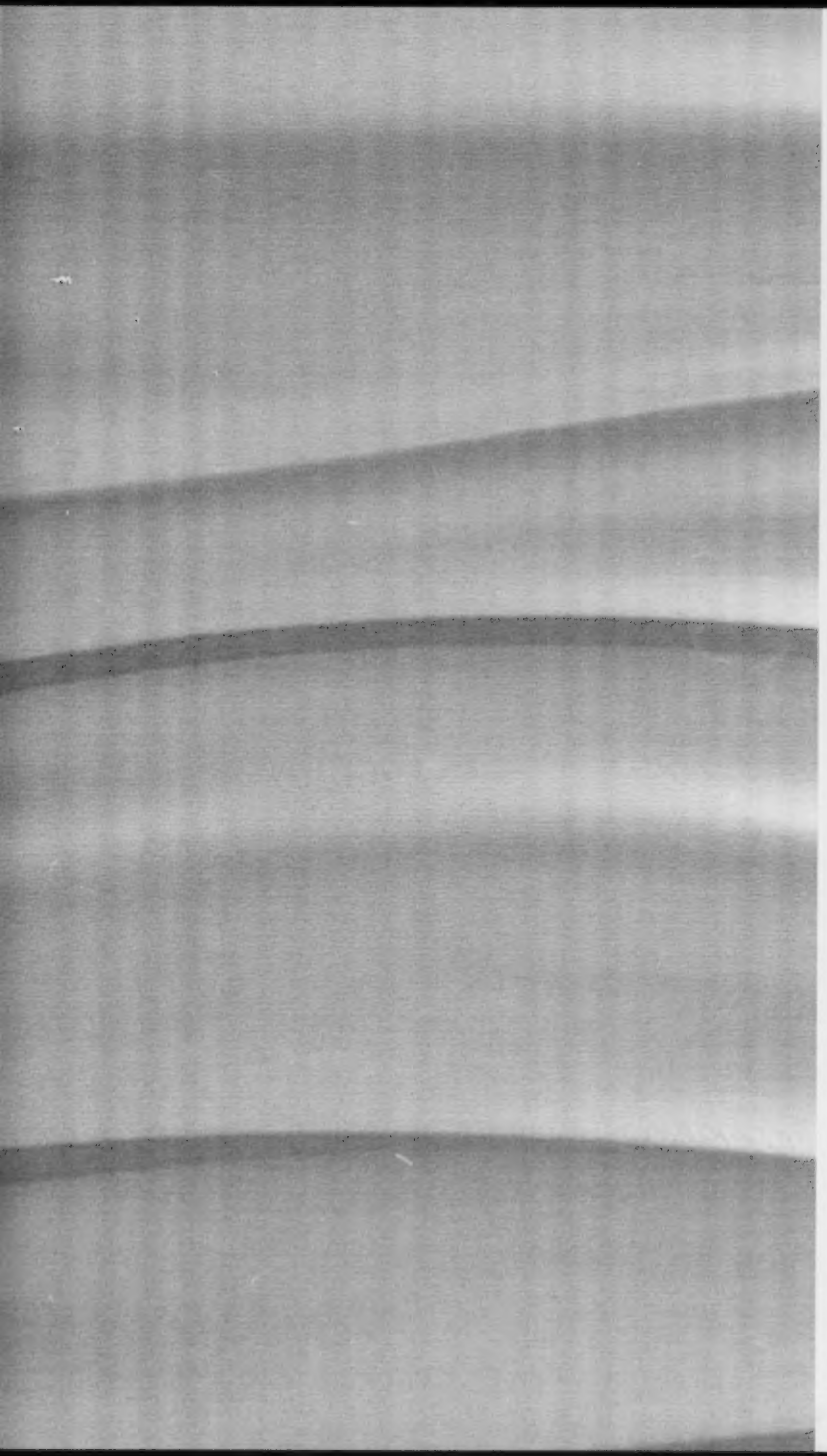

Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2

T.: 506 658-3060
T/F : 866 933-2222
(au Nouveau-Brunswick seulement)
www.nbsc-cvmnb.ca